

Le bilinguisme dans la fonction publique

Fin des mesures spéciales en 1983

par Lise Bissonnette

OTTAWA — La fonction publique canadienne aura jusqu'en décembre 1983 pour sortir de sa chrysalide encore tiède à l'égard du bilinguisme. C'est le dernier échéancier que vient de proposer le gouvernement fédéral qui veut en finir avec le cheminement aussi critique que périlleux par lequel il tente, depuis une dizaine d'années, de rendre ses services relativement bilingues.

En 1983, les progrès devraient être suffisamment substantiels pour qu'on puisse

penser au sevrage, a annoncé la semaine dernière le Conseil du Trésor aux principaux syndicats représentant les fonctionnaires. Il n'y aura plus de formation linguistique aux frais de l'État, plus de primes aux titulaires de postes bilingues, plus de nominations, aux postes bilingues, de candidats unilingues promettant simplement de s'améliorer et d'apprendre.

Bref, on devrait atteindre une ère de normalisation, "une intégration complète de programme des langues officielles dans la pratique administrative courante", indique le document confidentiel

soumis aux syndicats pour consultation, document dont LE DEVOIR a obtenu copie et qui précise les modifications prochaines de l'application du bilinguisme dans la fonction publique, telles que publiées dans notre édition de samedi dernier.

La réforme touche surtout dans l'imédiat les fameux "postes bilingues" (52,269 des 266,614 postes de la fonction publique canadienne) dont les modes de désignation, de description, et de nomination seront modifiés, notamment pour y opérer une réduction de l'ordre de 10,000

postes, un nombre que le document évite de mentionner mais dont le secrétaire d'Etat, M. John Roberts, a informé le caucus libéral à Ottawa vendredi dernier.

La consultation avec les syndicats doit durer un mois et c'est parce que les tiers des postes bilingues environ sont situés au Québec qu'une bataille publique s'est engagée entre l'Alliance de la Fonction publique, syndicat pan-canadien des fonctionnaires, et son conseil régional de Montréal, l'Alliance refusant de lui remettre le document confidentiel du Conseil de Trésor.

La réduction du nombre de "postes bilingues" ne devrait pas diminuer le degré de bilinguisme des services fédéraux eux-mêmes.

Le gouvernement a en effet pris acte de nombreuses critiques, dont la plus célèbre fut en 1976 celle du professeur Gilles Bibeau avec sa volumineuse étude sur le bilinguisme dans la Fonction publique, qui concluait que la moitié des postes "classés bilingues" n'avaient à peu près aucun usage, ne correspondant qu'à des besoins nominaux.

Le gouvernement annonce donc un

changement d'accent, du "bilinguisme individuel" au "bilinguisme de l'institution". Une "réorganisation des tâches" devrait permettre par exemple à un service de demeurer accessible dans les deux langues, sans que les fonctionnaires soient requis d'être bilingues. Un unilingue francophone et un unilingue anglophone pourraient, en se partageant les tâches, fournir au public un service respectant la loi sur les langues officielles.

"Il restera un nombre incompressible de situations dans lesquelles un certain

Voir page 6: Bilinguisme

Air Canada a perdu \$9 millions

par Guy Deshaies

La circulation aérienne au Canada a repris graduellement hier après le retour au travail des contrôleurs aériens sous l'empire de la loi spéciale votée par le parlement mais les pertes encourues par les compagnies aériennes durant ces quatre jours de grève affecteront sensiblement les bilans financiers de l'année 77.

D'ici la fin de la journée aujourd'hui tous les horaires des sociétés canadiennes et étrangères devraient être respectés et la situation devrait être normale dès aujourd'hui.

Hier encore malgré le retour au travail à Mirabel, les vols d'Aer Lingus, Quebecair, Lufthansa étaient annulés tandis que SAS, Air France et quelques autres n'annonçaient que des départs en soirée.

Le premier atterrissage à Mirabel hier a été celui du DC-8 d'Air Canada, vol 2865 en provenance de Londres à 11 h mais le vol 871 à destination de Paris a été annulé hier soir.

La société nationale rapporte des pertes nettes de \$2 millions par jour pour un total d'environ \$9 millions sans compter les revenus perdus au cours de cette grève de quatre jours des contrôleurs aériens. Cela signifie que le rapport financier d'Air Canada pour 1977, qui devait montrer des profits selon les prévisions contrairement au déficit de \$20 millions rapporté l'an dernier, sera probablement déficitaire encore cette année.

Au surplus Air Canada, la plus touchée par la grève, n'a pas pu mettre en vigueur son plan de reprise immédiate des opérations, en raison de retour trop lent des contrôleurs du centre de Toronto qui ont fait preuve de "zèle excessif" pour protester contre la loi les obligeant à rentrer au travail.

Le porte-parole d'Air Canada a expliqué que Toronto était la plaque-tournante des opérations en raison des équipages qui résident à Toronto et des gros porteurs comme les 747 et les L-1011 qui y sont entretenus. Etant donné que le contrôle aérien à Toronto ne permettait que les envolées locales, Air Canada n'a pu mettre en marche que 25% de ses activités normales.

Chez CP Air on estime les pertes encourues durant la grève à \$500,000 par jour mais les vols réguliers ont repris immédiatement hier avec l'arrivée du vol Athènes-Amsterdam-Montréal à Mirabel. Les vols vers l'Orient à partir de Vancouver ont aussi repris normalement.

Au Québec la société Québecair avait annulé presque tous ses vols intérieurs pour une perte nette de \$145,000 par jour.

Voir page 6: Air Canada



Un soldat britannique blessé git au milieu de jeunes militants de l'IRA qui bombardent de pavés la troupe, dans Falls Road, quartier catholique de Belfast. Les manifestants tentaient de gagner le centre de la ville pour y protester contre l'arrivée de la reine Elizabeth. Un peu plus tard, les soldats chargeront pour porter secours à leur camarade. (Téléphoto AP)

au sommaire

■ La commission parlementaire adopte l'article 69 du projet de loi 101 — page 2

■ Bédard confirme les démissions de MM. L'Ecuyer et Daigneault — page 3

■ Le Proche-Orient au rythme de M. Vance: un éditorial de Georges Vigny

■ Les blocs-notes de Michel Roy — page 4

■ L'ère des festivals de films débute aujourd'hui à Montréal — page 10

■ Une nouvelle usine laitière de \$22 millions pour la Coop de Granby

■ Reed Paper menace de fermer une filiale de Québec — page 17

L'Irlande du Nord en état de siège

Incidents sanglants à l'arrivée de la reine

BELFAST (d'après AFP et Reuter) — La reine Elizabeth a perdu hier son premier jour de séjour officiel en Irlande du Nord depuis 11 ans n'a pas été celle de la réconciliation et de violents incidents ont marqué cette première journée d'un voyage officiel de deux jours, tandis que six personnes étaient blessées par l'explosion d'une bombe en plein centre de Belfast.

Venue à l'occasion du jubilé de son accession au trône rendre visite à ses "très loyaux sujets" de l'Irlande du Nord, la souveraine risque plus que jamais d'apparaître aujourd'hui aux yeux de la minorité catholique comme "la reine des protestants".

Les troupes britanniques se sont mesurées à un millier de manifestants républicains qui tentaient de se frayer un chemin vers le centre de Belfast. Elles ont répondu aux jets de pierres et de bouteilles vides par des tirs de grenades lacrymogènes et de balles de caoutchouc. En tête de la marche, une banderole proclamait qu'Elizabeth était une "reine de mort" une autre rappelait: "1969 (date du début des troubles civils) — 1977: 1800 morts".

Organisée par le Sinn Féin provisoire — aile politique de l'IRA provisoire — la manifestation se voulait l'expression du "dégout" et du "ressentiment" éprouvés par les catholiques à l'égard de la souveraine. Des voitures ont été renversées et incendiées et peu avant le début de la marche, un engin infernal a explosé, fai-

sant six blessés légers.

Les affrontements à la limite du quartier catholique de Falls Road, ont éclaté vers 14 h 30, lorsque soldats et policiers ont notifié aux manifestants, qui protestaient contre la venue de la reine, que leur "marche" sur le centre de Belfast était interdite. Massées derrière de grandes pancartes notifiant cette interdiction, les forces de l'ordre ont d'abord patiemment attendu que cessent les premières volées de pierre qui, à Belfast, succèdent invariablement, à toute décision de ce genre des autorités.

Les militaires ont ensuite chargé les manifestants dont l'avant-garde se composait de jeunes gens de 12 à 15 ans, tous largement munis de pavés décelés des murs croulants des immeubles ravagés par huit ans d'attentats à la bombe.

Au moment où la reine Elizabeth, dans les jardins aux gazons éblouissants du château de Hillsborough situé en dehors de la ville, recevait quelque 2,500 personnes jugées "représentatives" de la province, dans l'atmosphère à la fois guindée et bon enfant des "garden-parties", les pavés, tout comme les grenades lacrymogènes et les balles de caoutchouc, volaient dans le "ghetto" catholique de Falls Road.

Au cours de ces incidents, qui ont duré un peu plus d'une demi-heure, sept ou huit personnes, manifestants ou militaires, ont été blessées, une voiture a été incendiée et diverses arrestations de me-

neurs supposés ont été opérées. Une jeune fille, traînée par deux agents de la Royal Ulster Constabulary vers un car de police, hurlait sa peur, tandis qu'une vieille femme suivait en criant: "C'est ma fille, c'est ma fille". Un "jeune républicain" témoin de la scène l'a commentée par ces mots: "Voilà ce que nous apporte la visite de leur reine".

L'IRA "provisoire", la seule des deux branches de l'armée républicaine clandestine qui continue à mener une guérilla impitoyable à l'armée britannique, ne s'est pas pour le moment manifestée de façon spectaculaire. Certes, elle n'est pas étrangère à la manifestation d'hier, mais les "actions ponctuelles" qu'elle affectionne n'ont pas encore troublé véritablement l'ordre dans la province.

Il est vrai que la visite de la reine a été entourée d'un déploiement de forces sans précédent: 32,000 soldats et policiers veillent à sa sécurité. La souveraine se trouve en fait coupée de tout contact avec la population dont elle ne rencontre que les "délégués" désignés par les autorités.

Les rues de Belfast, patrouillées sans cesse par l'armée, sont pratiquement vides, une atmosphère de tension règne. "La nuit sera longue", dit-on ici en prévision d'attentats possibles de l'IRA "provisoire".

La reine était arrivée hier matin à 07 h 30 dans la baie de Belfast à bord du Britannia. Elle s'est rendue deux heures plus tard, sur le croiseur lance-missiles Fife,

pour prendre un hélicoptère qui l'a menée au château de Hillsborough, la résidence de l'ancien gouverneur d'Irlande du Nord, où elle a remis un certain nombre de décorations à l'occasion de son jubilé d'argent.

Les civils étaient toutefois surpassés en nombre, dans ce château de Hillsborough, par les uniformes. D'imposantes mesures de sécurité avaient été prises à l'entrée. Tous les visiteurs devaient subir une fouille en règle. Des boîtes d'allumettes ont même été ouvertes pour vérifier qu'il ne s'agissait pas d'engins incendiaires, analogues à ceux jetés une semaine auparavant par l'IRA provisoire contre divers magasins de Belfast.

Mêmes mesures de précaution autour du yacht royal, le Britannia, dont l'arrivée, le matin même, en compagnie d'un destroyer lance-missiles, dans l'anse de Belfast, avait été saluée par 21 salves d'artillerie et les vivas de centaines de protestants, à bord de petites embarcations. Un sous-marin de la Royal Navy s'est embossé à proximité et des hommes-grenouilles plongent régulièrement pour vérifier que des mines-ventouses n'ont pas été accrochées à sa coque.

Les princes Andrew et Edward n'ont pas accompagné leur mère pour la réception de Hillsborough. Quant au prince Philip, il avait visité, seul, un chantier naval dans la matinée. Aujourd'hui, Elizabeth se rend à la nouvelle université d'Ulster, à Coleraine.

Les responsables de la police et de l'armée s'interrogent sur l'état de leur dispositif de sécurité. Mardi, une charge d'un demi-kilo de plastique a explosé dans une roseraie du campus universitaire, provoquant quelques dégâts et semant la consternation.

La reine Elizabeth fera un discours au peuple d'Irlande du Nord, l'exhortant à oeuvrer pour la paix et la réconciliation. Acclamée par les "loyalistes" protestants, son séjour est boycotté par les

Voir page 6: Irlande

Les chiffres révèlent certaines distorsions

OTTAWA (par Lise Bissonnette) —

Pour rafraîchir et renseigner la mémoire des syndicats de la fonction publique canadienne, le Conseil du Trésor leur a remis une avalanche de statistiques sur leur propre état linguistique. On y apprend notamment que la composition linguistique de la fonction publique canadienne reflète assez fidèlement la composition linguistique du pays, du moins de la langue d'usage de ses habitants. Pour 66,9% de personnes ayant l'anglais comme langue d'usage au pays, on en retrouve 66,4% dans la fonction publique, ces proportions étant de 25,7% et 27,6% respectivement pour les francophones, et de 7,3% et 6% pour ceux qu'on nomme encore les "autres".

Mais sous ces apparences se cachent des distorsions notables qui se révèlent dans les catégories d'emploi et les régions. Les francophones sont sous-représentés dans trois importantes ca-

tégories d'emploi: ils détiennent 18,1% des postes techniques. Par contre, ils sont 30,3% du personnel de soutien administratif.

Les francophones étant plus souvent bilingues que les anglophones, 53,2% des 52,000 postes bilingues de la fonction publique ont des titulaires francophones. Mais encore là, leur représentation est massive dans les catégories du milieu et du bas de l'échelle pour tomber à 19,9% chez les cadres et à 33,3% chez le personnel scientifique et professionnel.

Des 11,820 fonctionnaires qui occupent actuellement des postes bilingues sans en avoir la compétence linguistique, 80,5% (soit 9,515) sont anglophones. Chez les 27,818 fonctionnaires francophones qui sont titulaires de postes bilingues, 8,3% seulement ne maîtrisent toujours pas la langue seconde.

Voir page 6: Chiffres

Anjou recouvre \$326,000 de cinq compagnies

par Bernard Morrier

Par suite d'une ordonnance rendue par le tribunal le 29 juillet, et si la Cour supérieure allait lui donner raison dans son appel pour recouvrer une autre somme de \$500,000, la municipalité d'Anjou aura récupéré, en peu de mois, une somme de plus de \$1,380,000, versée en trop à des fins d'expropriation, du temps de l'administration de l'ex-maire Ernest Crépeau.

Dans leurs plus récents jugements, le juge André Deslongchamps, vice-président adjoint du tribunal de l'expropriation, et l'ingénieur Gerald Montambeault, membre de ce même tribunal, ont décidé que les terrains de la rue Edison, dans cette municipalité, avaient déjà été abandonnés pour usage public par leurs propriétaires, Morris Feinstein et Daniel Shefner, promoteurs et également propriétaires des entreprises Shefner Industries Limited, Midway Development Corporation, Toro Invest-

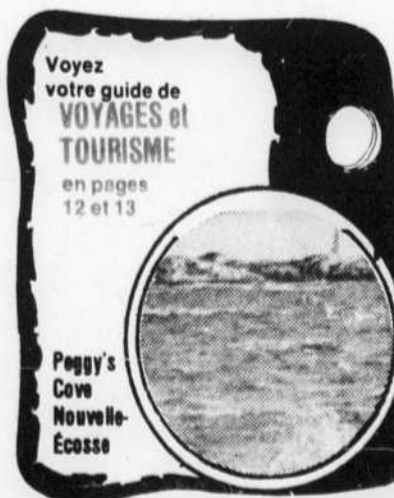
ment Inc., Olympic Enterprises Inc. et Anjou Golf Gardens.

En fait, Anjou avait même dû verser une indemnité de \$326,542,58 pour acquérir ces terrains, où, fait assez bizarre, des travaux municipaux avaient été effectués par la ville avant même que celle-ci en devienne propriétaire.

Si la commission Surprenant, qui avait enquêté sur l'administration d'Anjou, en traite dans son rapport de 1970, le tribunal pour sa part note ce qui suit: "Le tribunal a fait une étude détaillée des différents témoignages entendus et des diverses pièces déposées (dans ce dernier cas, il y eut plus de 160 documents). A la suite de cette longue étude, le tribunal est à même de constater que dans le présent dossier, la procédure normale d'expropriation a été inversée par l'exploitant."

En effet, poursuit-il, la preuve démontre que l'expropriation (Ville d'Anjou)

Voir page 6: Anjou



Chômage: Tremblay est d'accord pour déposer un nouveau budget

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — De guerre lasse devant une opposition qui, pour la deuxième journée d'affilée, n'en finissait plus de le harceler avec la situation économique, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay a finalement admis hier que le gouvernement devrait présenter un budget supplémentaire de nature à injecter de nouvelles dépenses dans l'économie et combattre ainsi le chômage qui sévit au Québec.

"Je ferai part de votre suggestion à mon collègue des Finances et j'espère qu'il sera plus positif que le ministre fédéral des Finances", a en effet répondu le ministre de l'Industrie et du Commerce au député libéral d'Outremont, M. André Raynaud qui demandait si le gouvernement ne devait pas adopter des mesures exceptionnelles pour faire face à la situation économique actuelle où le taux de chômage atteint 10,3% et où le nombre de chômeurs est tout près de 300.000.

La réponse de M. Tremblay, qui ne manquera pas certes d'embarrasser son collègue, M. Jacques Parizeau, en vacances sur quelque plage ensoleillée, faisait évidemment référence au débat auquel cette même question du chômage a donné lieu mardi aux Communautés quand le ministre fédéral des Finances, M. Donald MacDonald, a rejeté la suggestion de l'opposition de présenter un budget supplémentaire.

M. Tremblay s'est évidemment plaint de cette attitude du gouvernement central qui consiste, a-t-il répété, à adopter des politiques fiscales et monétaires restrictives et déflationnistes alors que la situation économique exigeait, selon lui, le contraire.

M. Tremblay qui offre depuis quelques mois des performances parlementaires nettement supérieures à ce à quoi il nous avait habitués jusqu'ici et qui a de nouveau dû hier affronter tout seul les questions de l'opposition, s'est cependant heurté à un mur d'incompréhension lorsqu'il a tenté de faire comprendre que le Québec ne disposait pas des instruments nécessaires pour influencer véritablement sur la situation économique.

"Lorsque le ministre des Finances, M. MacDonald, dit qu'on n'a pas besoin de relance dans l'ensemble du Canada, on a un exemple où un gouvernement et une économie régionale comme celle du Québec sont défavori-

sés par l'absence de mesures qui devraient être prises par ceux qui contrôlent les leviers de stabilisation de l'économie. Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui contrôle la Banque du Canada; ce n'est pas le gouvernement du Québec qui contrôle la politique fiscale pan-canadienne; ce n'est pas le gouvernement du Québec qui contrôle le taux de change canadien", a-t-il dit sous les regards à la fois étonnés et désapprobateurs des députés d'opposition.

"Nous ne demandons pas au ministre d'accuser Ottawa. Nous lui demandons de nous dire ce que son gouvernement entend faire pour combattre le chômage", a aussitôt lancé le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, qui ne manque jamais une occasion de faire valoir ses nombreux talents d'analyste en matière économique.

M. Biron devait toutefois s'attirer l'approbation de son interlocuteur lorsqu'il a signalé que le gouvernement canadien devrait au plus tôt mettre fin au programme de contrôle des prix et des salaires, programme qui, selon M. Tremblay, est tout à fait inutile au moment où les politiques fiscales et monétaires visent à ralentir le rythme d'expansion de l'économie.

Quoi qu'il en soit, il appartiendra maintenant au ministre des Finances de déterminer, à son retour de vacances, s'il dispose des sommes nécessaires pour proposer l'adoption d'un budget supplémentaire, au moment où il poursuit toujours l'objectif de réduire au minimum les emprunts du gouvernement.

On se souviendra cependant que le dernier budget des dépenses, qui était de l'ordre de \$11 milliards, ne dégagait qu'une mince marge de manœuvre de \$80 millions, même pas l'équivalent du coût du Village olympique.

Entre-temps et pendant que les députés libéraux crient au scandale et continuent de s'arracher les cheveux devant l'inertie gouvernementale, le président de l'Assemblée nationale M. Clément Richard, ne décidera que cet après-midi s'il y a lieu de tenir un débat d'urgence sur cette question du chômage.

"Je suis en voie de déterminer, a-t-il gravement expliqué hier, s'il y a lieu d'accorder des débats d'urgence lorsque cette urgence est relative plutôt qu'absolue".

Libéraux et unionistes votent contre

La commission adopte l'article 69

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — Après avoir disposé, au terme d'un débat de trois heures, d'un amendement proposé par les libéraux et qui visait à offrir le libre choix en matière de langue d'enseignement à tous les enfants allophones non encore inscrits à l'école au 31 décembre 1977, la commission parlementaire sur la langue française succombe au narcissisme, se prenant elle-même pour l'objet d'un débat de forme aussi long que vain.

À l'heure du déjeuner hier la commission avait fini par adopter l'ensemble de l'article 69 touchant les conditions d'admissibilité à l'école anglaise. Normalement, le leader parlementaire, M. Robert Burns, devait, en Chambre, renouveler le mandat de la commission et, comme c'est le fait tous les jours, lui fixer d'avance ses heures de travail. Chacun s'attendait, comme c'est aussi l'habitude depuis quelques mois, que la commission siège de 17 h à 18 h, puis de 20 h à 23 h.

M. Burns a cependant décidé, dans un geste de magnanimité du moins apparente, de laisser à la commission le soin de fixer elle-même ses heures de travail. Aussi, ces députés de l'opposition, qui ne sont guère friands de sieger le mercredi soir (un soir de congé, normalement, pour les députés), s'attendaient à voir les ministériels leur céder leur mercredi soir cette fois-ci. Déception! M. Claude Charron, leader parlementaire adjoint, soumet la motion à la commission, dès la reprise de ses travaux, que celle-ci travaille (comme d'habitude) de 17 h à 18 h et de 20 h à 23 h.

Voilà qui a soulevé l'ire des représentants de la commission, qui ont déploré pendant une heure, en s'exprimant à tour de rôle sur l'odieuse de la motion Charron.

La commission a donc discuté pendant une heure pour savoir si elle siègerait ou non en soirée et comme, à 18 h, elle n'avait toujours pas pris de décision, le président, M. Jean-Guy Cardinal l'a prise à sa place et a ajourné les travaux jusqu'à ce matin.

La manœuvre du gouvernement pourrait certes être interprétée comme une erreur. Plus probablement cependant, elle était destinée à choquer l'opposition, à l'engager à perdre du temps en protestations, pour finalement pouvoir l'en accuser — ce dont les députés péquistes ne se sont du reste point privés, comme s'ils s'adressaient directement aux journalistes. L'Union nationale, qui de plus en plus semble s'adresser aux journalistes, non sans les citer abondamment et d'une manière quotidienne à la commission, plus souvent qu'au président de la commission comme c'est la règle, ne s'est pas privée pour blâmer les ministériels pour ce geste ambigu.

En fait, libéraux et unionistes n'avaient pas totalement tort de s'insurger contre la manœuvre gouvernementale, mais on sent de plus en plus que les jeux sont faits désormais, que la guillotine doit tomber très prochainement sur les travaux de la commission et que celle-ci parle de plus en plus d'elle-même et de son avenir immédiat plutôt que de la langue française, dans le contexte très précis de faire bonne figure au moment où la clôture sera imposée par le gouvernement.

La question stratégique est fort simple. De son côté, le gouvernement, qui se doit d'imposer la clôture de toute manière puisque la rentrée scolaire se fait dans quelques semaines et qu'il ne reste pas moins de 211 articles de la loi à adopter, voudrait le faire de la façon la moins inélegante possible. Son jeu est de forcer les oppositions dans la voie d'un filibuster, afin de pouvoir en retour les accuser d'obstruction et se justifier ainsi d'imposer le bailloin. Les libéraux, pour leur part, veulent forcer le gouvernement à mettre la hache dans les travaux de la commission dans les pires conditions possibles. C'est pourquoi ils ne mènent pas un filibuster en bonne et due forme, mais, comme le disait à bon droit le Dr Camille Laurin hier, "à la façon d'un sous-marin en plongée...". On a donc beaucoup parlé hier, en première ligne pour la galerie, plusieurs poussant le jeu jusqu'à s'absenter d'esprit hors de leurs propres discours.

Quant à l'article clé du chapitre sur la langue d'enseignement et qui portait sur les conditions d'admissibilité à l'école anglaise, il a finalement été adopté hier midi, libéraux et unionistes enregistrant leurs votes défavorables.

Avant d'en arriver là cependant, la commission a débattu pendant trois heures une motion d'amendement proposée par le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia et qui visait à inscrire dans la loi une cinquième catégorie d'enfants qui pourraient jouir de l'école anglaise. Il s'agissait plus exactement des "enfants allophones, résidant au Québec au 31 décembre 1977 et non encore inscrits à l'école, ainsi que leurs frères et sœurs".

Assurément, les libéraux voulaient en faire une "mesure transitoire", une sorte de largesse momentanée qui permettrait une intégration plus harmonieuse des "allophones" à la communauté française du Québec.

Les libéraux ont fait valoir divers arguments. D'abord, ces immigrants sont venus s'installer au Québec à un moment où les règles du jeu étaient différentes, l'école anglaise leur étant ouverte à pleines

portes. Il ne faudrait pas changer si brusquement les règles du jeu. Un argument plutôt mou, a pourtant reconnu Mme Thérèse Lavoie-Roux puisqu'un tel principe empêcherait pratiquement tout gouvernement de légiférer en la matière. Deuxième argument: les allophones se plaignent de la qualité de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles françaises... M. Ciaccia s'est même payé une affirmation massue en l'occurrence: "La seule façon dont les allophones vont pouvoir apprendre les deux langues, c'est en fréquentant les écoles du réseau anglophone".

Quant au député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Bryce Mackasey, il a commencé par prendre les choses de très haut en affirmant qu'au fond "nous sommes tous des allophones", sauf, bien entendu, les premiers habitants du territoire, c'est-à-dire les Amérindiens et les Inuits. Il a ensuite joué sur la corde de la pitié (ces immigrants qui viennent ici "sans comme un ver") et de l'économie (ce groupe d'immigrants, par exemple, qui ont apporté avec eux \$500 millions d'investissements), pour conclure qu'il faut y aller avec les gants blancs avec eux et leur ménager des transitions aussi harmonieuses que possible.

Pour M. André Raynaud, libéral d'Outremont, il s'agit, non pas d'une question de principe, mais d'une mesure d'exception et les quelque 16.170 enfants allophones qui, au cours des cinq prochaines années, pourraient ainsi échapper à l'école française ne représentent guère des escadrons propres à angliciser le Québec.

Quant à l'Union nationale, l'amendement libéral l'a plutôt déprimée. La position de l'UN exclut le libre choix sous tou-

tes ses formes, a rappelé, M. Michel LeMoignan, député de Gaspé, et il n'est pas question pour ce parti de souscrire une nouvelle fois à ce qu'il appelle sa propre erreur de 1969, le projet de loi no 63, alors que l'UN, "pour régler un petit bobo, est allée directement du salon funéraire au cimetière". L'amendement libéral est improvisé, s'est écrié M. Fernand Grenier (UN), il arrive au bout de la fourche. Du reste, a-t-il ajouté, les libéraux veulent donner aux allophones des droits qu'on ne donne pas aux francophones.

Quant au Dr Camille Laurin, il a qualifié de décadente la suggestion libérale, "un amendement qui nous ramène en deçà de la loi 22". Il a rappelé que la loi 22 avait mécontenté et les allophones et Mme Lavoie-Roux, alors présidente de la CECM. Rappelant que la loi 22, "ni chair ni poisson, mi-figue, mi-raisin", avait mécontenté les allophones puisqu'elle n'opposait pas carrément pour le français comme seule langue officielle et avait semé rage et désordre parmi eux en raison de ses dispositions sur la langue d'enseignement, il a dit que les immigrants n'y voyaient des lors pas de raison suffisante pour modifier leurs habitudes et s'intégrer désormais à la communauté française du Québec. Le parti libéral nous revient aujourd'hui avec un amendement allant dans le sens de ce qui a signé son échec après la loi 22, a conclu en substance M. Laurin.

Les travaux de la commission reprennent ce matin: avant d'y poursuivre l'étude des 14 autres articles du chapitre sur la langue d'enseignement, le gouvernement fera connaître tous les changements qu'il compte apporter à son projet de loi no 101. On parle d'une trentaine d'amendements.

Spicer: Air Canada devrait faire plus

La société Air Canada doit inciter avec vigueur ses cadres et ses surveillants à devenir bilingues en grand nombre, c'est-à-dire à apprendre le français. Elle est en droit d'exiger des efforts plus grands de la part de son personnel cadre pour y arriver "étant donné qu'une partie importante de ses activités sont au Québec".

Ce sont là les grandes lignes d'une lettre que M. Keith Spicer adressait le 13

juillet au président d'Air Canada, quelques jours avant de quitter définitivement son poste de commissaire aux langues officielles.

M. Spicer écrivait, notamment, qu'"il reste des domaines où aucune décision définitive n'a été prise, comme la question de l'emploi du français dans les activités d'entretien et dans les opérations aériennes".

des quatre coins du PAYS

Un président et des chômeurs

Le président du Conseil privé, M. Allan MacEichen, rencontrera vendredi à Sydney, en Nouvelle-Écosse, les représentants du Comité du Cap Breton pour les chômeurs, qui ont entrepris au cours de l'été d'éveiller le gouvernement fédéral à leurs graves problèmes, par diverses mesures dont l'occupation de bureaux du gouvernement fédéral. Le Comité avait promis de commencer cette semaine une campagne de désobéissance civile si le gouvernement ne consentait pas à les rencontrer. Cette étape de leur campagne a été reportée à plus tard quand M. MacEichen a annoncé sa visite. Le comité recommande au gouvernement d'ouvrir une nouvelle mine de charbon dans la région et de moderniser l'usine de la Sydney Steel ainsi qu'un programme de décentralisation des

bureaux du gouvernement provincial et fédéral et enfin un programme de reboisement et de coupe de bois. Tous ces programmes pourraient créer quelque 3.000 emplois dans la région, où le taux de chômage est particulièrement élevé.

Oui aux contrôles

Un sondage Gallup dont les résultats ont été publiés hier indique que 58% de la population du Canada est favorable aux contrôles gouvernementaux sur les prix et les salaires. Ces derniers résultats sont les mêmes que ceux d'un sondage effectué en avril. Le dernier sondage montre que 26% des Canadiens s'opposent aux contrôles, comparativement à 30% il y a dix mois. Les autres personnes interrogées n'ont exprimé aucune opinion.

Certificats d'épargne fixes

9% 3 ans

dépôt minimum \$500

C'est un avantage de plus que nous vous offrons. Profitez-en!

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Charte fédérale. Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'anglais est menacé au Canada

CORNWALL, (PC) — L'anglais est menacé au Canada. C'est le cri d'alarme qu'ont lancé des parents à la commission scolaire de Stormont, Dundas et Glengarry, qui voulait introduire des cours d'immersion en français à la maternelle.

La présidente de la délégation, Mme Marion Myers, a soutenu qu'à Ottawa-Carleton on avait refusé l'école secondaire anglaise à des anglophones qui avaient suivi des cours d'immersion en français à l'élémentaire.

"Les enfants, a-t-elle affirmé, ne seront plus assurés de l'enseignement en anglais, si l'on n'exerce pas un contrôle rigoureux sur les cours d'immersion en français dans les premières années."

Mme Myers a reçu l'appui du commissaire Lloyd Markell, qui a fait la prédiction suivante: "L'immersion va commencer à la maternelle et se poursuivre jusqu'à ce que nous n'ayons plus que des écoles françaises".

Vous partez en vacances? N'oubliez pas le compagnon idéal: un beau livre, un très beau livre

Pourquoi pas LE TEMPS DES VILLAGES d'Adrienne Choquette?

Chez votre libraire LES PRESSES Laurentiennes C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides GOA 2S0

FETE de l'ASSOMPTION



SAMEDI, 13 AOÛT 1977

à l'ÉGLISE NOTRE-DAME

place d'Armes, Montréal

Messe Concelebrée

à 20 h.

suivie de la Procession

aux Flambeaux en l'honneur

de la Ste Pierre

jusqu'à l'église du Gesù

Centenaire de N.-Dame de Liesse

sous la présidence de Son Ex. Mgr PAUL GRÉGOIRE Archevêque de Montréal

La démission de Daigneault ne coûtera rien aux contribuables

L'Ecuyer aura droit à une indemnité de \$75,000

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le président du conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, M. Paul-Émile L'Ecuyer, dont les performances administratives ont fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières années, a exigé et obtenu du gouvernement péquiste une somme de \$75,000 en retour de sa démission qu'il avait demandé le ministre de la Justice M. Marc-André Bédard.

Cette exigence, qui a suscité la vive désapprobation de l'opposition libérale, est formulée dans une lettre qu'a expédiée M. L'Ecuyer au début du mois d'août au ministre de la Justice et que ce dernier a rendu publique hier au moment de l'étude, en commission parlementaire, du projet de loi 57 modifiant la structure de l'organisation policière sur le territoire de l'île de Montréal.

M. Bédard devait de plus déposer quelques autres lettres faisant état d'une part des engagements financiers que l'ancien premier ministre Robert Bourassa avait lui-même pris à l'endroit de M. L'Ecuyer et, d'autre part, de l'acceptation du directeur de police de la CUM, M. René Daigneault, de démissionner à son tour dès que le départ de son vis-à-vis du conseil de sécurité sera annoncé publiquement.

Ainsi, s'il semble que la démission du directeur Daigneault ne doive rien coûter de particulier aux contribuables, il en sera tout autrement en ce qui a trait au départ de M. L'Ecuyer puisque ce dernier aura bien pris soin, avant de quitter les lieux, de se ménager, avec l'accord du ministre

de la Justice, l'intéressante somme de \$75,000.

"Mon offre de démission... doit néanmoins respecter l'entente intervenue



Paul-Émile L'Ecuyer

entre nous prévoyant le paiement d'une indemnité de départ ou montant forfaitaire pour tenir lieu des dommages que je subis par la perte de ma charge et la renonciation à mes droits de pension découlant notamment du document du 23 mai 1975 portant la signature du premier ministre Robert Bourassa. Tel que nous l'avons convenu, il me sera versé, au moment de mon départ, un montant de \$75,000. Sur paiement de ce montant, je donnerai quittance complète et finale au Gouvernement du Québec et à la CUM", écrivait en effet M. L'Ecuyer au ministre Bédard le 3 août dernier.

Amené hier à expliquer, en commission parlementaire, les raisons justifiant le paiement d'une telle somme, M. Bédard s'est lancé dans toute une série de calculs visant à démontrer que le gouvernement avait fait une économie de plus de \$100,000 en agissant ainsi.

Il a d'abord rappelé que M. L'Ecuyer devait initialement occuper pendant cinq ans son poste au conseil de sécurité, au salaire annuel de \$44,800 plus des indemnités de dépenses de \$3,600 par année. Étant donné qu'il démissionne deux ans avant l'expiration de son mandat, il perd ainsi une somme de \$96,800, d'expliquer le ministre.

M. Bédard continue en ajoutant à cette somme une évaluation du fonds de pension promis par le premier ministre Bourassa, évaluation qu'il fixe à \$89,000, ce qui fait que M. L'Ecuyer perdrait de \$185,000 en acceptant de donner bravement sa démission.

Ainsi, le ministre estime que le paie-

ment d'une indemnité de départ de \$75,000, somme qui, selon certaines informations, n'aurait été fixée qu'après d'âpres négociations, ne fait que rendre



René Daigneault

justice à M. L'Ecuyer.

Étonné par pareil raisonnement, le critique libéral en matière de justice, l'ex-solliciteur général M. Fernand Lalonde n'a pas caché sa stupeur devant les nouvelles règles mathématiques soudainement inventées par le ministre de la Justice.

À ses yeux, M. Bédard confond en ce qui serait effectivement une dette si M. L'Ecuyer demeurait en poste, mais qui ne l'est plus en réalité puisque ce dernier démissionne et occupera de toute évidence ailleurs, une nouvelle fonction rémunérée.

M. Lalonde désire lui aussi que le président du Conseil de sécurité soit traité avec justice mais estime que dans les circonstances, le ministre de la Justice est allé trop loin et a carrément "acheté" la démission de M. L'Ecuyer.

Par ailleurs, les lettres déposées hier par M. Bédard démontrent que dans le cas de l'autre démissionnaire forcé, le directeur de police M. René Daigneault, ce n'est pas l'argent mais bien l'honneur qui occasionne quelque difficulté.

En effet, M. Daigneault explique longuement dans ses lettres qu'il est prêt à démissionner mais sans avoir donné longuement sa version des faits devant le groupe de travail chargé d'étudier toute la question des forces policières à Montréal, ce qui est déjà fait, et seulement après que le départ de M. L'Ecuyer aura été rendu public.

"Vous comprendrez, après l'expérience qu'on m'a fait vivre depuis cinq ans et plus

particulièrement depuis que Me L'Ecuyer a assuré la présidence du conseil de sécurité publique, que cette chronologie revêt pour moi une importance primordiale et que l'intérêt du service commande qu'il en soit ainsi. J'estime que cette demande est très simple et hautement légitime", écrit-il au ministre.

Or, elle sera satisfaite d'ici peu puisque M. Bédard devait annoncer hier que M. L'Ecuyer quittera son poste dès que le nouveau Conseil de sécurité publique sera formé en vertu des nouvelles dispositions du projet de loi 57.

On sait que ce projet de loi, qui a pour but de définir un nouveau partage de responsabilités entre le Conseil de sécurité et la direction de la police de la CUM, prévoit également une nouvelle forme de représentation au sein de ce conseil de sécurité. Montréal désignant trois membres, les maires de banlieue trois et l'autre étant nommé par le gouvernement.

Quant à son nouveau président, le ministre devait expliquer hier que ses fonctions ne pourraient bien s'exercer qu'à temps partiel puisque le projet de loi redonne au directeur de police de la CUM les tâches d'administration directe, laissant au Conseil de sécurité les tâches plus générales de coordination et de définition des politiques.

Ainsi, espère M. Bédard, pourra-t-on régler une fois pour toutes les problèmes d'hommes et de structures qui secouent les forces policières de Montréal depuis leur intégration en 1972.

Les prisonniers québécois observent le mot d'ordre de grève de la faim

par André Tardif

Les détenus des deux pénitenciers fédéraux à sécurité maximale du Québec ont généralement suivi la consigne d'une grève nationale de la faim hier, tandis que ceux des cinq autres pénitenciers touchés par la grève ailleurs dans le pays semblent avoir observé le mot d'ordre de façon inégale.

Hier matin, les 400 détenus de l'Institut Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, se sont abstenus de prendre le déjeuner ainsi que le dîner. Mais au Centre de détention Laval (l'ancien Saint-Vincent-de-Paul), si la majorité des 473 détenus ont "sauté" le repas du matin, 48% d'entre eux se seraient présentés à la cafétéria pour celui du midi. Aucun chiffre n'était toutefois disponible en fin de journée sur l'assistance au souper.

"Parmi ceux qui ont pris le dîner, on retrouvait surtout des détenus en ségréga-

tion, qu'il serait dangereux de mêler à la masse pénitentiaire pour certaines raisons", a expliqué M. Jean Lajoie, responsable des affaires publiques à l'administration québécoise du Service canadien des pénitenciers.

"Tout s'est déroulé de façon très paisible aux deux centres, a-t-il ajouté. Mais chose certaine, les détenus ne crèveront pas de faim. Ils savaient depuis la veille qu'il y aurait grève, et ils pouvaient se procurer du chocolat et des "chips" assez facilement à la cantine, quoique je n'aie pas de preuve là-dessus. Mais c'est connu qu'ils ont toujours quelque chose à grignoter le soir dans leur cellule."

M. Lajoie n'a cependant pu préciser si la cantine avait été plus occupée que d'habitude mardi, veille de la grève, ou encore hier.

La grève de la faim devait avoir lieu hier dans les sept centres pénitentiaires fédéraux à sécurité maximale. Elle

semble avoir été observée fidèlement par les 200 détenus de Millhaven, près de Kingston. Mais selon un relevé de la Presse Canadienne, elle aurait été ignorée à Dorchester (N.-B.), tandis qu'on n'avait aucune nouvelle des pénitenciers de Stony Mountain, près de Winnipeg, de Prince-Albert (Sask.) et de New Westminister (C.-B.).

La grève a été décidée, d'une part, pour commémorer la mort des détenus tués lors d'émeutes pénitentiaires au cours des dernières années, et d'autre part, pour indiquer au gouvernement fédéral que les détenus n'attendraient pas indéfiniment l'application des réformes proposées par le sous-comité.

Par ailleurs, M. Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus (filiale de la Ligue des droits de l'homme du Québec), a dit que son organisme appuyait et approuvait entièrement ce "geste pacifique de la part des détenus".

M. Bernheim s'interroge par ailleurs sur les raisons qui font que le rapport final soumis par le Solliciteur général, M. Francis Fox, à la Chambre des Communes vendredi dernier, diffère de celui que lui avaient présenté, en juin dernier, les 15 députés membres d'un sous-comité parlementaire ayant étudié le système carcéral canadien durant cinq mois.

"Leur rapport, dont nous avons obtenu une copie confidentielle, félicitait entre autres les détenus d'Archambault pour le pacifisme de leur désobéissance civile lors d'une grève de la faim similaire tenue le 10 août 1976. Or, pour des raisons politiques ou autres, on ne retrouve rien de ça dans le rapport final de M. Fox."

A Toronto, où le mot d'ordre de grève a été lancé mardi par des membres du Barreau de l'Ontario, un porte-parole du groupe, M. David Cole, a dit hier qu'en demandant un délai pour étudier les recommandations proposées avant d'entreprendre une réforme en profondeur du système carcéral canadien, le Solliciteur général n'était pas raisonnable.

Il a précisé que M. Fox aimerait bien entreprendre cette réforme immédiatement mais qu'il avait les mains liées par les fonctionnaires de son propre ministère.

"Ces derniers, a-t-il affirmé, ont terriblement peur que les changements proposés par le sous-comité étalent au grand jour le système carcéral et permettent à des gens de l'extérieur de voir ce qui s'y passe. Ils veulent simplement qu'on s'en désintéresse et qu'on les laisse tranquilles."

A Ottawa, avant-hier, M. Fox déclarait que la grève de la faim des détenus ne gênerait nullement la réforme proposée, ajoutant que s'ils ne voulaient pas manger, il n'avait aucun moyen de les y forcer.



Charles Marion

La police avait pu libérer la victime et arrêter les ravisseurs. Ils ont été condamnés à 15 ans d'emprisonnement après avoir reconnu leur culpabilité.

La police a reçu une photo des ravisseurs

SHERBROOKE (CP) — La Sûreté du Québec a rendu publique hier une photographie de M. Charles Marion, un fusil pointé sur sa tempe droite.

La police n'a pas précisé quand, ni comment elle avait reçu cette photographie de M. Marion, victime d'un enlèvement il y a quatre jours. Les ravisseurs réclament un rançon d'un million de dollars pour sa mise en liberté en vie.

Deux personnes armées auraient, samedi dernier, capturé M. Marion, 57 ans, employé de la caisse populaire de Sherbrooke est depuis 35 ans, alors qu'il se trouvait à son chalet. Les ravisseurs ont ligoté et abandonné une employée de la caisse populaire qui se trouvait sur les lieux et ont fui avec la camionnette de M. Marion. Celle-ci a été retrouvée plus tard dans le stationnement d'un aéroport de la région.

Un examen minutieux du véhicule n'aurait pas permis de trouver d'empreintes digitales ni de traces de violence ou quelque autre signe pouvant mener à une piste.

Les seuls moyens de communications entre les ravisseurs et la police ont été des notes et des messages codés transmis sur les ondes de la radio. Mardi, la station de radio CHLT a interrompu trois fois ses émissions habituelles pour diffuser des messages.

La police estime qu'elle a jusqu'à maintenant suivi toutes les instructions des ravisseurs et qu'il leur appartient maintenant de se manifester à nouveau.

Un incident semblable s'était produit dans cette région en juin 1975. Deux frères, Fernand et Marc Bédard, avaient enlevé l'épouse d'un industriel de la région contre une rançon d'un million de dollars.

Les tramways disparaissent officiellement

De nouveaux règlements de circulation

par Alain Duhamel

Disparus des rues de la métropole depuis une vingtaine d'années, les tramways perdront bientôt leur dernier refuge officiel.

En effet, le comité exécutif de la ville de Montréal publiera à la prochaine réunion du Conseil municipal des modifications substantielles au règlement 1319 relatif à la circulation et à la sécurité publique, modifications qui suppriment notamment les dernières allusions aux tramways et même aux charretiers!

Le comité exécutif a voulu profiter de la conversion au système international des mesures pour mettre à jour le règlement de la circulation. Le projet d'amendement, que le conseilera pourront lire à la réunion de la semaine prochaine, ne fera l'objet d'une étude du conseil municipal qu'en septembre prochain.

L'adoption de ce règlement ne devrait guère tarder puisque les policiers de la Communauté urbaine doivent commencer en septembre à utiliser les unités internationales de mesure.

Désormais, la vitesse des véhicules automobiles ne devra pas dépasser 30 kilomètres/heure dans les zones d'écoles les jours de classe et dans les zones de parcs. La vitesse habituelle dans l'ensemble des rues montréalaises ne devra pas dépasser 50 kilomètres/heure et ne pourra dépasser

70 km sur les voies spécifiquement désignées pour la circulation rapide. Dans un terrain de stationnement ou dans une rue, il sera interdit de circuler à plus de 20 km.

Les automobilistes qui se servaient de la rue comme d'un espace de stationnement personnel pour leur voiture ou leur remorque devront changer leurs habitudes car désormais il sera interdit de laisser dans la rue une voiture en stationnement plus de 24 heures et il sera défendu en tout temps d'y laisser une remorque ou une semi-remorque à moins qu'elle ne soit attachée à un véhicule.

Il sera également interdit de laisser un camion ou un autobus plus d'une heure en stationnement devant un terrain où se trouve un bâtiment servant exclusivement à des fins d'habitation, sauf dans les cas où ces véhicules servent à l'accomplissement d'un travail.

Les modifications au règlement de la circulation interdiront le stationnement de tous les véhicules devant une rampe de trottoir ou une entrée, ce mot étant défini désormais d'une façon plus large en vue d'inclure tout passage carrossable donnant accès à un bâtiment, un abri de voiture ou une aire de stationnement, ou encore dans un endroit inaccessible par une rampe de trottoir. Ainsi, les personnes qui abandonnaient ou stationnaient des

voitures sur un terrain inoccupé en sautant le trottoir ne pourront plus le faire sans risque d'être interpellées par un policier.

De même que les automobilistes qui, sous le prétexte de gagner du temps, coupent à travers un terrain vague, un terrain de stationnement ou d'une aire de stationnement, ou encore empruntent une ruelle pour rejoindre une autre rue, devront désormais user de patience et attendre aux feux de circulation comme tout le monde.

Et s'ils doivent effectuer un virage à droite, ils devront désormais tenir la droite à l'intersection et demeurer le plus possible à droite pendant le virage et à la sortie.

Si, d'aventure, un automobiliste veut courir des risques, les amendements proposés au règlement de la circulation comportent aussi la modification suivante: "La personne qui contrevient au présent règlement ou à une résolution du conseil ou du comité exécutif est passible d'une amende d'au plus \$100, avec ou sans frais, et d'un emprisonnement d'au plus 60 jours, à défaut de paiement de l'amende ou de l'amende et des frais dans un délai d'au plus 90 jours, cet emprisonnement devant toutefois cesser dès le paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, selon le cas".

Des congédiements en série chez Câble TV ?

par François Barbeau

Les membres du Syndicat des employés de service technique de Câble TV (CSN) craignent qu'il leur arrive la même chose qu'aux meuniers de la Robin Hood, c'est-à-dire que leur employeur les congédie les uns après les autres pour les remplacer pour du personnel non syndiqué.

Les congédiements ont déjà commencé, ont-ils expliqué, hier après-midi en dénonçant l'"acharnement anti-syndical" de la compagnie, qui va jusqu'à la discrimination, puisque cette dernière, disent-ils, a exercé des pressions avec succès pour faire congédier des employés suspendus qui avaient réussi à se trouver des emplois ailleurs.

Le conflit à Câble TV a ses origines en septembre 1976, mois de la signature d'un contrat de travail accordant des hausses de salaire de 29,57% échelonnées sur deux ans. La Commission de lutte contre l'inflation ayant jugé ces hausses trop élevées, les parties patronale et syndicale étaient priées, en mars de cette année, de les ramener à un total de 14%.

C'est sur les négociations portant sur les réductions de salaire que le conflit a débuté. Câble TV avise ses employés qu'un accord semble impossible et qu'elle se voit ainsi dans l'obligation de couper les salaires, ce qu'elle fait le 22 avril.

Les employés refusant devant ce geste de faire des heures supplémentaires, 26 des 50 syndiqués sont frappés de mesures disciplinaires, puis tous les syndiqués sont suspendus le 3 mai après avoir rejeté l'ultimatum de la compagnie.

Depuis, toutes les négociations pour le règlement de ces suspensions n'ont rien donné. En juillet, soutient le syndicat, la compagnie a commencé à harceler ses dirigeants, les faisant suivre 24 heures par jour, brandissant la menace de poursuites d'un million, intervenant auprès de chacun des membres pour les inciter à rentrer au travail.

Le syndicat se scandalise des manœuvres de la partie patronale, qui a réussi à faire congédier huit employés qui s'étaient trouvés, depuis leur suspension, du travail dans le domaine de la câblodistribution.

La dernière manœuvre de la partie patronale, ont affirmé le président du syndicat, M. Paul St-Laurent, et le conseiller de la CSN, M. Paul Fortin, consiste à fixer arbitrairement la date des vacances de ses employés suspendus, de les inviter à aller chercher leur chèque de vacances, puis de les informer qu'ils sont officiellement congédiés parce qu'ils ne sont pas retournés au travail après leurs vacances.

Cette tactique, soutient le syndicat, est tout à fait illégale, comme d'ailleurs toutes les autres que la compagnie a utilisées depuis le mois de mai.

Le syndicat a donc déposé des griefs qui seront entendus dès vendredi par un arbitre. Le syndicat s'est également plaint auprès de la Commission des droits de la personne, qui a immédiatement institué une enquête.

Enfin, la Fédération nationale des communications, à laquelle adhère le syndicat, invite les abonnés de Câble TV à cesser leurs paiements à cette compagnie puisqu'ils ne sont pas tenus, selon le contrat qu'ils ont signé, de payer un service incomplet ou inadéquat.

**Aide
FAME PEREO
dans sa lutte
contre la lèpre.**

Le Château Montebello c'est en beauté tout l'été

Profitez des prix du
dimanche au jeudi.

Vivez les beaux côtés de l'été en vous promenant dans notre forêt de 105 milles carrés.

Faites du sport: tennis, golf (autant que vous le voulez - chariot à essence compris), natation, pêche (chaloupe comprise), marche. Prélassez-vous dans votre luxueuse chambre de ce château de bois rond. Dégustez 3 succulents repas par jour. Profitez de toutes les attentions de notre service, comme si vous étiez à votre club. Seulement \$53 par personne, par nuit, 2 personnes par chambre. Séjour minimum de 2 nuits. Taxes et pourboires non compris. Valable du 15 mai au 15 octobre 1977. La vie de château, quoi!

Réservations: appeler sans frais:
1-800-261-9420
ou un agent de voyages

Le Château Montebello
Montebello, Québec, JOV 1L0 (819) 423-6341.

CP Hôtels

éditorial

Le Proche-Orient au rythme de M. Vance

La tournée de M. Cyrus Vance, qui s'achèvera par des escales en coup de vent dans les pays arabes qu'il a visités à l'aller, a mis en relief, bien davantage que la distance qui sépare les positions arabes et israéliennes, les divergences entre les États-Unis et Israël. Ce qui constitue une non-surprise dans la mesure où le premier ministre israélien s'étant limité à discuter "procédures" à Washington, les questions de fond ont été abordées par le secrétaire d'État américain sans consultation préalable avec Israël!

De ce fait, M. Vance a pu dire clairement hier — par euphémisme, on dira qu'il a "admis" — qu'il a échoué dans sa tentative d'obtenir des concessions israéliennes en réponse à une souplesse croissante du côté arabe. Il n'a certes pas généralisé, s'attachant à dire "certains pays arabes" comme pour désigner l'exception en la matière, à découvrir par élimination: ce ne peut être l'Égypte, ni la Jordanie, ni l'Arabie... c'est donc la Syrie. N'empêche que tout "rapport d'étape" de sa mission doit retenir qu'une réelle relance a été imprimée et cerner les lots de consolation obtenus.

Commençons par le plus spectaculaire des développements intervenus: un compromis se dessine en vertu duquel l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) reconnaîtrait "de facto" l'existence d'Israël! C'est capital et ça touche enfin de près le noeud de tout le problème israélo-arabe. Que signifie au juste cette ouverture? Il faut, en premier lieu, relever que c'est un compromis conditionnel. Ainsi, l'OLP souscrira au texte de la résolution 242 du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 si celui-ci était modifié pour remplacer la mention "problème des réfugiés" (palestiniens) par "droits nationaux". Par parenthèse, notons que la résolution 338 du 22 octobre 1973 n'aurait pas à subir de changement dans la mesure où elle se contente d'une référence à la résolution 242: de ce fait, son sens et sa portée se trouveraient automatiquement à englober la notion de "droits nationaux" si celle-ci était inscrite dans la 242.

Un premier obstacle, d'ordre technique, surgit: peut-on modifier un texte de résolution du Conseil de sécurité? Il faudra sans doute le refaire sous un autre numéro en retirant d'abord le texte précédent. Mais ce n'est qu'un détail par rapport au reste...

Souscrivant à une telle résolution, l'OLP reconnaîtrait donc l'existence d'Israël dans la mesure où la 242 porte "respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États de la région", ainsi que "leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues".

Toutefois, cette question fondamentale a pour corollaire la différence de compréhension qu'Israéliens et Arabes ont du paragraphe (1) de l'article premier de la 242. L'expression "retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés" signifie pour Israël "de" territoires, alors que les Arabes la rendent par

"tous" les territoires; le fait est que l'expression anglaise "from territories occupied in the recent conflict" justifie les deux interprétations.

De toute manière, même si on mettait entre parenthèses le cas de Jérusalem, le refus du gouvernement Begin de négocier l'évacuation de la Cisjordanie remettrait tout en question. Faisant des points de broderie sur les concepts de "position" et de "condition", le ministre israélien des Affaires étrangères, Moshé Dayan, a déclaré que le refus d'Israël de négocier le cas de la Cisjordanie n'était pas un "préalable", ce qu'on aimerait pouvoir interpréter par: "c'est négociable"... Mais le fait est qu'un territoire que son propre premier ministre qualifie de "libéré" ne semble pas précisément destiné à être rétrogradé!

On a eu confirmation de l'intransigeance israélienne aussi bien sur la participation de l'OLP à la conférence de Genève que sur la création d'un "foyer" palestinien à ses frontières. Mais si M. Begin a pu dire qu'il n'a rien cédé et qu'il n'acceptera en aucune manière de négocier avec l'OLP même si celle-ci souscrivait à la résolution 242, ce refus est ambigu. Ce qui est un autre "lot de consolation" pour M. Vance. L'intervention américaine passe aujourd'hui tout autant par les pays arabes modérés que par l'amitié avec Israël. C'est ainsi que la ligne suivie par l'Administration Carter entraînera nécessairement des contacts directs avec les Palestiniens, ce qui était impossible hier; mais l'est-ce à l'issue de ce voyage? Bien sûr, M. Vance a promis qu'il "découragerait" les tentatives de modifier la résolution 242, mais "décourager" n'est en aucune manière "empêcher". Tout au plus est-ce une manière polie de ne pas hypothéquer l'avenir. En revanche, M. Vance a pu apprendre que l'établissement de contacts avec les Palestiniens n'entraînerait pas de crise aiguë, mais des "regrets".

Ce qui est à conjuguer à cette autre concession israélienne qu'à la prochaine phase de contacts bilatéraux américano-arabes et américano-Israéliens non seulement la forme mais le fond aussi sera abordé, et que Washington ne se contentera pas d'un simple rôle de facteur! On peut en inférer que le gouvernement Begin ne peut longtemps tenir sur une position intransigeante. Voudrait-il le faire qu'il se retrouverait totalement isolé, et sans justification à son refus.

Ce qu'il y a de faux dans la situation actuelle c'est que hier encore les divers ténors du gouvernement israélien — à commencer par le premier ministre lui-même — se félicitaient du fait que la rencontre avec M. Vance n'ait pas tourné à la confrontation et que le secrétaire d'État n'aurait fait aucune "pression". Faut-il être naïf pour ne pas remarquer que la confrontation n'a été que retardée et que la "pression" appréhendée n'a pas à être américaine: elle tient dans la situation nouvelle elle-même!

En fait, une autre manche capitale se déroule à présent, qui met en présence les seuls

Palestiniens, et dont l'issue conditionne le succès ou l'échec d'une éventuelle conférence de Genève. Il y a quelque chose de l'illusionnisme chez les hommes politiques, qui consiste à attirer l'attention d'un côté alors que l'action se passe ailleurs. On sait par exemple que le Conseil central de l'OLP doit se réunir ce 25 août à Damas. On sait aussi que tout au long de son voyage en terre arabe, M. Vance a été tantôt précédé et tantôt suivi par le leader de l'OLP, M. Yasser Arafat. Donc, il sera question de la résolution 242. Mais un autre élément capital peut pourtant intervenir à Damas, qui donnera aussi bien un sens concret à une éventuelle acceptation de la résolution 242 qu'une force de frappe nouvelle pour contrer le refus du gouvernement Begin! Il sera question à Damas ce 25 août de l'opportunité de créer un gouvernement palestinien en exil, ce qui, par le fait même, nécessitera une redéfinition des relations palestino-jordanaises!

La question aujourd'hui n'est donc plus de savoir si la Charte de l'OLP sera changée en vue d'en biffer les articles consacrés au remplacement d'Israël par un État présumé démocratique et laïc. L'Administration Carter ne s'y est d'ailleurs pas trompée, se contentant apparemment de l'acceptation de la résolution 242. Que des dirigeants palestiniens répètent que leur objectif est de créer une Palestine indépendante ne l'inquiète pas non plus outre mesure, cette question concernant prioritairement Jordaniens et Palestiniens. L'émergence d'une structure politique sous forme de Gouvernement en exil est en revanche capitale. Appelé à faire la part belle à des personnalités palestiniennes modérées n'appartenant pas à l'OLP, ce GPE prendrait à revers le refus israélien de négocier avec l'OLP assimilée encore à "une bande de terroristes" et autres "assassins"... Ayant, de même, une structure juridique et une légitimité, ce GPE pourrait tout aussi bien négocier avec les autres pays arabes qu'avec les États-Unis ou, un jour, avec Israël.

De toute façon, une fois l'interlocuteur palestinien désigné, le rythme s'accélénera en septembre à New York sans pour autant rendre vraisemblable un retour à Genève dès octobre. Mais le danger n'est pas nécessairement là où on pense. Ces jours derniers ont vu ainsi l'Union soviétique tenter de revenir dans le décor, humiliée de surcroît que M. Sadate contredécende à ne pas voir d'obstacle à sa présence aux discussions de New York! On peut imaginer qu'à défaut de "partenaire" dans le camp arabe, Moscou va se rabattre sur les plus radicaux pour tenter au besoin de saboter un mécanisme enclenché sans son concours.

Ce qui ne rend que plus réel encore le risque de voir un jour prochain l'Administration Carter, talonnée de toutes parts, prendre sur elle les concessions d'Israël et la responsabilité du maintien de la sécurité au Proche-Orient aussi!

Georges VIGNY

lettres au DEVOIR

Il faudra préciser concrètement le sens de la question du référendum

Je tiens à remercier M. Sylvain Bournival pour avoir répondu, dans LE DEVOIR du 1er août 77, à une opinion que j'avais émise dans le même journal, le 20 juillet. En fait, il importe de voir que M. Bournival prend la discussion là où j'avais laissée, soit sur une hypothèse de formulation de la question du référendum. Cette hypothèse, manifestée par l'emploi du conditionnel, venait conclure un exercice de vision de ce que pourrait être une véritable "confédération".

Le premier argument utilisé par M. Bournival a trait à l'incohérence possible des trois réponses. Il est effectivement certain qu'un nombre limité de personnes ne comprendront pas les liens entre les trois questions; mais, comme dans une enquête statistique, les erreurs parmi les grands nombres se compensent habituellement, sauf si le questionnaire est mal fait ou ambigu. Les résultats globaux ne tendront pas à refléter "l'incompréhension" de quelques-uns, mais bien l'intelligence dominante.

Quant aux arguments fallacieux, qui seraient utilisés pour masquer le sens des questions, n'avez crainte, ils seront utilisés au maximum de toute façon: ils le sont d'ailleurs depuis bon nombre d'années. Et justement, la "refaçonnage" des questions permet plus facilement aux "gens qui ne sont pas étudiants en sciences politiques" de comprendre ce que veut dire "souveraineté" ou "indépendance". Ces mots sont des concepts de juristes, et n'ont rien d'aussi concret que l'impôt qu'on paye, la police et la justice qui nous font respecter les lois, les services de santé dont on profite,

et la langue qu'on parle. On peut même dire que la formulation "juridique" de la question emmènera des gens à croire que "souveraineté" veut dire "fin des prestations d'assurance-chômage". Alors que la formulation "concrète" mène directement à penser que Québec paiera l'assurance-chômage. Ce genre de "nuances" peut être important dans l'issue du référendum, et contribuer grandement à éviter des interprétations fallacieuses du contenu de la souveraineté.

En fait, le grand danger qui guette la thèse de la souveraineté, c'est de perdre de vue le sens de ce mot, et de transformer le débat qui doit s'instituer en combat de chefs: la souveraineté, c'est l'option Lévesque et le fédéralisme, l'idée de Trudeau. Et si vous regardez bien l'évolution récente, c'est justement cette polarisation autour des hommes, au détriment des idées, qui explique la remontée de Trudeau au fédéral. Gardons-nous, dans la mesure du possible, de transformer le référendum en plébiscite! Et j'estime que formuler les questions en terme du contenu de la souveraineté, et non en abstraction de juristes, c'est faire un pas en ce sens.

Quant à l'interprétation des résultats, elle m'apparaît encore plus nette dans le cas des questions "concrètes": dès après le résultat, le gouvernement québécois pourra commencer à rapatrier chez lui tous les impôts payés sur son territoire: c'est clair, et surtout, cela ne nécessite aucune loi. Or, du peuple aura voté en ce sens. Quant à l'interprétation des résultats, elle m'apparaît encore plus nette dans le cas des questions "concrètes": dès après le résultat, le gouvernement québécois pourra commencer à rapatrier chez lui tous les impôts payés sur son territoire: c'est clair, et surtout, cela ne nécessite aucune loi. Or, du peuple aura voté en ce sens. Quant à l'interprétation des résultats, elle m'apparaît encore plus nette dans le cas des questions "concrètes": dès après le résultat, le gouvernement québécois pourra commencer à rapatrier chez lui tous les impôts payés sur son territoire: c'est clair, et surtout, cela ne nécessite aucune loi. Or, du peuple aura voté en ce sens.

terme de souveraineté laisse la place à des discussions et des négociations. Il faudra alors analyser les explications qu'en a données le gouvernement avant le vote pour en retrouver le sens et les limites: où commence l'association et où finit la souveraineté?

En conséquence, vous me permettez d'exprimer mon désaccord avec votre dernière argumentation. La forme d'autonomie ne doit pas être précisée après un vote de portée générale, parce qu'alors, le gouvernement n'a pas de mandat précis pour agir. La condition pour obtenir un tel mandat, c'est de préciser avant le vote les formes d'autonomie et de statut: vous ne signez pas un contrat, en bon juriste, avant d'en avoir lu ou écrit les clauses de détail. Il semblerait donc que votre conclusion soit plus susceptible de soulever d'interminables négociations et pressions pour interpréter, chacun à sa façon, la portée et les limites de la "souveraineté". Et pour finir, demandons-nous quelle valeur légale peut avoir une intervention, même publique, pour préciser le sens d'un acte juridique passé? Réponse: aucune (hormis le cas de l'interprétation). Le jeu devient alors essentiellement politique.

En somme, ce qui importe, ce n'est pas que l'électeur aie une ou deux ou trois "croix" à faire. C'est que le contenu des questions ou de la question soit dûment précisé dans le texte même de la question ou de son introduction. Et ces explications seront certainement partagées en au moins deux paragraphes: l'un sur la souveraineté, l'autre sur l'association. Jean REMILLARD, Longueuil, le 7 août 1977

Un gouvernement de théoriciens ?

J'ai toujours été hésitant à confier mon pays à des gens nouveaux en politique tout autant à un parti politique quand même assez récent. J'ai, tout de même, appuyé le Parti québécois jusqu'ici parce qu'il n'y avait de choix. Je trouvais les buts et les idées de M. Lévesque et de son parti intéressants.

Mais, je déplore fortement le manque de souci pratique de ce nouveau gouvernement. C'est à croire que nos dirigeants actuels ne peuvent voir d'autres problèmes plus urgents que la langue. Il y a majorité dans cette province et c'est tout. Et la liberté existe toujours.

La langue est bien secondaire par rapport aux faits économiques

actuels et futurs, aux faits sociaux... il y a tant de problèmes beaucoup plus importants à régler ailleurs.

J'ai tendance à croire que notre nouveau gouvernement veut nous cacher son incapacité ou, du moins, son manque de coordination. Et peut-être, son manque d'unité à la base. Il y a déjà huit mois qu'il est au pouvoir et tout ce dont j'ai entendu parler, c'est d'un projet sur la langue bouclé par un autre avant même son approbation ou son refus ou son annulation à l'Assemblée. Et d'enquêtes, et d'études, et de "nous sommes en train de..."

J'ai tendance à croire qu'on veut délibérément nous lancer sur une montagne pour une conquête

inutile, alors qu'il n'y a qu'une butte. L'idéalisme est un fait important dans la vie de tout homme et surtout d'un parti. Mais lorsqu'on sacrifie à celui-là le concept de la vie sociale et économique d'un peuple, je crois que l'on fait fausse route.

Je me vois douter de plus en plus de ces psychiatres écrivains et professeurs que nous avons comme ministres ou députés. Les grandes théories idéalistes, les grands rêves sont toujours le souci des intellectuels de haut savoir. Mais la pratique, la vie réelle d'un pays a souvent tendance à leur échapper.

Gilles TRUDEAU Sherbrooke, le 1er août 1977

La France et le boycottage d'Israël

Monsieur l'ambassadeur de France au Canada, Ottawa

Permettez-moi de porter à votre connaissance ma plus vive protestation et mon plus profond regret quant aux mesures discriminatoires évidentes dont votre pays fait preuve à l'égard d'Israël, et cela uniquement dans des buts de quelques gains commerciaux.

Le fait de ne pas voir appliqué au boycottage arabe contre Israël la loi contre la discrimination en matière commerciale est déplorable du fait que le gouvernement que vous représentez donne publiquement son appui à une législation discriminatoire envers un pays pour des raisons péculaires.

Je regrette profondément de voir qu'un gouvernement qui,

comme le vôtre, est aussi fier de faire valoir son passé glorieux et sa civilisation à si peu le sens de la justice la plus élémentaire et vend sa moralité à si bas prix.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Marc M. PARENT Laval, le 9 août 1977

bloc-notes

Comment combattre le chômage ?

M. Rodrigue Tremblay a raison: laissé à lui-même, le Québec n'est pas en mesure de réduire sensiblement le chômage dont le taux vient d'atteindre un nouveau record en juillet. Le gouvernement du Québec, devait rappeler le ministre de l'Industrie et du Commerce à l'Assemblée nationale, ne dispose pas de tous les instruments qui lui permettraient de relancer l'économie et de remettre au travail une partie des chômeurs. Et même s'il disposait des ressources qu'il n'a pas, s'il pouvait actionner des leviers qui lui sont inaccessibles, le ministre éprouverait de sérieuses difficultés qui tiennent à la conjoncture canadienne et mondiale.

Mais cette seule explication n'est pas satisfaisante. Il est vrai qu'un débat d'urgence comme celui que réclame l'Opposition libérale ne suffirait pas à dégager des solutions globales au problème du chômage chronique qui, après tout, n'est pas une invention du Parti québécois. Mais, compte tenu de l'aggravation constante de la situation de l'emploi, un débat permettrait au moins de faire le point et d'envisager l'adoption de moyens qui sont à la portée du gouvernement québécois, comme ceux que propose M. Gérard-D. Lévesque: grands travaux publics, programmes d'aide à la construction domiciliaire, assistance accrue à l'entreprise dans certains secteurs, budget supplémentaire au besoin et, surtout, concertation plus poussée avec le gouvernement fédéral afin de conjuguer les ressources d'Ottawa et de Québec pour lutter plus efficacement contre le chômage.

Sans une collaboration réelle avec ses collègues d'Ottawa, quelles que soient ses réticences politiques à y consentir, M. Tremblay sera condamné de mois en mois, quand sont publiées les statistiques sur le chômage, à déplorer la situation, à en reconnaître la gravité et à répéter qu'il

n'est pas en son pouvoir de la corriger.

Avant tout préoccupé de promotion nationale et sociale, le gouvernement s'était sérieusement soucieux en mai, à l'occasion du sommet économique de Charlevoix, de susciter un climat qui favoriserait le développement économique. Mais ce ne sont pas quatre mois de discussions sur la langue et les querelles constitutionnelles qui sont de nature à créer les conditions propices, ni le budget plutôt rigoureux du ministre des Finances. On conçoit qu'un gouvernement péquiste ne veuille pas sacrifier ses objectifs sociaux, constitutionnels et nationaux aux seules exigences d'un redémarrage de l'économie, mais du moins pourrait-il rechercher avec les instances fédérales des solutions immédiates et concrètes. Ainsi, il devrait saisir la suggestion que lançait aux Communes le chef de l'Opposition conservatrice et que M. Trudeau accueille favorablement, celle de réunir une conférence des agents économiques et des provinces au cours de laquelle les représentants du Québec pourraient, dans le domaine fiscal et monétaire, proposer des politiques mieux accordées à la conjoncture, plus expansionnistes. Car les perspectives pour l'année qui vient ne sont pas rassurantes. Et c'est maintenant qu'il faut envisager la mise en place de programmes nouveaux. Le Québec n'a pas le choix: il doit élargir la notion de concertation et collaborer davantage avec l'autre gouvernement, de même que ce dernier devra multiplier les mesures de relances en étroite consultation avec le Québec.

Robin Hood

Si Robin des Bois, au fond de son Moyen Âge anglais, avait entendu les propos que vient de tenir M. Logan

Brown, président de Robin Hood Multitools, il aurait sans hésiter ramener ses compagnons téméraires de la forêt de Sherwood pour faire entendre raison à ce patron singulièrement anachronique. Deux jours avant de rencontrer les représentants du Syndicat pour rendre une réponse au sujet de leurs dernières propositions, semblables à celles que les meuneries Ogilvie et Phénix ont déjà agréées, M. Brown annonce tranquillement qu'il compte abolir 50 postes syndiqués pour les remplacer par 50 postes de contractuels. Mieux, il reprendra la production, quoi qu'il arrive. Un changement est aussi prévu, qui a presque valeur de concession: les agents de sécurité embauchés pour surveiller les installations ne seront plus armés. La meunerie Robin Hood de Montréal, ajoute encore M. Brown, ne sera plus le centre de distribution pour le Québec et les Maritimes.

Le compte est complet. Il faudra, décidément, que John Munro et Pierre-Marc Johnson fassent comprendre à ce patron que s'il persiste à vivre comme au Moyen Âge, il court le risque de subir les exactions de Robin des Bois qui enlevait aux riches le pain qu'ils avaient en trop pour le redistribuer aux pauvres.

La station Namur

La nouvelle pièce que le Rassemblement des citoyens de Montréal vient de verser au dossier de la station de métro Namur appelle des explications que réclame avec raison le RCM. Si seulement MM. Niding et Hanigan voulaient bien, une bonne fois pour toutes, dissiper les ambiguïtés et les doutes sérieux qui entourent les tracés intervenus avec Campeau Corporation au sujet de l'emplacement et de l'aménagement de la station de métro du boulevard Décarie, on pourrait peut-être faire l'économie d'une nouvelle enquête publique, mettre un terme à cette gênante affaire et parachever le métro. Mais les précisions et les mises au point n'ont jamais été jusqu'ici suffisamment abondantes, ni assez convaincantes, pour nettoyer cette affaire. À tel point que M. Lucien Lessard avait plaidé au conseil des ministres en faveur d'une enquête que le gouvernement n'entend pas ouvrir, dit-on, afin de ne pas accablér outre mesure Montréal et la

CUM dont les affaires olympiques et policières sont déjà assez préoccupantes.

Les contribuables n'entendent pas jeter injustement l'anathème à MM. Hanigan et Niding, ni le RCM engager une chasse aux sorcières. On voudrait seulement obtenir l'assurance que les fonds publics ne seront pas affectés à la réalisation des projets d'une entreprise privée sous le drapeau prétexte qu'ils auraient une vocation publique. S'il n'est pas possible d'obtenir cette assurance des personnes en cause, en même temps que les clarifications nécessaires, il ne restera qu'à confier à un enquêteur désigné par Québec le soin de faire toute la lumière dans les meilleurs délais.

Max Yalden

Il est certain que M. Max Yalden, dont les Communes viennent de ratifier la nomination au poste de Commissaire aux langues officielles, n'aura pas dans ses nouvelles fonctions le style très particulier, le panache exclusif à son estimable prédécesseur, M. Keith Spicer. Fonctionnaire chevronné, d'abord aux Affaires extérieures, puis aux Communications, M. Yalden est certainement préparé, par sa culture, sa connaissance du pays, sa familiarité avec les politiques linguistiques et sa longue expérience de la fonction publique, à assumer ses nouvelles responsabilités. On ne lui demandera pas de faire preuve du même sens de l'humour qui, avec bonheur, caractérisait les interventions de M. Spicer et lui permettait de porter en souriant des jugements d'une extrême sévérité à l'égard du gouvernement et des institutions de l'État.

Mais on espère que le nouveau Commissaire aux langues sera investi des pouvoirs que son prédécesseur ne possédait pas et qui ne lui seront acquis qu'après une révision de la Loi sur les langues officielles. M. Spicer l'avait du reste souligné dans son dernier rapport annuel: les recommandations, les suggestions et les efforts de persuasion ne suffisent plus; il faut encore que le rôle de ce haut fonctionnaire soit mieux défini dans la loi et que ses conclusions soient, dans plusieurs cas, exécutoires, sous réserve d'appels aux tribunaux lorsque la mise en oeuvre suscite des difficultés qui n'auront pas été prévues.

Michel Roy

Où va la saine doctrine ?

Pour se rendre compte, une fois de plus, que la mort du catholicisme est bien l'oeuvre d'hommes d'Eglise, il n'y a qu'à rappeler ce que disait récemment le P. Michael Fahey, S.J., directeur des études supérieures au département de théologie de l'Université Concordia, lors d'une conférence prononcée au Centre d'Océanisme de Montréal (voir L'Église canadienne, juin-juillet 1977, p. 173 sq.).

S'en prenant aux "dévotions populaires" où nous "exprimons culturellement (!) notre foi", ce jésuite les dénonce comme étant

"les vrais facteurs de division" faisant obstacle à l'oecuménisme. Mais quelles sont ces encombrantes "dévotions populaires" qu'un fils de saint Ignace juge nécessaire de repousser? La vénération pour le Frère André? L'invocation à sainte Anne de Beauré? Les lampions qui illuminent quelque statue abandonnée? Non, cela n'est sans doute pas assez populaire pour le Révérend Père. Les deux "dévotions populaires" qu'il dénonce nommément sont bien plus connues: ce sont celles du Sacre-Coeur et de la Passion du Christ (p. 174!).

On ne peut rien dire plus explicite-

ment le christianisme, et dans son essence. C'est là qu'en est rendue la théologie, ce sont ces choses que laisse prêcher l'Archevêque de Montréal, et c'est ce genre de doctrine que les fidèles finront peut-être par admettre. On peut trouver de tels exemples partout dans le monde. Parce que Paul VI, vraiment, empoisonne toute la terre.

Daniel SAINT-AUBIN secrétaire général de la Centre-Réforme catholique au Canada.

Montréal, le 5 août 1977.

Pourquoi interdire l'interdit ?

L'interdit est ce film de Pierre Maheu produit par l'Office national du film qui montre une période de la vie d'une commune thérapeutique groupée autour du psychiatre Roger Lemieux. L'un d'entre nous était à Paris il y a quelques semaines, et un ami lui a expliqué comment, ayant fait des démarches là-bas pour obtenir une copie du film, on lui avait indiqué qu'il n'était pas "disponible"; c'est seulement après avoir insisté beaucoup et avoir démontré sa "capacité" à tolérer le film (étant lui-même psychiatre) qu'on a permis à cet ami d'organiser un visionnement privé du film.

Pourquoi interdire l'interdit? L'ordre établi n'accepte pas un tel film qui remet en question une de ses institutions fondamentales, la psychiatrie. Au Québec, on n'a pas réussi à empêcher la circulation du film; mais l'institution psychiatrique s'est hâtée de jeter l'anathème; par la voix du directeur du département de psychiatrie de l'Université de Montréal, le Dr Yvon Gauthier, l'établissement psychiatrique (qui a appuyé la position du Dr Gauthier) a condamné violemment et irrémédiablement le film et surtout le Dr Lemieux, dans un article paru dans le numéro de février 1977 de la publication Union médicale du Canada.

Il ne s'agit ici ni de reprendre mot à mot l'article du Dr Gauthier, ni de procéder à une analyse approfondie de L'interdit, mais d'essayer de comprendre pourquoi ce film suscite une telle réaction. Car ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont manqué permettant des prises de position pertinentes de la collectivité psychiatrique québécoise: où étaient les psychiatres en octobre 1970, quand le pouvoir a développé volontairement une psychose collective pour des fins éminemment politiques? Quand à la même période on a emprisonné plus de 400 innocents d'une façon qui ne pouvait que créer des dommages psychologiques graves chez plusieurs (voir le film Les ordres)? Et depuis quelque temps que se discute intensément l'ave-

nir du peuple québécois, qu'attend notre élite psychiatrique pour nous parler des effets dévastateurs de l'absence d'identité nationale chez plusieurs?

Ces occasions — et tellement d'autres — la psychiatrie les a laissés passer parce qu'elle est essentiellement orientée vers la préservation du statu quo, de "l'ordre" actuel. La psychiatrie est une "science" bourgeoise qui s'est développée avec le capitalisme et qui est fondée sur les mêmes bases que le capitalisme: l'individualisme et le libéralisme; sa fonction principale est de renforcer le capitalisme en ramenant à l'intérieur des normes ceux qui auraient tendance à s'en trop écarter et qui pourraient aboutir à une contestation efficace de l'ordre actuel, ou encore en isolant, en encapsulant ceux qui deviennent "dangereux" pour le système. La psychiatrie dispose d'armes fort efficaces pour accomplir sa besogne: des médicaments psychotropes puissants qui assomment littéralement les gens, des institutions qui permettent des incarcérations sans le nom, des électrochocs, le pouvoir d'accueillir aux "malades" une étiquette qui les suivra ensuite toute leur vie (on se rappelle de ce candidat à la vice-présidence des États-Unis qui a dû renoncer parce qu'il avait été traité en psychiatrie quelques années auparavant).

Et c'est justement ces fonctions de "normalisation" que le Dr Lemieux remet en question. L'interdit met en vedette ce médecin qui est fort connu et estimé de plusieurs, et qui ose contester la psychiatrie traditionnelle; à travers le film, on découvre qu'il en a contre les médicaments, contre les hôpitaux psychiatriques, contre cette distance entre le thérapeute scientifique et froid et son malade. Que serait le psychiatre sans tout cela?

Le Dr Lemieux n'a pas trouvé une cure-miracle et son expérience est loin d'être probante. Le film nous montre un psychiatre contestataire certes, mais un psychiatre tout de même, doté d'une formation qui marque notre époque (il l'avoue lui-même d'ailleurs) et

profondément psychiâtre malgré tout: la commune qu'il fonde est thérapeutique, et les gens y sont fermement inégaux, étant clairement divisés entre soignants et soignés (même s'il peut y avoir passage d'un stade à l'autre). La commune est faite autour d'une personnalité forte qui devient un père tout-puissant et écrasant qui semble tolérer difficilement la contestation; ce père est un mâle qui domine un groupe de femmes, et là encore il y a des éléments particuliers qui déforment la commune.

Dans L'interdit, en plus des interrogations sur l'approche psychiatrique traditionnelle, mais bien accessoirement il faut le dire, sont remis en question la famille traditionnelle d'une part, et le jansénisme qui marque notre conception du corps et de la sexualité. Cela aussi ne pouvait que choquer nos défenseurs du "law and order", qu'ils appellent psychiatres ou pouvoirs publics. D'où l'intérêt à démolir le film et à le tenir caché. Alors qu'il pourrait être une excellente occasion de réfléchir sur les raisons pour lesquelles notre société perturbe tellement d'individus, sur les changements qui l'il faudrait y effectuer au plus tôt et sur les moyens à prendre pour amorcer ces changements.

Luc BLANCHET, psychiatre, Jean LAPIERRE, psychiatre, Serge MONGEAU, médecin St-Hubert, le 4 août 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur: Claude Ryan. Rédacteur en chef: Michel Roy. Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny. Directeurs de l'information: Jean-François Pierre Lapon. Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$55 par année; six mois \$30 A (étranger, \$60 par année; six mois \$33). Trois mois \$21. Editions du samedi: \$15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par bateau: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste acheminé sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le Québec à la recherche d'une nouvelle société

1) Le monde de la surabondance au bord de l'absurde

La crise de l'énergie, c'est la crise d'une société de surabondance, c'est la crise d'une société industrielle productiviste qui ne sait plus quoi inventer pour aiguiser les appétits des consommateurs afin de produire plus et d'assurer ainsi le plein emploi.

Un monde qui s'effondre cependant! Un monde qui repose sur une confiance aveugle dans une économie d'abondance. Économie qui nous mène tout droit à l'épuisement des matières premières (et de l'énergie non renouvelable en particulier); économie du "plus-vivre" où le bonheur est synonyme de richesse matérielle; économie basée sur la promotion de techniques dures, énergivores, gigantesques et opulentes: avions supersoni-ques, centrales nucléaires, installations olympiques, villes monstrueuses, automobiles individuelles, industrie de guerre.

Et tout cela au nom du progrès! Qu'il est vivant encore ce grand espoir du début du siècle, espoir du bonheur par

par
MICHEL JURDANT

■ Dans le cadre des travaux de préparation du Livre blanc sur l'énergie, le ministre délégué à l'énergie, M. Guy Joron, s'est entouré d'un petit groupe de travail qui a commencé ses travaux ces jours derniers. L'objectif de ce groupe de travail est d'analyser les avenues possibles en vue d'une sensibilisation et d'une participation de la population. L'écologiste Michel Jurdant, dont LE DEVOIR a publié ces mois derniers deux articles remarquables, avait été invité à soumettre ses suggestions au groupe de travail du ministre Joron. Il l'a fait récemment sous la forme d'un mémoire dont nous publions aujourd'hui et demain les principaux passages. M. Jurdant est écologiste au Service des études écologiques régionales d'Environnement Canada.

le progrès économique! Bien sûr l'homme a augmenté considérablement son efficacité et son pouvoir sur la nature. Mais, en même temps, il a détruit les

équilibres délicats avec son environnement biologique et social. Cela n'est pas toujours visible dans notre entourage immédiat surtout lorsqu'on a la chance de

faire partie des catégories privilégiées et dominantes de la société! Pourtant, les signes sont bien présents que le monde qui s'édifie devant nos yeux est un monde absurde et bourré d'injustices sociales.

Un monde absurde parce qu'il est basé sur le gaspillage des ressources de la terre. Or, ce gaspillage est d'autant plus accéléré que les ressources deviennent rares, la loi économique de la rareté jouant un rôle accélérateur du processus d'épuisement des réserves. Ceci est particulièrement frappant en ce qui concerne les ressources énergétiques. Ce n'est tout de même pas parce que l'homme a réussi à échapper à l'absurde durant des millénaires qu'il ne risque pas d'y sombrer! Pourrions-nous au moins considérer sérieusement l'hypothèse d'une évolution catastrophique de l'humanité? Cette catastrophe n'a pas seulement un visage technologique mais pourrait bien présenter également un visage économique. ... n'est-il pas fréquent d'entendre parler de chercher des moyens pour susciter chez

les Québécois des désirs accrus de consommation afin de relancer une machine économique essouffée?

Un monde absurde donc, mais aussi un monde injuste parce qu'il est basé sur l'exploitation du faible par le fort. Processus naturel diront certains esprits qui ignorent que l'homme est la seule espèce vivante qui parvient à tuer ses semblables sans y être poussée par la faim! Comment la machine économique pourrait-elle fonctionner s'il n'y avait pas des moins riches pour désirer ce que possèdent les plus riches? Piètre justification d'une société qui est tout au plus parvenue à moderniser la pauvreté!

Absurde et injuste, la société industrielle ne mérite pas d'être sauvée car si elle a accru son pouvoir sur les mécanismes de la vie, elle a par contre négligé ses devoirs envers ces mêmes mécanismes. C'est ce qui nous force à envisager la possibilité d'un chaos énorme résultant d'une surexploitation des ressources naturelles couplée avec un accroissement des inégalités sociales.

alors que la société industrielle est basée sur la croissance indifférenciée même lorsque celle-ci est "planifiée".

Bien sûr, il y a un certain nombre de mesures urgentes à prendre dans le domaine de la conservation de l'énergie. Celles-ci devraient être prises à court terme et elles sont possibles dans le cadre de la société industrielle. Elles consistent principalement à rationaliser la consommation énergétique et à éviter les gaspillages les plus évidents.

À long terme cependant, il va falloir nous libérer de la technologie... quel paradoxe alors que c'est précisément cette même technologie qui prétendait libérer l'homme des contraintes de la nature! La poursuite de l'écocité doit donc constituer un objectif à long terme mais vers lequel il faut tendre dès à présent. Bien sûr, ce n'est pas pour demain car elle comporte quand même nouvelle conception du monde impliquant un idéal collectif et requérant une foi individuelle de la part de chaque citoyen. Quel retournement des valeurs par rapport aux appétits matériels d'aujourd'hui!

L'écocité, c'est un projet de société jeune et grandiose visant à instaurer une plus grande justice par l'application toute simple de cette loi fondamentale de l'écologie qui est l'interdépendance des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.

Le projet d'écocité fait déjà partie de l'idéal du mouvement écologique qui s'étend à travers le monde au point même où il est en train de devenir une force politique. L'écologie propose à l'homme une nouvelle éthique, une éthique de tendresse et d'équilibre fondée sur la richesse dans la diversité, sur la collectivisation de la consommation, sur l'auto-gestion communautaire, sur l'austérité et la frugalité.

Bien sûr, la résistance est et sera grande, principalement parce qu'un tel programme bouleverse des habitudes de vie basées sur la recherche du plus-être et des privilèges. Mais il faut prévoir et dire la vérité: on n'a plus le droit de cacher à l'humanité qu'elle se trouve au bord de la faillite, faillite technologique et sociologique, mais aussi faillite économique!

L'écologie propose un type de société (l'écocité) reposant sur un développement fondé sur l'arrêt de la croissance de la consommation d'énergie. Bien sûr, l'activité industrielle risque d'être affectée mais on peut se demander si l'utilisation des techniques douces, l'accent mis sur l'artisanat et le travail personnalisé, la décentralisation et la miniaturisation des entreprises, ne créeront pas plus d'emplois que ce que nous connaissons aujourd'hui.

De toutes façons, bientôt nous n'aurons plus le choix!

Alors autant commencer tout de suite!
Prochain article: Les vérités que les Québécois n'ont plus le droit d'ignorer

La vie spirituelle aujourd'hui

Pourquoi les jeunes Occidentaux qui cherchent Dieu se sentent-ils attirés par les gourous d'Asie ?

Un événement m'a interpellé. Ce fut la découverte, en '67, de la contreculture de la jeunesse occidentale. Une question a surgi: pourquoi ces jeunes ne sont-ils pas à l'aise dans la société nord-américaine? La plupart issus de familles nanties, ils disaient un nom catégorique au monde de leurs parents; non à la société technologique parce qu'elle privilégie l'ivoire au détriment de l'être, soumet l'homme à la machine, fabrique des guerres pour satisfaire aux exigences de son économie, rend difficiles des contacts humains épanouissants, replie sur soi. Non à une civilisation qui éloigne de la nature et enferme dans des rythmes de vie frisant constamment l'agressivité et la violence. Ces jeunes se rendaient compte que la société la plus nantie de l'histoire, la plus technologiquement évoluée connaissait des taux de troubles nerveux, psychologiques, cardiaques, peut-être jamais égalés. Ils accusaient les églises de leurs parents de connivence avec un système politique et économique qu'elles auraient dû dénoncer au nom de l'Évangile. Ces églises ne donnaient pas le témoignage d'une recherche de Dieu et d'une libération intérieure.

La drogue a sensibilisé aux espaces intérieurs, bien au-delà du conceptuel. Elle a donné le goût du silence et de la méditation. Grâce aux religions orientales, des jeunes s'ouvrent à l'unité du cosmos, à la communion avec la nature, à un rythme de vie plus sain, à une nourriture naturelle, à une vie plus harmonieuse. Loin d'être décadente, la culture parallèle de la jeunesse a donné naissance à des formes de vie, individuelles et communautaires, également contestataires, telles les Jesus People, les communes de zen, de yoga, d'artisanat, d'alimentation naturelle, d'écologie, de fermes.

Les effets de la drogue sont souvent nocifs et désastreux. On ne saurait par contre nier son influence dans le réveil spirituel en cours en Occident. Elle a conduit aux portes des monastères orientaux, hindous et bouddhiques, des jeunes intelligents et équilibrés. Ce phénomène est d'autant plus surprenant qu'il surgit dans une ère et dans des pays hautement technisés où la science allait dissiper tous les mystères et où on venait de proclamer la mort de Dieu. Les techniques de méditation des religions orientales devenaient invitantes. Elles promettaient de dépasser les limites de la drogue, de pousser plus loin l'expérience d'intériorité, de donner un sens à la vie.

Lors d'un pèlerinage de sept mois en Asie, j'ai pu constater le sérieux avec lequel des jeunes d'Occident s'adonnent à la vie intérieure. Ils ont connu les limites des drogues hallucinogènes. Ils ont connu dans le milieu familial, les milieux scolaire et de travail, dans l'engagement social et politique, dans des expériences sexuelles prématurées, de douloureuses déceptions. Ils ont touché de très près la vacuité spirituelle de la société occidentale, sa superficialité, son agressivité, sa violence. On ne saurait taxer ces jeunes de paresse et de parasitisme. Ils sont plutôt à la recherche d'un nouveau modèle de vie individuelle et collective où l'équilibre intérieur, par la voie du silence et de la méditation, devient pierre angulaire. Une vie plus proche de la nature, où le travail sera expression de soi et service à la communauté, non une course vers toujours plus d'argent pour s'acheter des bonheurs vite regrettés. Une vie communautaire de type tribal pour pallier aux mesquineries, à la vie étouffante et ennuyeuse des petites maisons de banlieue. On se détourne alors des modèles d'ici pour aller chercher chez l'Américain et l'Oriental des modèles plus en harmonie avec les aspirations profondes auxquelles des expériences difficiles de toutes sortes ont sensibilisé. La qualité du silence de ces jeunes étonne. Un palliatif peut-être à une société nerveuse, tapageuse, qui vit trop vite, où on parle trop? Est-il audacieux de penser que, par une sorte de vengeance de la nature, l'Occident verra surgir de la jeune génération d'authentiques habitués du silence? Ils rappelleront qu'il est indispensable de se réserver des îlots de silence, si nous voulons survivre, si nous voulons découvrir cette autre dimension de notre être, plus subtile et plus ardue, le temple de Dieu en nous.

Beaucoup de jeunes sentent le besoin de se retirer pour un temps, de prendre du recul, de prendre conscience, de l'extérieur, des compromis à faire pour vivre dans le système actuel sans être détruit par lui. Le voyage, le silence, l'enseigne-

par
LUCIEN COUTU

■ Lucien Coutu, prêtre de Sainte-Croix, s'intéresse depuis une dizaine d'années aux aspects spirituels et prophétiques de la contreculture de la jeunesse occidentale. Il a passé sept mois en Asie sur les chemins et dans les ashrams et monastères fréquentés par les jeunes marginaux des pays riches de l'Occident. Les Editions Fides publieront, au cours de '77, sous le titre de **pèlerinage à l'Est**, le livre qui est résulté de ce séjour asiatique. Lucien Coutu est présentement directeur, à Montréal, de la Maison Emmaüs, un lieu de ressourcement spirituel et d'initiation à la méditation dans un contexte chrétien. Le texte que nous publions ci-dessous a fait l'objet d'une communication lors du deuxième colloque de la maison Saint-Albert-le-Grand tenu à la fin de mars.

ment de maîtres d'Asie, le contact avec le tiers-monde, le retour à la nature, la rencontre et l'échange avec des jeunes de partout, autant de sources neuves où s'abreuver.

Il y aura des blessés. Il faut prévoir qu'ils seront nombreux. Je pense à ces jeunes qui, de soir en soir, vivent des heures durant enveloppés de fumée de hashish, ou qui passent, de façon infantile, d'une relation emotive et sexuelle à l'autre. Je pense aussi aux fainéants et aux parasites qui s'accrochent à la contreculture et qui traînent d'un coin du monde à l'autre une existence déjà usée et vieillie. Mais surgiront aussi de cette contreculture le troubadour, le poète, le pèlerin, le non-conformiste dont notre monde sérieux et affairé a besoin. Ils injectent une bonne dose d'humour au coeur d'une civilisation, l'empêchant de se prendre trop au sérieux, de perdre les pédales.

En Occident, l'indifférence religieuse, la négation même de Dieu et de toute vie intérieure sont senties de façon de plus en plus aigüe. Le nombre va croissant des assoiffés de spiritualité et du maître qui accompagnerait sur les sentiers ardues de l'intériorité. Faute de maîtres spirituels chez nous, on est allé frapper à leur porte en Asie, surtout en Inde. Des maîtres d'Asie, sensibles à cette soif soudaine de spiritualité en Occident, sont venus chez nous dresser leur tente. Très peu, il faut le regretter, sont d'authentiques spirituels. Le Nord-Américain, trop facilement naïf et crédule, s'est laissé prendre aux pièges de "gourous" peu scrupuleux, conscients des avantages monétaires et d'une facile popularité pour eux dans des pays riches, où avoir son gourou est en train de devenir une mode. Quand même, tant en Asie qu'ici, des Occidentaux ont trouvé d'authentiques maîtres, et ces démarches intérieures permettent de prévoir des lendemains pleins de promesses pour l'Occident. Les meilleurs résultats viendront de ceux qui, dans la plus pure tradition de l'Inde, comme d'ailleurs de toutes les grandes traditions religieuses, seront passés par les ascèses difficiles.

Ces jeunes pèlerins du silence et de Dieu constituent une minorité. Mais une minorité précieuse. Est-il utopique de penser que ces démarches reprennent contact avec les racines spirituelles profondes, associées aux noms des saints et mystiques de l'Occident? Les contestataires en profondeur d'une civilisation ne sont jamais légion. L'histoire ne finit-elle pas par reconnaître en certains d'entre eux les initiateurs de courants nouveaux à l'Origine des tournants de civilisation dont ils font éviter l'échec? C'est un type d'engagement social et politique qu'on a tendance à ignorer.

Des jeunes finissent par se métier d'un engagement social et politique trop souvent tapageur et frondeur. Ils se demandent: comment prétendre libérer les autres, alors qu'on ne s'est pas libéré soi-même? Ils concluent que révolutions politiques et changements sociaux opérés par des hommes non-libérés, sont semences de nouveaux problèmes sociaux et politiques que d'autres générations auront éventuellement à résoudre. Ne rejoignent-ils pas le chemin tracé par Jésus qui a longuement mûri son projet et son enseignement dans le silence, le jeûne et la solitude?

J'ai l'impression que très peu de jeunes ont été marqués par des adultes interpellants. Au risque de caricaturer, quand les parents sont encore ensemble, le père a souvent deux emplois, la mère travaille à l'extérieur du foyer; le professeur, lui, a ses soucis syndicaux, le prêtre fait carrière, la religieuse s'émancipe. Et tout le monde oublie que le jeune a besoin d'adultes et d'éducateurs. Si les gourous vident d'ailleurs font école chez nous, est-ce un indice que dans nos milieux les adultes significatifs seraient devenus rares? Un des maux profonds dans la tension entre les générations; je crois, est la pénurie d'adultes adultes.

L'Église d'ici: un constat d'échec

Le jeune qui dit non au christianisme rejette le plus souvent l'expression culturelle du christianisme. Il a soif d'un christianisme significatif et, ne le trouvant pas dans l'Église, il cherche ailleurs. Il est vrai que beaucoup de jeunes d'ici, comme d'ailleurs beaucoup d'adultes, n'ont été que des chrétiens nominaux et sociologiques. Au Québec, une Église, il n'y a pas si longtemps omniprésente, structurée, cléricale et légaliste, a vu, malgré Vatican II, débrayer en masse toute une génération. Quant à la jeune génération, elle est au stade de la pré-évangélisation dans sa presque totalité. On reproche à l'Église sa superficialité, son culte de l'organisation, son manque de densité spirituelle, son incapacité à initier à l'intériorité.

Sensibles à l'intériorité, des jeunes quittent l'Église pour ne plus mentir à eux-mêmes. Peut-on penser que pour être de son temps et d'ici, il va falloir que le christianisme devienne de moins en moins théologique et de plus en plus contemplatif? plus le matérialisme se répand, plus l'angoisse augmente chez les jeunes, plus se fait sentir aussi la soif du spirituel de type contemplatif.

Une question pour l'Église d'ici. La mission auprès des jeunes ne serait-elle pas d'abord l'annonce et l'incarnation de l'Évangile dans un espace culturel nouveau? Elle ferait s'épanouir les présences

de l'Esprit déjà au travail dans la nouvelle culture, les exprimant et les célébrant en Église dans le langage, les habitudes culturelles des jeunes d'aujourd'hui. Le christianisme est universel, capable de germer dans n'importe quel espace culturel. Le jeune ne se reconnaît pas dans le christianisme de ses parents. L'Église d'ici est-elle sensible à une lecture d'Évangile qui pourrait venir des jeunes générations, de leur nouvelle culture? Veut-elle leur permettre de chanter leur refrain dans le concert des cultures qui ont célébré le message et le mystère de Jésus?

Notre manie en Occident de vouloir que tout soit logique et rationnel, que chaque chose ait son pourquoi, ont fini par nous faire liquider le sacré, le rite, le symbole, la fête, la célébration, le gratuit, le ce qui n'a pas de pourquoi. Vatican II a voulu purifier le symbole, le rite, la dévotion; non pas les supprimer. Le jeune, plus sensible que cérébral, comprend et s'exprime davantage par les sens. Son Dieu est un Dieu d'expérience, pas un Dieu conceptuel. Il entre en contact avec lui par une symbolique qu'il invente à partir de sa musique, de l'expression corporelle, du silence, de la nature, d'emprunts aux religions primitives et orientales.

Que des jeunes d'ici aillent frapper aux portes des gourous de l'Asie, n'est-ce pas qu'aux yeux de toute une génération, églises, prêtres, pasteurs, rabbins véhiculent du spirituel à l'eau de rose? Le contact des jeunes générations avec les religions orientales nous fera voir l'insuffisance théologique et spirituelle du christianisme occidental. Nous allons découvrir que le christianisme occidental exprime gauchement Jésus-Christ. Les techniques de méditation orientales dépassent l'intellectualisme, le conceptualisme; elles nous donneront une meilleure saisie de Jésus, nous le faisant voir davantage au coeur de notre moi profond, qu'en dehors de nous.

Il est vrai que le jeune rejette souvent la religion traditionnelle pour des raisons purement sociologiques ou sentimentales. Il n'a jamais eu l'occasion ou pris le temps de saisir l'essentiel de Jésus et de l'Évangile. En Asie, confronté à plusieurs jeunes Occidentaux se disant chrétiens, je me demandais: pourquoi l'église paroissiale de leur quartier ne les a-t-elle pas attirés à Jésus? Pourquoi ne sont-ils pas allés puiser chez leur curé, les moins de nos monastères, l'animateur de pastorale de leur école, la sagesse recherchée en Asie? La sagesse, n'est-elle pas de l'Évangile de Jésus? Il y a chez ces jeunes une recherche d'une qualité de spiritualité dont l'Occident a perdu le sens. Les Églises d'Occident envoient en Asie des agents d'évangélisation annoncer la Bonne Nouvelle de Celui qui s'est dit la Lumière du monde. Des jeunes d'Occident quittent les Églises pour aller s'abreuver aux lumières et sagesse de l'Asie. Ceux parmi eux qui réintégreront ou découvriront le christianisme, nous sensibiliseront à cette dimension fondamentale de l'Évangile, fort négligée en Occident depuis l'ère industrielle: les 40 jours de Jésus au désert et sa fréquentation assidue du père dans le silence intérieur, à l'écart des besoins et des engagements du jour.

Souvent le jeune d'ici rencontre le Christianisme en dehors de l'Église, dans des groupes davantage centrés sur la personne de Jésus. Pensons aux Jesus People et aux Children of God venus de Californie, aux lendemains du mouvement hippie. Pensons à l'expansion soudaine dans notre milieu de groupes sectaires protestants de toute coloration. Le jeune trouve que dans l'Église Jésus est trop à l'arrière-plan. Des groupes neufs, tels Taizé, le renouveau charismatique et Témoignage Jeunesse sont significatifs pour les jeunes, parce qu'ils sont axés sur la personne de Jésus.

lettres au DEVOIR

Le Nouveau-Québec, bien dit, bien lu

M. Guy Deshaies. Sachez que nous avons lu avec grand intérêt votre article bien dit et bien fait, à la première page du DEVOIR, sauf que vous semblez "dramatiser" les situations... Votre réponse du lendemain aux responsables du Convair est aussi appropriée. Nous l'avons lue lors d'un vol sans histoire effectué aujourd'hui même de Montréal à Caniapiscau, comme tous ceux que

nous effectuons au Nouveau-Québec. Un seul point faible à ce vol: les attentes trop longues à Québec et Bagotville. Bon succès dans votre métier. Camille LAVERDIÈRE et Pierre GUIMONT, Direction de l'Environnement Caniapiscau, le 3 août 1977

Les caractéristiques comparatives de la société industrielle et de l'écocité

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE	SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE (ECOSOCIÉTÉ)
Technologie dure	Technologie douce
Croissance non différenciée	Croissance réglée selon les rythmes de la nature
Grande consommation d'énergie	Faible consommation d'énergie
Gaspillage des matières premières	Économie des matières premières
Consommation individuelle	Consommation collective
Pollution importante	Pollution faible
Banalisation de l'habitat	Embellissement de l'habitat
Uniformisation du milieu de vie	Diversification du milieu de vie
Urbanisation sauvage	Urbanisation planifiée
Perte de matériaux et d'énergie	Recyclage des matériaux et de l'énergie
Grandes unités de production	Petites unités de production
Accent sur le travail à la chaîne	Accent sur l'artisanat et le travail personnalisé
Société de classes	Déclassement des classes sociales
Egoïste dans l'amour	Fraternelle dans la justice
Privatisation de la nature	Socialisation de la nature
Motivation: le profit et la quantité	Motivation: les besoins et la qualité
Centralisatrice	Décentralisatrice
Spécialisation du travailleur	Polyvalence du travailleur
Monoculture	Polyculture
Facteur limite: l'argent et le profit	Facteur limite: l'homme
Exploitation de l'homme par l'argent	Exploitation de l'argent par l'homme
Écologiquement dangereuse	Écologiquement adaptée
Béton et plastique	Pierre et bois
Megalopoles	Terror, région, quartier
Vivre plus consommant plus	Vivre mieux en consommant mieux mais moins
Produire plus n'importe quoi	Produire mieux des objets plus durables et plus utiles
Gestion par la classe dominante	Autogestion communautaire
Croissance quantitative	Croissance qualitative

INSTITUT DE PASTORALE
Centre d'éducation permanente

Aimeriez-vous renouveler vos connaissances sur Jésus-Christ, l'espérance, le sens de la vie, l'évangélisation, la libération?

L'Institut de pastorale vous offre un vaste choix de sessions susceptibles de répondre à vos besoins et à vos intérêts. Pour plus de renseignements, s'adresser au 2715, Chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal, H3T 1B6 - 739-3223.

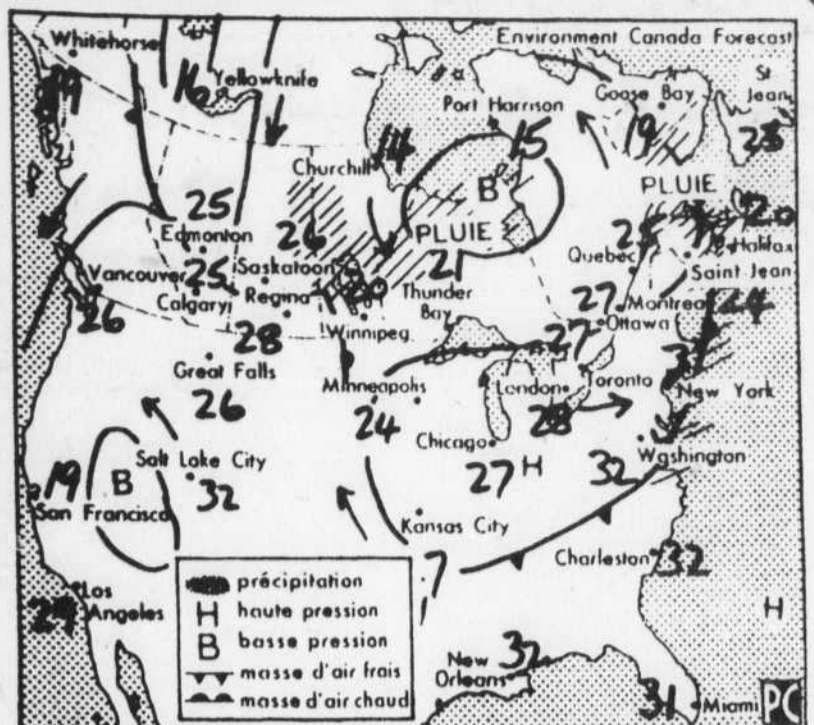
POUR DES VACANCES RÉUSSIES...

LOUEZ Accessoires inclus **ou ACHÉTEZ-** Le poste de traite Canoës-Kayaks

UN CANOT POUR UNE FIN DE SEMAINE **\$25** EN UN À PARTIR DE **\$155** FIBRE DE VERRE 14 PL.

1322 est Bélanger 270-7309 • 866-7095

la météo



La crête de haute pression qui a fait son entrée hier sur l'ouest du Québec sera à nouveau sur presque la totalité de la province. Par le fait même, des averses de pluie intermittente avec une possibilité d'orages et de vents moyens sont prévues.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: ciel variable. Maximum de 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Montréal, Outaouais: dégagement graduel. Maximum 25. Aperçu pour vendredi: beau.

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: nuageux avec averses et possibilité d'orages. Maximum 24. Aperçu pour vendredi: beau.

Rimouski, Gaspésie: nuageux avec éclaircies et quelques averses. Maximum de 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Sept-Îles, Gaspésie: ciel variable et possibilité d'averses ou orages. Maximum 20. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac Saint-Jean, Haute-Mauricie, Chibougamau: nuageux avec éclaircies. Maximum de 18 à 20. Aperçu pour vendredi: ciel variable.

suites de la première page

IRLANDE

catoliques, y compris par ceux qui sont opposés à l'IRA et à ses méthodes violentes.

Dans ce contexte, il paraît bien improbable que la reine qui, malgré les mesures de sécurité exceptionnelles, a pris un grand risque personnel en venant en Ulster, parvienne à engager un processus d'apaisement entre les deux communautés protestante "majoritaire" et catholique qui se déchirent depuis huit ans.

ANJOU

a pris possession du terrain faisant l'objet de la présente étude et qu'elle y a construit une rue, bien avant que la procédure normale d'expropriation soit entreprise. Le présent tribunal n'a pas à se prononcer sur le pourquoi de ces agissements de la part de l'expropriante, mais doit plutôt fatalement et brutalement constater les effets d'une telle procédure sur la valeur du terrain sujet au moment de la signification et de l'enregistrement de l'avis d'expropriation." D'où la décision de réduire à une valeur nominale d'un dollar le prix des terrains de la rue Edison.

Soulignons qu'en vertu d'une loi spéciale de 1974, Anjou peut maintenant faire réviser par les tribunaux les montants des expropriations complètes dans cette municipalité entre le 23 février 1956 et le 7 août 1969 et qu'elle a cinq ans pour le faire.

Jusqu'à maintenant, une vingtaine de causes du genre ont été découvertes mais, de l'aveu même du maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, qui s'adressait alors à la commission parlementaire des Affaires municipales, cent dossiers environ pourraient être mis en cause.

Notons d'autre part que, le 29 mars dernier, le tribunal de l'expropriation avait obligé le dénommé Emile Asselin et sa compagnie, les entreprises Lafleur (1961) Limitée, à remettre à Ville d'Anjou les quelque \$225,000 touchés sur un montant global de \$260,000 que l'ex-administration Crépeault lui avait offert pour des terrains ou passent aujourd'hui en partie les rues Saint-Zotique et Bélanger.

Il y a près de deux mois, le tribunal de

l'expropriation décrétait que les Immeubles Versailles, les Immeubles Esno et Développement Versailles devraient rembourser à Ville d'Anjou une somme de \$234,290 que celle-ci aurait payée en trop lors de la construction du boulevard des Galeries d'Anjou, en 1968.

Préalablement, la Régie des services publics avait décidé d'accorder une somme de \$389,960 pour l'expropriation des terrains, mais le tribunal de l'expropriation avait renversé cette décision tout en prétendant que l'indemnité dans ce cas devait s'établir à \$155,670.

Entre-temps, la Cour d'appel du Québec délibère toujours sur une requête d'Anjou en appelant d'un jugement de la Cour supérieure, impliquant cette fois une somme d'environ \$560,000. Il s'agit ici d'un acompte d'expropriation, versé par la commission scolaire Jérôme Le Royer à la firme Larissa Développement et que la municipalité veut "geler" chez le promoteur, pour éventuellement s'en rembourser dans d'autres affaires qui l'opposent à ce promoteur.

L'été dernier, dans un jugement qu'il rendait, le juge Louis Paradis, un procureur de la Couronne à Montréal, avait dit son étonnement devant le fait qu'aucune poursuite criminelle ou civile n'ait encore été intentée contre le président de Larissa, Max Schuchmann. De fait, six ans après l'enquête d'Anjou, où les scandales n'ont pas manqué, trois officiers municipaux seulement ont été mis en accusation, dont l'ex-gérant Jean-Paul Pilon, dont le procès est commencé depuis deux jours.

De son côté, depuis plusieurs mois déjà qu'il délibère, le juge Chaloux n'a pas encore décidé, malgré les intentions très nettes de la Couronne, s'il y avait lieu de porter des accusations contre le dénommé Max Schuchmann, ainsi que Maxwell Gordon et Ben Lamarre. Rappelons que le rapport Surprenant n'hésitait pas à faire des recommandations précises pour que des accusations soient portées contre les Schuchmann, Gordon, outre les Crépeault, Campeau et Pilon, de même que contre Roland Beauregard, Emile Asselin, André Laporte, Réal Lamontagne, Colette Saucier, Alexandre Grondines et Norbert Rand.

De son côté, le procureur de la Commission municipale du Québec, Me Jacques Bellemare, dans un mémoire confidentiel remis au ministre de la Justice, en août 1970, concluait dans le même sens.

Il ne faut pas oublier non plus le juge H.-M. Loranger qui, dans un jugement sur "l'affaire DeFoy", toujours reliée à Anjou et dans laquelle Crépeault et Campeau furent impliqués, ajoute à ces noms ceux de Ben Lamarre et Alphonse Couture notamment. "Même s'ils n'ont pas été appelés à répondre à un chef de conspiration, de même que Asselin et Schuchmann, dit le juge au terme d'une enquête préliminaire, il n'est que juste que leurs noms respectifs apparaissent à la plainte qui est modifiée en conséquence".

Jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été portée contre aucun des quatre hommes,

au fil des mots

Des vues au cinéma

par Louis-Paul Béguin

Mais bientôt les gens réclament des oeuvres d'imagination. Alors Georges Méliès entre en scène. Et c'est la naissance de l'art (le septième) cinématographique, ou du moins d'un style nouveau d'interprétation de la réalité, de l'espace. Dans son film, Méliès filme des féeries animées, jardins à grand spectacle avec effets spéciaux, trucs, gags (Le mot n'est pas encore très connu, et on lui préfère "trouvailles impromptues"). Méliès est le premier à parler du scénario, mot venu de l'italien comme studio et caméra, et il en dit ceci: "La composition d'un film demande naturellement l'établissement d'un scénario tiré de l'imagination, de visions, de transpositions d'oeuvres littéraires." Le scénario est, en effet, le document de travail essentiel à la création du film. Si Méliès ne parle pas de montage, c'est que cela ne se fait pas encore, puisque Méliès gardait la caméra en position fixe et que ses films sont du théâtre filmé.

Les Américains plus tard se serviront d'un scénario comportant toutes les indications nécessaires pour la bonne marche du travail difficile des acteurs, des machinistes, des assis-

tants, du metteur en scène, techniciens qui doivent mettre sur la pellicule les scènes diverses qui, assemblées, constitueront le film. Le scénario moderne comporte plusieurs étapes: synopsis, traitement, continuité, puis découpage technique (c'est le script). On a alors le scénario de travail. Cette oeuvre obéit à des règles originales, différentes de celles que suit le producteur d'une pièce de théâtre. Sur le scénario fini, on peut lire les indications portant sur les mouvements des acteurs, des caméras, des jeux de lumière, le son, etc. L'écriture du scénario décompose en aspects tout à fait nouveaux l'histoire à raconter. Techniques de durée, d'espace, de champ, de travelling, tout un "complexe" audiovisuel qui donne à un film ses moyens de communiquer par l'image "conditionnée" un sentiment, une idée, une impression, une ambiance.

Ce complexe audiovisuel est une reconstruction des multiples plans, des divers éléments "mis en boîte", dont certains seront rejetés d'ailleurs, et c'est ce qu'on appelle le montage. Ce mot français se dit "editing" en anglais. Remarquons que de plus en plus le mot montage s'emploie en anglais, dans la radio en particulier.

ni contre un cinquième, Maxwell Gordon, dont le nom, rappelons-le, est également mentionné dans plusieurs des chefs de conspiration pour lesquels la Couronne a poursuivi l'ex-maire d'Anjou, l'urbaniste Campeau et le gérant municipal Pilon.

Notons enfin outre les poursuites enregistrées ou à venir contre des individus, de la part du ministère de la Justice, que Ville d'Anjou pendant ce temps pourrait peut-être aller récupérer une somme de quelque \$10 millions, si comme lui conseille le rapport Surprenant et comme l'autorise la loi, elle jugeait à propos de s'adresser encore au tribunal de l'expropriation. Car c'est bien le maire d'Anjou, M. Corbeil qui avait déclaré en commission parlementaire qu'il pourrait bien y avoir une centaine de dossiers douteux au domaine de l'expropriation dans sa municipalité...

AIR CANADA

Les vols nolisés de Québec vers l'Europe ont fonctionné à partir de Burlington, au Vermont, mais les retards occasionnés par la surcharge des routes sud de l'Atlantique, le centre de Gander étant au ralenti, ont été considérables.

Hier Québec a repris ses services au gré de la demande mais ce n'est qu'aujourd'hui que les horaires réguliers seront respectés.

Au centre de Gander, il y a retour au travail mais les contrôleurs font preuve de zèle, ce qui pourrait occasionner des retards sur les vols vers l'Europe.

Durant cette grève environ 50% des contrôleurs du Québec se sont présentés à leur poste par esprit d'indépendance face à leur syndicat pancanadien, la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) dont ils veulent se séparer pour former leur propre syndicat comme en fait foi une demande déposée en ce sens à la Commission des relations de travail de la fonction publique à Ottawa.

La présence des contrôleurs québécois aux aéroports du Québec n'a pas changé cependant la situation pour les transporteurs. Ainsi Québec n'a pas pu utiliser l'aéroport de Québec pour ces vols nolisés comme elle aurait souhaité, puisqu'une infime partie de l'espace aérien traversé par les avions au départ de Québec est contrôlée par le centre de Montréal qui était paralysé. Les règlements internationaux interdisent l'utilisation d'un tel espace pour un vol international.

Au surplus le ministère des transports n'autorisait pas de vols aux instruments à Québec et ne permettait pas le mouvement d'appareils pesant plus de 12,000 livres ce qui fait que Québec n'a pas pu fonctionner au départ de Québec pour ses destinations habituelles à l'intérieur de la province.

La loi adoptée mardi aux Communes oblige les contrôleurs à reprendre le travail moyennant des augmentations de salaires moyennes de 7,4% conformément aux dernières offres du Conseil du Trésor. Les contrôleurs demandaient une nouvelle reclassification qui équivalait à des hausses d'environ 12%.

L'an dernier la grève des contrôleurs avait porté sur l'implantation du bilinguisme aéroportuaire au Québec d'où les distances prises par les contrôleurs québécois par rapport aux membres des autres provinces anglophones.

Hier au sujet de Toronto, le ministère examinait la situation pour voir s'il n'y aurait pas lieu de demander une injonction contre les contrôleurs trop zélés. La loi spéciale C-63 ne prévoit pas de sanctions mais le ministère public pourrait se prévaloir soit de l'injonction judiciaire ou des dispositions du code du travail si les opérations étaient trop perturbées à Toronto frappant ainsi fortement la société d'Etat Air Canada, principale victime de l'arrêt de travail.

Le système de "nominations conditionnelles" à des postes bilingues restera en vigueur jusqu'en 1983, mais commencera d'ici là à souffrir certaines exceptions.

Ces nominations permettent actuellement à un unilingue de poser sa candidature à un poste bilingue en indiquant simplement son intention d'apprendre une seconde langue. Actuellement 77% des titulaires de postes bilingues satisfont aux exigences linguistiques de leur poste, et on prévoit que cette proportion atteindra de 85% à 90% en 1978, le reste étant composé de personnes exemptées des exigences linguistiques à cause de leurs "longs états de service" ou de la proximité de leur retraite.

Les "nominations conditionnelles" auront encore cours, mais on créera une nouvelle catégorie de postes" à doter de façon impérative" dont les titulaires devront absolument être bilingues au moment de leur entrée en fonctions.

On sonnera avant la fin de 1983 la fin de la formation linguistique massive qui envoyait à grands frais des cohortes de fonctionnaires sur les bancs des écoles de langues de la fonction publique. La formation à plein temps deviendra graduellement l'exception, on diversifiera les moyens, et les "normes conditionnelles" auront deux ans pour se conformer aux exigences de leurs postes.

La phase dite "d'élimination progressive" des nominations conditionnelles et de la formation linguistique pourra se terminer en 1983, rapporte le document "parce que le gouvernement est confiant qu'à ce moment-là le nombre d'employés et de candidats pleinement qualifiés sera suffisant pour rencontrer les besoins en ressources humaines de la fonction publique, et à la fois parce que l'acquisition d'une compétence linguistique est un facteur dont les Canadiens qui envisagent de faire carrière dans la fonction publique devraient tenir compte."

Cette logique mène le Conseil du Trésor à limiter à 1983 également la durée de la rémunération spéciale pour les titulaires de postes bilingues. Cette "prime au bilinguisme", rétroactive à novembre 1976 mais qui n'a pas encore été payée parce qu'on n'est toujours pas arrivé, après plus de deux ans de négociations, à un accord sur son montant et ses modalités d'attribution, ne sera d'ailleurs versée qu'aux bilingues "par leurs propres moyens". Ceux qui le sont devenus par une formation aux frais de l'Etat n'y auront pas droit.

Au-delà de 1983, comme tous les candidats à des postes bilingues devront être compétents dans les deux langues et que les ressources en personnel devraient être suffisantes, personne ne devrait s'at-

CHIFFRES

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les cours de formation linguistique dispensés aux frais du gouvernement, selon un relevé effectué en décembre 1976, soient massivement fréquentés par des anglophones, 6,157 personnes y étaient inscrites à des cours de français, contre 850 aux programmes anglais.

La composition régionale des corps publics est beaucoup moins respectueuse des réalités linguistiques que ne le veut l'image pan-canadienne.

Dans les comités acadiens du Nouveau-Brunswick par exemple, là où la population francophone est majoritaire à 53,9% on ne trouve trace que de 25,9% de fonctionnaires francophones.

La situation est semblable, quoique moins aiguë, dans les comités à majorité franco-ontarienne. Pour 52,5% d'habitants de langue française, les services fédéraux ne comptent que 38,3% de fonctionnaires francophones.

La disproportion est tout aussi importante au Québec, selon un relevé des comités à minorité anglophone importante. Pour 20,2% d'anglophones dans 11 comités hors de Montréal, on retrouve 12,7% de fonctionnaires de même langue. Le phénomène s'accroît à Montréal, avec 7,6% de fonctionnaires de langue anglaise, pour une population de 22,3% du total des habitants de la région.

Quelques tableaux mettent en perspective globale les progrès qui n'arrivent pas encore à rendre équitable la représentation linguistique au sein de la fonction publique. Ainsi de 1974 à 1977, le Canada s'est enrichi de 45,184 nouveaux fonctionnaires, dont 28,326 avaient l'anglais comme langue d'usage, et 16,848 les français. Pour les francophones, c'est un bond de 31,9% et pour les anglophones, de 16,8%.

Là encore, la distorsion se révèle quand on scrute les nominations aux diverses catégories d'emplois et c'est pourquoi on doit s'attendre, selon le document de politique du Conseil du Trésor, à un contrôle particulier des pratiques de recrutement.

BILINGUISME

nombre de fonctionnaires fédéraux devront travailler dans les deux langues", souligne cependant le document, et c'est pour ces situations que nombre de réformes sont prévues durant la période de transition.

Conformément aux recommandations du rapport Bibeau, on procédera à la "réidentification", dans chaque service, de tous les postes bilingues, en numérotant leurs "exigences linguistiques" lire, parler, comprendre, écrire.

Le vice-président pour le Québec de la compagnie Campeau, M. Claude Blanchet, a déclaré hier sur les ondes de Radio-Canada, que les négociations qui avaient eu cours avec la Communauté urbaine de Montréal en 1973 et 1974 au sujet de l'emplacement de la station de métro Namur lui apparaissent tout à fait normales.

On sait que le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a publié en début de semaine une lettre de Me Paul Fortin, vice-président affecté aux projets spéciaux de la compagnie Campeau en 1974, qui démontre clairement, à ses yeux, que MM. Lawrence Hanigan, président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, et Gérard Niding, président du comité exécutif de la ville de Montréal, avaient négocié la construction d'un tunnel de raccordement de 200 pieds de largeur sous le boulevard Décarie afin de relier directement au métro un projet de construction immobilière d'environ \$750 millions.

M. Blanchet a indiqué que sa compagnie insistait pour obtenir le déplacement de la station de métro à l'ouest du boulevard Décarie et l'ouverture du boulevard Cavendish. À ses yeux, le projet de la compagnie Campeau, par son ampleur et son achalandage, avait droit à des services semblables à ceux offerts à la Place Ville-Marie ou à d'autres édifices importants du centre de la ville.

Quand il est apparu assuré que la station demeurerait à l'est du boulevard Décarie, bien que les autorités aient consenti à déplacer la station de métro de la rue Victoria jusqu'à la voie de service de la autoroute, la compagnie Campeau a tenté d'obtenir la construction d'un vaste tun-

tendre à recevoir une prime pour cet "avantage personnel et professionnel."

Le document, dans une longue introduction, rappelle aux fonctionnaires les grands principes du gouvernement sur la politique de bilinguisme dans la fonction publique: prestation de services dans les deux langues officielles, travail des fonctionnaires dans la langue de leur choix compte tenu du principe précédent, et représentation équitable des deux principaux groupes linguistiques au sein de la fonction publique.

Le Conseil du Trésor soutient que des progrès notables ont été accomplis, notamment entre 1973 et 1977, depuis que le Parlement a voté une résolution permettant de mettre en place le cadre réglementaire du bilinguisme dans la fonction publique, cadre qu'il convient désormais d'assouplir, une fois le premier déblayage accompli.

La réforme administrative majeure consistera ici à remettre aux sous-ministres le contrôle régulier exercé jusque-là par les "agences centrales" du gouvernement sur l'application des politiques de bilinguisme. Les sous-ministres devront préparer des "plans en matière de langues officielles", révisés annuellement, dont ils seront comptables devant le Conseil du Trésor.

On compte sur eux notamment pour améliorer l'un des aspects qui laissent encore le plus à désirer, le recrutement des francophones.

Même si ces derniers sont actuellement aussi nombreux (27,6%) dans la fonction publique que dans la population canadienne (26,9%), ils demeurent sous-représentés chez les cadres (18,1%), et concentrés chez le personnel de soutien administratif et chez les ouvriers.

Le Conseil du Trésor annonce qu'il procédera à une étude "en vue d'évaluer la capacité du gouvernement fédéral à fournir des services bilingues", depuis le début de la mise en oeuvre de la politique de bilinguisme.

Mais convaincu que ces services sont "généralement disponibles" dans la plupart des régions où ils sont nécessaires, le gouvernement a définitivement renoncé à procéder à la création des districts bilingues", une longue histoire de guerre de statistiques et de frontières qu'il croit désormais impossible de tracer fermement.

Toutes ces mesures devraient être officiellement rendus publiques à l'automne après consultation avec les syndicats de la fonction publique et avec le début de la nouvelle session, alors que le gouvernement présentera au surplus certains amendements à la loi sur les langues officielles, une révision promise en octobre 1976.

La station Namur Des négociations normales, selon la société Campeau

nel de raccordement à l'intérieur duquel elle aurait loué à des fins commerciales environ 70 pour cent de l'espace. M. Blanchet a indiqué que ce compromis n'était qu'un palliatif à la construction de la station à l'ouest du boulevard Décarie, jugée essentielle à la réalisation du projet de la compagnie Campeau.

M. Blanchet a affirmé en outre que sa compagnie avait donné des garanties suffisantes pour justifier le déplacement de la station aussi loin à l'ouest et tentait d'obtenir un bail exclusif de l'espace commercial au meilleur prix possible.

Le terrain où la compagnie Campeau projetait de construire est demeuré inoccupé et inexploité depuis ces pourparlers. Cependant, la construction de la station de métro Namur s'est poursuivie sous la voie de service de l'autoroute Décarie. Le gouvernement québécois vient de lever le moratoire sur la construction de cette ligne de métro jusqu'à la station Plamondon, immédiatement avant la station Namur. Dans la perspective où la station Namur deviendrait une station terminale, la compagnie Campeau a offert son terrain pour un bail de 15 ans à la Commission des transports de la CUM.

11 août par la PC et l'AP

La première conférence interalliée de Québec débutait il y a 34 ans aujourd'hui, le 11 août 1943. Roosevelt et Churchill, qui avaient convenu des janvier 1943, à Casablanca, d'exiger la capitulation sans condition des puissances de l'Axe, se réunissaient, entourés de leurs hauts responsables militaires, pour faire progresser les plans d'invasion de l'Europe et la coordination des efforts anglo-américains et soviétiques.

1976 — Dix-sept Noirs sont tués et 50 blessés au cours d'incidents raciaux près du Cap, en Afrique du Sud.

1975 — Les États-Unis opposent leur veto à l'admission du Nord-Vietnam et du Sud-Vietnam aux Nations unies.

1973 — Juan et Isabel Peron acceptent leur désignation par le parti péroniste comme candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République argentine.

1970 — Le chancelier ouest-allemand Willy Brandt arrive à Moscou pour la signature d'un traité de non-agression et de coopération avec l'URSS.

1954 — Annonce officielle de la paix en Indochine qui met fin à plus de sept ans de guerre.

1945 — Les Alliés informent le Japon que son offre de reddition est acceptable.

1941 — Churchill et Roosevelt se rencontrent sur un navire de guerre dans l'Atlantique et signent la Charte de l'Atlantique.

1919 — Le philanthrope américain Andrew Carnegie meurt à l'âge de 84 ans.

1870 — La Grande-Bretagne et la France garantissent la neutralité belge dans la guerre franco-prussienne.

1863 — Établissement du protectorat français sur le Cambodge.

Ils sont nés un 11 août: Joseph Nollekens sculpteur britannique (1737-1823); Angus Wilson, écrivain britannique — 1913.

DÉCÈS

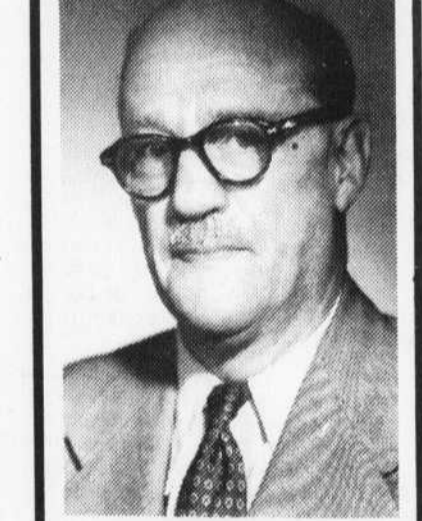
GRIGNON Dr. René. — À Montréal, le 8 août 1977 à l'âge de 62 ans, est décédé, Dr. René Grignon, chirurgien pendant 30 ans à l'hôpital Notre-Dame, époux de Georgette Pauzé, outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils, Jacques, psychologue, Michel, le Dr. André époux du Dr. Constance Joyal, Gilles époux de Gisèle Gagné, une fille Renée. Ses petits enfants, Constance, Adèle et Aline, ses frères, Wilfrid, le Dr. Jean Grignon époux de Fernande Perron, sa soeur Jeanne, épouse de Gaston Goulet, deux belles-soeurs Mme veuve Paul Grignon et Mme veuve Georges Grignon. Mme veuve Charles-Emile Grignon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 août. Le convoi funèbre partira du Salon Bonnier, Ducloux & Bonnier au 3503 rue Papineau, pour se rendre à l'église Immaculée Conception, heure du service à venir, cimetière St-Eustache lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERIEN, Alexandre. — À Montréal, le 8 août 1977, à l'âge de 85 ans, est décédé, Alexandre Therien, maître imprimeur, président fondateur de Therien et Frères 1960 Ltée, époux en 2ème noc de Jeanne Beaudet. Il laisse dans le deuil Jacques, Madeleine, Lucille, Jean, Thérèse, Marc-André, Pierrette et Pierre ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 août. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 400 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 2:00 hres, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE DR RENÉ GRIGNON

À Montréal le 8 août à l'âge de 62 ans, est décédé le Dr René Grignon, chirurgien à l'hôpital Notre-Dame durant 30 ans. Né à St-Eustache le 1er novembre 1914, il fit ses études secondaires au collège St-Laurent de 1927 à 1935, b.a. 1935; internat médecine 15 sept. 1938 au 15 juin 1940, internat juin 15 sept. au 15 oct. 1940 et du 15 fév. au 15 juin 1941; résidence du 1er juin 1941 à nov. 1945, service de chirurgie Hôpital Notre-Dame; chef interne 1942; études post-universitaires novembre 1945, Clinique Lahey, Boston U.S.A. Nominations hospitalières: nov. 1948, assistant-bénévoles Hôp. Notre-Dame (chirurgie); nov. 1949, assistant-régulier à titre hospitalier. Nomination universitaire: sept. 1950, assistant professeur en chirurgie, Université de Montréal. Médecin à la compagnie Pratt & Witney de Longueuil depuis quelques années. Autres titres et nominations: Jan. 1951, certificat de spécialiste du Collège des médecins et chirurgiens (chirurgie générale); sept. 1952, Fellow de l'American College of Surgeons; 1953, Fellow of the International College of Surgeons; 1953, Fellow of the Academy of Coloproctology; 1953, membre actif de l'Académie des sciences de New York (chirurgie générale); 1965, Diplôme of the International Board of Proctology. Pour pleurer sa perte, il laisse dans le deuil son épouse Georgette Pauzé, ses fils Jacques, Michel, André (médecin), époux du Dr Constance Joyal, Gilles époux de Gisèle Gagné, et sa fille Renée, ses petits-enfants, Constance, Adèle et Aline, ses frères Wilfrid, Jean (médecin), époux de Fernande Perron, sa soeur Jeanne, épouse de Gaston Goulet, 2 belles-soeurs: Mme veuve Paul Grignon et Mme veuve Georges Grignon. La dépouille mortelle est exposée au Salon Bonnier-Ducloux & Bonnier, 3503 rue Papineau. Le service funèbre sera chanté en l'église Immaculée-Conception jeudi matin à 10 h. L'inhumation aura lieu au cimetière de St-Eustache. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



J. ALEX THÉRIEN PRÉSIDENT-FONDATEUR DE THÉRIEN FRÈRES (1960) LIMITÉE

Décédé le 8 août 1977 à l'hôpital du Sacré-Coeur suite à une courte maladie. Né le 5 novembre 1891 à Ishpeming Michigan, U.S.A. Il fut président de l'Association des Maîtres-Imprimeurs de Montréal, membre du Conseil Supérieur du travail, membre fondateur du Syndicat des Typographes, membre de l'Association Professionnelle des Industriels, membre de la Chambre de Commerce de Montréal, gouverneur de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, Directeur général de la Société des Artisans Canadiens-français. Gouverneur des Hôpitaux Notre-Dame et Jean-Talon. Membre du Cercle Lafontaine des Chevaliers de Colomb. Chevalier Grand Officier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulchre de Jérusalem. Ancien marquis de la Paroisse Saint-Nicolas d'Ahuntsic. Membre du Club Canadien et membre du Club Richeleur Montréal Inc. A épousé en première noc, feu Juliette Arbour et en deuxième noc Jeanne Beaudet. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Jacques (Marie Beaudet), Madeleine (Roger Lachapelle), Lucille (Guy Cardinal), Jean (Lucette Fortin), Thérèse (Romuald Cardinal), Marc-André (Lise Fortin), Pierrette (Gilles Beaulieu), Pierre (Suzanne Trotter) et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie, 400 st. Henri-Bourassa, Grand fermé de 5 h à 7 heures. Le service funèbre sera chanté en l'église Saint-Nicolas d'Ahuntsic le 12 août à 14 heures. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Accord sur le canal de Panama

PANAMA (Reuter) — Panama et les États-Unis ont annoncé mercredi qu'un accord avait été conclu sur un nouveau traité concernant le canal de Panama et sa zone.

Le nouveau traité, qui paracheve treize ans de négociations, remplace celui signé entre les deux pays en 1903, qui conféraient aux États-Unis le contrôle permanent du canal et de la zone qui le borde.

L'accord prévoitait le transfert graduel à Panama de la souveraineté sur le canal.

On s'attend à ce que le président Carter en donne le détail, éventuellement dans une allocution télévisée, lorsqu'il tentera d'obtenir la ratification du traité par le Congrès.

Les négociateurs panaméens et américains, qui ont mis au point pendant trois jours les détails définitifs de l'accord, devaient tenir une conférence de presse.

MM. Elsworth Bunker et Sol Linowitz et leurs collègues panaméens ont été reçus par le général Omar Torrijos, chef du gouvernement dans la soirée.

Un référendum aura lieu à Panama, où le général Torrijos est contesté par l'opposition centriste et de gauche, qui refuse le maintien de toute présence américaine sur le canal.

Un des principaux problèmes, a-t-on déclaré dans la capitale panaméenne, a été de fixer l'indemnisation financière réclamée par Panama dans les limites acceptables par le Congrès américain. Panama demande \$460 millions pour l'utilisation du canal depuis 1903, et plus de \$150 millions jusqu'à la fin du siècle.

M. Bunker a déclaré que le nouvel accord, qui doit encore être rédigé sous forme de traité, protégerait la sécurité américaine et les intérêts de toute la région en garantissant que le canal serait ouvert de façon sûre et efficace.

Les détails de l'accord ne seront pas connus avant les déclarations d'aujourd'hui du président Carter et du général Torrijos, indiquant-on à Panama.

Koreagate: une centaine de "congressmen" impliqués

BOSTON (AFP) — Une centaine de membres du Congrès américain, dont une trentaine de sénateurs, ont figuré sur une liste de personnalités américaines susceptibles de recevoir de l'argent ou des cadeaux de la part de Sud-Coréens, a révélé hier le Christian Science Monitor.

Selon le journal, les résultats de l'enquête montrent que les démocrates sont plus impliqués que les républicains dans l'affaire des pots-de-vin que certaines personnalités sud-coréennes, notamment l'homme d'affaires Tongsun Park, ont tenté de verser à des membres du Congrès.

Une douzaine de sénateurs dont certains très influents comme M. Adlai Stevenson, président de la commission de l'éthique, ont "sérieusement" trempé dans cette affaire.

Le sénateur Stevenson a récemment révélé que les Sud-Coréens l'avaient contacté 37 fois depuis son élection, il y a 6 ans et demi. Il avait notamment reçu un coffret de bijoux, qu'il avait retourné, et un diplôme honoraire de l'université de Séoul, qu'il avait accepté, ajoute le Christian Science Monitor.

Par ailleurs les services de renseignements

américains n'ont jamais procédé à des enregistrements à l'intérieur de la Maison-Blanche, le palais présidentiel de Séoul, a affirmé hier l'amiral Stanfield Turner, directeur de la CIA.

Selon certaines informations diffusées il y a plusieurs semaines, les Américains avaient réussi, grâce à un appareillage compliqué utilisant des micro-ondes, à capter à distance, des conversations de hautes personnalités coréennes dans la Maison-Blanche.

"Il n'y a eu aucun enregistrement, et je parle au nom de la CIA, de la NSA (Agence nationale de sécurité) et de toutes les autres agences américaines de renseignements", a déclaré l'amiral Turner.

Le chef de la CIA a d'autre part nié que l'agence ait des accords avec la Centrale de renseignement coréenne, la Savak iranienne, la DINA chilienne ou quelque autre service de renseignements étranger.

Il a par ailleurs indiqué que la CIA fournirait au département de la Justice, si la demande, tous les renseignements à propos des expériences sur la drogue menées dans les années 50 et 60.

L'Éthiopie en difficulté attendrait l'arrivée de renforts "étrangers" ?

PARIS (d'après AFP et Reuter) — De violents combats se déroulent toujours en Éthiopie, où les forces d'Addis-Abeba attendraient le renfort de plusieurs milliers de soldats "étrangers" pour se dégager de l'état dans lequel les pressent le Front de libération de l'Érythrée, au nord, et celui de l'Ogaden, au sud.

M. Hussein Haji Ali Dualeh, ambassadeur de Somalie au Kenya, a en effet affirmé hier, à Nairobi, que de "cinq à neuf mille soldats étrangers se dirigent actuellement vers l'Éthiopie pour soutenir le régime du colonel Mengistu", indiquant qu'ils venaient d'un "pays situé hors d'Afrique", sans préciser lequel.

Cependant, l'Éthiopie a démenti ces déclarations. L'Éthiopie n'a pas besoin de l'aide de troupes étrangères pour repousser les envahisseurs somaliens, même si ceux-ci semblent remporter des victoires, annonce le communiqué du ministère de l'information et de l'orientation nationale. Cette déclaration sans fondement est un pur mensonge destiné à tromper l'opinion publique. Mogadiscio cherche ainsi à faire oublier que des troupes étrangères sont arrivées récemment en Somalie, affirme le communiqué.

plus qu'à 16 et 18 km. Jigiga (à l'est de Harrar et à une centaine de km de la frontière somalienne) a été, selon l'ambassadeur, occupée la semaine dernière et sa garnison est encerclée à quelques km de la ville.

À l'heure actuelle, les forces du FLSO livreraient combat à des unités d'Addis-Abeba à quelque 300 km au sud de la frontière entre Djibouti et l'Éthiopie, provoquant l'afflux vers l'ancien territoire français de nombreux réfugiés fuyant la zone des combats.

Devant cette situation, le gouvernement éthiopien a demandé l'intervention en Ogaden du comité international de la Croix-Rouge. Mais les observateurs estiment qu'elle a bien peu de chances d'être entendue. La Croix-Rouge ne peut, en effet, intervenir que si elle est acceptée par toutes les parties. Or, la Somalie ne se considère pas comme impliquée dans la guerre de l'Ogaden.

En difficulté au sud, les forces armées éthiopiennes doivent dans le même temps faire face, dans le nord du pays, aux activités du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) dont un porte-parole a fait état de violents combats dans la région d'Asmara.

L'armée éthiopienne, selon ce porte-parole, aurait engagé le 6 juillet plus de 8.000 hommes dans une offensive lancée sur deux fronts, pour tenter de reprendre le centre de Decemere, à 40 kms au sud d'Asmara, sur la route menant à Addis-Abeba. Ces deux attaques, déclare le porte-parole du front, auraient été repoussées par le FPLE qui affirme détenir 3.500 prisonniers.

Des combats se poursuivent également dans la localité d'Adi Ausha et celle de Mai Habar, respectivement à 16 et 25 km d'Asmara.

Le front de libération de l'Érythrée affirme d'autre part que "deux millions et demi d'Érythréens des campagnes sont actuellement privés de nourriture" et menacés

par la famine. Selon le Front, qui a lancé un appel aux "gouvernements arabes et amis" et aux "organismes humanitaires", cette situation serait consécutive à "l'occupation éthiopienne" et serait l'un des "moyens sauvages utilisés par l'Éthiopie contre la révolution érythréenne".

L'Éthiopie, qui a obtenu un certain succès diplomatique à Libreville, où la commission de conciliation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)

a implicitement condamné la partie somalienne en réaffirmant l'attachement de l'organisation inter-africaine aux frontières héritées de la colonisation, et en rappelant que la charte de l'OUA ne tolère aucune activité subversive menée à partir d'un pays contre un autre Etat membre de l'organisation, se préparerait cependant à une "guerre prolongée".

Enfin, "Al-Thaouira", organe du parti baas, irakien, au pouvoir à Bagdad, a invité hier les pays arabes à apporter leur soutien aux maquisards somaliens luttant contre l'Éthiopie pour l'indépendance de l'Ogaden (somalie occidentale). "Apporter son soutien à la révolution en Somalie occidentale est une tâche urgente et nationale (...). La stratégie de lutte armée choisie par le peuple arabe de Somalie occidentale représente la voie correcte pour libérer le pays, écrit Al-Thaouira".

Paris étend sa sphère d'influence en Afrique

PARIS (Reuter) — M. Louis de Guiringaud entame aujourd'hui une tournée en Afrique orientale visant à étendre la sphère d'influence de la France sur le continent noir.

Le ministre français des Affaires étrangères, qui se rendra successivement au Kenya, en Zambie, au Mozambique et en Tanzanie, remettra aux dirigeants des Etats visités des messages du président Valéry Giscard d'Estaing.

Dans les milieux autorisés français, on estime que les grands problèmes de l'Afrique et les moyens de renforcer la coopération politique, économique et technologique entre Paris et les capitales qu'il visite seront au centre des entretiens de M. de Guiringaud. Celui-ci recevra en outre des dirigeants nationalistes de Rhodésie, de Namibie et d'Afrique du Sud.

Dans le passé, la politique africaine de la France, définie dans ses grandes lignes à l'Elysée, était essentiellement tournée vers les anciennes colonies d'Afrique francophone.

Récemment pourtant, M. Giscard d'Estaing s'est efforcé d'étendre à d'autres pays du continent les relations privilégiées établies avec celles-ci. Dans ce cadre, la France a peu à peu imposé un embargo to-

tal sur ses ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Cette décision avait été annoncée il y a deux ans lors d'un voyage du président français au Zaïre.

Limité d'abord aux ventes d'avions, de chars et de missiles, l'embargo a été étendu récemment à la totalité des équipements militaires, y compris les navires de guerre.

Pendant les dix jours de sa tournée, le ministre des Affaires étrangères expliquera à ses interlocuteurs la nouvelle politique africaine de la France, fondée sur deux principes essentiels: laisser aux Africains le soin de régler eux-mêmes leurs différends sans ingérence extérieure et donner la priorité au développement économique de l'Afrique avec, si les intérêts le demandent, l'assistance financière et technologique des puissances de l'Est et de l'Ouest.

Dans les milieux autorisés français, on fait valoir que la France est soucieuse de se tenir à l'écart des différends interafricains et de rester en bons termes avec tous les Etats du continent, y compris ceux qui sont proches de l'Union soviétique.

M. Giscard d'Estaing souhaite néanmoins que les pays amis de la France sachent qu'ils peuvent compter sur son

aide en cas de menace pour leur propre sécurité et qu'à défaut d'envoyer des renforts militaires le gouvernement français est prêt à examiner toute demande d'assistance militaire.

L'illustration de cette politique a été faite au début de l'année au Shaba, (ex-Katanga) où l'armée de l'air française a apporté un appui logistique aux troupes zairo-marocaines aux prises avec des éléments armés venus d'Angola.

A Nairobi, M. de Guiringaud aura des entretiens avec M. Munyua Waiyaki, ministre des Affaires étrangères, et avec le vice-président Daniel Arap. Il pourrait être reçu par le président Jomo Kenyatta.

Après un week-end consacré à la chasse, le ministre français se rendra ensuite à Lusaka où il s'entretiendra lundi avec le président Kenneth Kaunda, qui s'est récemment rendu en France, et son homologue tanzanien, M. Sitte Mwale.

Mardi et mercredi, il sera à Maputo où il sera reçu par le président Samora Machel et M. Joachim Chissano, chef de la diplomatie mozambicaine. Jeudi 18 août, il achèvera sa tournée à Dar-Es-Salaam.

L'agriculture privée réhabilitée en URSS ?

MOSCOU (Reuter) — L'agriculture privée et le jardinage ne sont plus décriés en Union soviétique, un revirement dû entièrement aux nécessités économiques et non à une conversion idéologique.

Les fermes collectives et d'Etat (kolkhozes et sovkhos) occupent plus de 98 pour cent des terres arables du pays.

Or, sur les 1,5 pour cent qui restent, 30 millions de kolkhozes ou sovkhosiens et 10 millions de jardiniers produisent un tiers de la viande et du lait de la nation, un tiers des légumes, plus de la moitié des pommes de terre et les deux cinquièmes des oeufs, indiquent les statistiques officielles.

La première indication que le Kremlin allait soutenir le principe des parcelles (maison, jardin, enclos, porcherie, basse-cour) sur lesquelles les membres des sovkhos et kolkhozes sont autorisés à produire ce qui, en théorie, sert à leur propre alimentation, est venue de M. Leonid Brejnev, en octobre dernier.

À une réunion du comité central du PC, il déclara: "Plus d'attention et de soin devraient être accordés aux entreprises agricoles individuelles. Il faut dire que la restriction de la production agricole sur les parcelles individuelles des ouvriers agricoles, des ouvriers d'usine et des employés de bureau a été prématurée."

La signification de ces deux phrases était claire: ces parcelles, qui font en moyenne 3.000 mètres carrés, se voyaient accorder un sursis mais disparaîtraient le jour où l'agriculture d'Etat reprendrait finalement à tous les besoins.

La déclaration politique de M. Brejnev, réaffirmée cette année dans un autre discours, a fait l'objet d'une campagne de presse soulignant les mérites de cette agriculture individuelle d'appoint et suggérant des mesures pour l'encourager.

C'est que pendant des an-

nées, ces petits producteurs, autorisés à vendre le produit de leur jardin sur les marchés des kolkhozes, ont été l'objet de la suspicion, d'une part des consommateurs qui les accusent de profiter de la pénurie et d'autre part, des idéologues du parti qui voient en eux une séquelle du régime capitaliste et des tenants d'une conception bourgeoise.

Les idéologues estiment que l'agriculture collective ne peut que souffrir de cette juxtaposition, les membres des sovkhos et kolkhozes étant tentés d'accorder tous leurs soins à leur bout de jardin et négligeant les champs collectifs.

Selon un rapport du parti communiste, en Georgie (une république dont les habitants ont la réputation d'être des "débrouillards," les maîtres du "système D") un petit fermier peut produire jusqu'à dix ou quinze tonnes de mandarines par an et gagner ainsi plus de 50.000 roubles, alors qu'un ouvrier agricole moyen en gagne 1.320 par an.

La ménagère soviétique, dont la vie est une lutte continue contre le manque de viande et légumes, a le choix entre s'en passer ou, avec de la chance, en obtenir de petites quantités après avoir fait une longue queue, ou en acheter au marché à des prix prohibitifs. Récemment des tomates de primeur se vendaient à Moscou et dans d'autres villes jusqu'à un rouble (plus d'un dollar) pièce.

La campagne de presse actuelle vise à dissiper l'impression que le jardinier qui vend ses produits est un "spéculeur" faisant de l'argent sur le dos de la ménagère.

Les Izvestia, organe du gouvernement, ont récemment cité en exemple le cas de Vasily Samakovsky, âgé de soixante-quatorze ans, un ancien ouvrier qui a pris sa retraite dans un village sibérien. A force de travail et de ténacité, il a transformé son petit enclos inculte en un beau

potager qui fournissait des tomates et pommes de terre au village.

Une telle réussite lui a valu la jalousie de ses voisins qui, une nuit, sont venus détruire ses plants de tomates.

Nullement découragé, le vieux Samakovsky s'est mis à cultiver des concombres, fournissant aux villageois des légumes dont ils ont besoin et permettant en contrepartie au retraité de se construire une maison de brique "avec un porche de vitres," qui est la plus belle du village.

Résultat: il a été dénoncé comme "spéculeur" et "individu malsain" et les villageois ont demandé qu'il soit puni.

Il y a un an seulement cette histoire aurait servi à illustrer les méfaits d'une "certaine mentalité".

Mais la morale des Izvestia est cette fois bien différente. "Il est parfois difficile de surmonter les barrières psychologiques de la méfiance envers la propriété privée. Mais le moment est venu de voir en Samakovsky un homme qui est également intéressé à faire baisser les prix sur le marché," écrit l'organe du gouvernement soviétique.

Si les formes les plus voyantes du marché noir sont dénoncées comme "crimes économiques" punis de peines sévères, la campagne actuelle essaie de convaincre le public qu'il n'y a rien de "honteux" à cultiver sa parcelle.

Deux articles du projet de nouvelle constitution de l'URSS permettent l'entreprise privée sur une petite échelle. Un article déclare que la parcelle est "indispensable au paysan" et "la propriété privée est pratique, profitable et nécessaire pour l'ensemble de la société et pour l'Etat".

Un article de la Gazette littéraire vantant les aspects bénéfiques de la culture de la terre cherchait également à effacer l'impression que cette nouvelle politique et les articles du projet de constitution annonçaient un retour à un passé révolu. De telles suggestions ne sont que des "calomnies de la propagande chinoise" que reprennent certains milieux occidentaux, affirmait la Gazette littéraire.

La campagne de presse vise aussi à encourager les dirigeants de fermes collectives et les officiels à aider la culture privée, notamment en fournissant aux particuliers plus de nourriture pour bétail.

Les petits enclos fournissent très peu de fourrage ou aliment pour bétail et, à la suite de la récolte catastrophique de 1975, les journaux ont signalé le cas de personnes qui ont été punies, parfois de peines de prison, pour avoir acheté du pain destiné à leurs cochons.

La Gazette littéraire signale que 22 pour cent des vaches, 18 pour cent des ovins et porcins et 79 pour cent des chèvres appartiennent à des particuliers.

On a suggéré également une amélioration des transports pour permettre aux paysans d'amener plus facilement leurs produits au marché et un décret gouvernemental a été pris en ce sens cet été.

Mais on sent des réticences parmi les administrateurs des fermes collectives. Lyudmila Grigorevna, directrice d'un kolkhoze du sud de la Russie, a déclaré à un journaliste soviétique que les dirigeants, comme elle, étaient partagés sur l'utilité des terres privées.

Faisant allusion aux pénuries, elle concluait: "En règle générale, il est plus facile de gagner de l'argent dans le kolkhoze qu'en allant livrer sur le marché. Mais qu'est-ce qu'on peut acheter avec de l'argent dans un magasin? Un poste de télévision peut-être, mais de la viande?"

neés, ces petits producteurs, autorisés à vendre le produit de leur jardin sur les marchés des kolkhozes, ont été l'objet de la suspicion, d'une part des consommateurs qui les accusent de profiter de la pénurie et d'autre part, des idéologues du parti qui voient en eux une séquelle du régime capitaliste et des tenants d'une conception bourgeoise.

Les idéologues estiment que l'agriculture collective ne peut que souffrir de cette juxtaposition, les membres des sovkhos et kolkhozes étant tentés d'accorder tous leurs soins à leur bout de jardin et négligeant les champs collectifs.

Selon un rapport du parti communiste, en Georgie (une république dont les habitants ont la réputation d'être des "débrouillards," les maîtres du "système D") un petit fermier peut produire jusqu'à dix ou quinze tonnes de mandarines par an et gagner ainsi plus de 50.000 roubles, alors qu'un ouvrier agricole moyen en gagne 1.320 par an.

La ménagère soviétique, dont la vie est une lutte continue contre le manque de viande et légumes, a le choix entre s'en passer ou, avec de la chance, en obtenir de petites quantités après avoir fait une longue queue, ou en acheter au marché à des prix prohibitifs. Récemment des tomates de primeur se vendaient à Moscou et dans d'autres villes jusqu'à un rouble (plus d'un dollar) pièce.

La campagne de presse actuelle vise à dissiper l'impression que le jardinier qui vend ses produits est un "spéculeur" faisant de l'argent sur le dos de la ménagère.

Les Izvestia, organe du gouvernement, ont récemment cité en exemple le cas de Vasily Samakovsky, âgé de soixante-quatorze ans, un ancien ouvrier qui a pris sa retraite dans un village sibérien. A force de travail et de ténacité, il a transformé son petit enclos inculte en un beau

potager qui fournissait des tomates et pommes de terre au village.

Une telle réussite lui a valu la jalousie de ses voisins qui, une nuit, sont venus détruire ses plants de tomates.

Nullement découragé, le vieux Samakovsky s'est mis à cultiver des concombres, fournissant aux villageois des légumes dont ils ont besoin et permettant en contrepartie au retraité de se construire une maison de brique "avec un porche de vitres," qui est la plus belle du village.

Résultat: il a été dénoncé comme "spéculeur" et "individu malsain" et les villageois ont demandé qu'il soit puni.

Il y a un an seulement cette histoire aurait servi à illustrer les méfaits d'une "certaine mentalité".

Mais la morale des Izvestia est cette fois bien différente. "Il est parfois difficile de surmonter les barrières psychologiques de la méfiance envers la propriété privée. Mais le moment est venu de voir en Samakovsky un homme qui est également intéressé à faire baisser les prix sur le marché," écrit l'organe du gouvernement soviétique.

Si les formes les plus voyantes du marché noir sont dénoncées comme "crimes économiques" punis de peines sévères, la campagne actuelle essaie de convaincre le public qu'il n'y a rien de "honteux" à cultiver sa parcelle.

Deux articles du projet de nouvelle constitution de l'URSS permettent l'entreprise privée sur une petite échelle. Un article déclare que la parcelle est "indispensable au paysan" et "la propriété privée est pratique, profitable et nécessaire pour l'ensemble de la société et pour l'Etat".

Un article de la Gazette littéraire vantant les aspects bénéfiques de la culture de la terre cherchait également à effacer l'impression que cette nouvelle politique et les articles du projet de constitution annonçaient un retour à un passé révolu. De telles suggestions ne sont que des "calomnies de la propagande chinoise" que reprennent certains milieux occidentaux, affirmait la Gazette littéraire.

La campagne de presse vise aussi à encourager les dirigeants de fermes collectives et les officiels à aider la culture privée, notamment en fournissant aux particuliers plus de nourriture pour bétail.

Les petits enclos fournissent très peu de fourrage ou aliment pour bétail et, à la suite de la récolte catastrophique de 1975, les journaux ont signalé le cas de personnes qui ont été punies, parfois de peines de prison, pour avoir acheté du pain destiné à leurs cochons.

La Gazette littéraire signale que 22 pour cent des vaches, 18 pour cent des ovins et porcins et 79 pour cent des chèvres appartiennent à des particuliers.

On a suggéré également une amélioration des transports pour permettre aux paysans d'amener plus facilement leurs produits au marché et un décret gouvernemental a été pris en ce sens cet été.

Mais on sent des réticences parmi les administrateurs des fermes collectives. Lyudmila Grigorevna, directrice d'un kolkhoze du sud de la Russie, a déclaré à un journaliste soviétique que les dirigeants, comme elle, étaient partagés sur l'utilité des terres privées.

Faisant allusion aux pénuries, elle concluait: "En règle générale, il est plus facile de gagner de l'argent dans le kolkhoze qu'en allant livrer sur le marché. Mais qu'est-ce qu'on peut acheter avec de l'argent dans un magasin? Un poste de télévision peut-être, mais de la viande?"

neés, ces petits producteurs, autorisés à vendre le produit de leur jardin sur les marchés des kolkhozes, ont été l'objet de la suspicion, d'une part des consommateurs qui les accusent de profiter de la pénurie et d'autre part, des idéologues du parti qui voient en eux une séquelle du régime capitaliste et des tenants d'une conception bourgeoise.

Les idéologues estiment que l'agriculture collective ne peut que souffrir de cette juxtaposition, les membres des sovkhos et kolkhozes étant tentés d'accorder tous leurs soins à leur bout de jardin et négligeant les champs collectifs.

Selon un rapport du parti communiste, en Georgie (une république dont les habitants ont la réputation d'être des "débrouillards," les maîtres du "système D") un petit fermier peut produire jusqu'à dix ou quinze tonnes de mandarines par an et gagner ainsi plus de 50.000 roubles, alors qu'un ouvrier agricole moyen en gagne 1.320 par an.

La ménagère soviétique, dont la vie est une lutte continue contre le manque de viande et légumes, a le choix entre s'en passer ou, avec de la chance, en obtenir de petites quantités après avoir fait une longue queue, ou en acheter au marché à des prix prohibitifs. Récemment des tomates de primeur se vendaient à Moscou et dans d'autres villes jusqu'à un rouble (plus d'un dollar) pièce.

La campagne de presse actuelle vise à dissiper l'impression que le jardinier qui vend ses produits est un "spéculeur" faisant de l'argent sur le dos de la ménagère.

Les Izvestia, organe du gouvernement, ont récemment cité en exemple le cas de Vasily Samakovsky, âgé de soixante-quatorze ans, un ancien ouvrier qui a pris sa retraite dans un village sibérien. A force de travail et de ténacité, il a transformé son petit enclos inculte en un beau

ACHETEZ VOS BILLETS DE LOTO CANADA EN GROUPE!

Multipliez vos chances de gagner!

Plusieurs gagnants des \$ MILLIONS de Loto Canada sont des groupes d'amis qui travaillent ou pratiquent des sports ensemble.

Formez-vous un groupe dès aujourd'hui. Vous vous amusez tout en augmentant vos chances de gagner!

Avec vous, nous participons aux Jeux du Commonwealth.



centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Anjou QUÉBEC

Depuis 24 ans à votre service
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Produits d'importation, fromages, pain français, bière

**DES PRIX!!!
DE LA QUALITÉ!!!**

**SPÉCIAUX
CHAQUE SEMAINE**

"Boeuf, canada catégorie A, ruban rouge"

"Steaks B.B.Q."

"Brochettes de boeuf maison"

"Fondue bourguignonne"

"Veau extra"

"Agneau frais de l'ouest canadien"

"Brochettes d'agneau Maison"

"Côtelettes d'agneau B.B.Q."

"Merguez"

"Volaille, lapins, caillies, canards"

"Charcuterie fine exclusive"

"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"

Livraison à domicile 272-4065/86
807, est rue Laurier Métro station Laurier
ouvert jeudi jusqu'à 20 h samedi de 9 h à 17 h

\$ MILLION

Loto Canada

COMPLETEZ CE FORMULAIRE, EN GROUPE, ET CONSERVEZ-LE JUSQU'AU TIRAGE.

	Numéros des billets	Noms (en lettres moulées)	Adresses	Signatures	Parts
Nous, les soussignés, déclarons par les présentes que nous sommes les propriétaires conjoints, dans les proportions inscrites en regard de nos noms respectifs, des billets de Loto Canada, tirage numéro					
devant être tenu le 1977 portant les numéros inscrits ci-contre					
Chacun des billets mentionnés sera endossé comme suit					
Nom d'une personne, en italique, nom de groupe ou tout les noms mentionnés ci-dessus					
et si un ou plusieurs de ces billets s'avéraient gagnants, le ou les prix seraient partagés entre les soussignés dans les proportions stipulées					
Nous reconnaissons que, en cas de décès, nos droits respectifs dans ces billets passeront à nos ayants droit.					
Date à _____ ce _____ 1977					

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉS

844-3361

Chaque percuton coûte \$4.20 le pouce... L'heure de l'annonce: 11:00 a.m. pour le lendemain... Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première percuton de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3381.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

Chaque percuton coûte \$2.00, maximum 25 mots... Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun... L'heure de l'annonce: 11:00 a.m. pour le lendemain.

OCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEURS DEMANDÉS

dans le commerce des pièces d'automobile (aucune expérience n'est requise)

TERRAINS À VENDRE

BAIE ST-PAUL VUE SUR FLEUVE

Grand terrain, vue exceptionnelle sur fleuve, baie et montagnes. 1-418-694-1191 1-9-77

ST-VINCENT DE PAUL

Triplex brique, revenu mensuel \$755; comptant \$10,000.00. Construction spéciale, prix \$70,000.00. M.L.S. Manon Da-Prato 661-8143, 661-9030.

ST-ROBERT

Magnifique terre de 260 arpents, 195 en culture avec maison 10 pièces, grande remise, terre à bois, excellent achat. Huguette Brabant: 467-1120 ou 666-1307.

TRANSPORT

À BAS PRIX acceptera petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél.: 525-6872 J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

OCASION UNIQUE, à Bromont, magnifique maison, 7 1/2 pièces, 4 chambres à coucher plus bachelier indépendant, semi-meublé, 27,000 pi. ca., plage privée, \$600 par mois, bail de 2 ans. Taxes incluses, ou prix à discuter. Cause transfert, 5 minutes ski, équitation, voile, autobus scolaire à la porte. Tél.: 361-1115 poste 232. Soir: Bromont: (514) 1-263-5183. 15-8-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Prix d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-SEVERIN DE PROULVILLE, à 30 milles de Trois-Rivières, (100 milles de Montréal) 1:30 heure par l'autoroute 40. Grande maison canadienne avec dépendance, rénovation, foyer, bâtiment rénové, écurie, grand terrain paysagé, jardin, prix discuté, libre immédiatement. 418-365-6778. 15-8-77

WESTMOUNT

4 chambres à coucher, conditions magnifiques, près des écoles, centre d'achats et transport. Propriétaire déménage en appartement. Bon prix dans les \$60,000. M.L.S. pour rendez-vous appelez: Jacques Angham 842-8366, 935-0788.

CROWN TRUST

COMTE CLINTON, 75 milles de Montréal, 13 milles de Whiteface, 82 acres, 1,600 pieds en bordure de la route. Prix demandé: \$3,500 par acre. Tél.: 518-891-2100. 15-8-77

WESTMOUNT

BEDFORD: Magnifique maison, maison en pierre des champs, 3 étages, foyers, 4 salles de bains, inclus écurie, poulailler, sur 15 acres. Exc. Hélène DesRois, 658-4117 ou 656-0660. Des Rosiers. Le Maître courtier. 12-8-77

ST-BRUNO

ST-BRUNO: Triplex avec possibilité d'un 4ème logement. Bon investissement. M.L.S. Ghyslaine Marchand 653-7841, 653-8959. Trust National, courtier. 12-8-77

ST-BRUNO

ST-BRUNO: bungalow construction 2 ans, beau secteur, avec salle à dîner, 5 pièces. Maison 26 x 42 Exclusif. Ghyslaine Marchand 653-8959 653-7841. Trust National, courtier. 12-8-77

OUTREMONT

OUTREMONT, Willowdale près Université de Montréal, un prestigieux duplex, salon séparé: salle à manger, tapis mur à mur, cuisine équipée, privé. 731-8307. 15-8-77

LONGUEUIL

LONGUEUIL: Réduit pour vente rapide, bungalow surelevé 11 pièces, 1971, avec foyer, salle de jeu, salle d'étude, galerie, terrain clôturé, etc. 670-3655. 15-8-77

OUTREMONT

Outremont, cottage semi-détaché de l'Épée près St-Viateur, 5 chambres à coucher, boiseries naturelles, jardin. Occupation immédiate \$68,000. Tél.: 279-1908. 12-8-77

REPENTIGNY

Repentigny, Notre-Dame, cottage 6 pièces plus local commerce ou bureau en annexe, foyer, grand terrain, gros arbres \$64,500. Tél.: 581-3607. 22-8-77

BOUCHERVILLE

BOUCHERVILLE, Propriété 8 grandes pièces, possibilité de 10 ou 11. Terrain de 15,000 pieds carrés, situé en bordure du fleuve. Garage. Pas d'agents. Tél.: 655-0924 13-8-77

Rue St-Hubert

Rue St-Hubert, près Métro Mont-Royal, Immeuble 3 étages, 1er plancher modernisé, loué en bureau, idéal pour professionnel, très bon revenu, peu de frais. B.P. 222, Succ. Delorimier, Montréal H2H 2N6 15-8-77

WESTMOUNT

WESTMOUNT: exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage, 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour \$195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 15-8-77

LOGEMENTS À PARTAGER

JEUNE ETUDIANTE partagerait 5 1/2 dans N.D.G. \$120. chacun 486-0655. 15-8-77

MAISONS À LOUER

Domaine les Haut-Bois, Ste-Julie; 15 minutes de Montréal; locataire transféré; grand bungalow luxueux de 5 ans avec grande cour. 3 chambres à coucher, sous-sol fini, deux foyers; disponible 1er septembre. \$315.00. 649-2965 après 18 h 30. 15-8-77

ST-Laurent

St-Laurent près transports, maison semi-détachée, 8 pièces, sous-sol fini, poêle, frigidaire, tapis mur à mur, beau jardin, sous-location 1 an. \$450. Après 6 hres. 744-0880. 13-8-77

N.D.G.

N.D.G. magnifique maison meublée, foyer, jardin. \$600. Tél.: 482-5126. 13-8-77

ST-HUBERT

ST-HUBERT, bungalow 5 1/2 neuf, chauffage électrique, terrain gazonné près des services, option d'achat si désirée. Occupation 1er sept. ou 1er octobre. Prix \$375. 653-2945. 13-8-77

STE-FOY

STE-FOY (Québec), luxueux cottage jumelé, style canadien, construction neuve, foyer intérieur, terrain paysagé, libre immédiatement. S'adresser à 3627 rue Pelissier. Tél.: 1-418-658-3468. 29-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRETARIE DE NOTAIRE avec expérience, bilingue. 878-3767. 15-8-77

CHAUFFEUR PRIVE

CHAUFFEUR PRIVE(e) demandé, (étudiant(e) ou autre) Tél.: 849-5650. 24-8-77

FEMME demandée

FEMME demandée pour garder bébé de 9 mois à Outremont, du lundi au vendredi, 35 ans et plus. 739-9616. 12-8-77

GOVERNANTE

GOVERNANTE: Semaine de 5 jours, 2 enfants d'un professionnel. Enfants âgés de 4 et 5 ans. Excellentes conditions de travail. Adresser références et qualifications au Journal Le Devoir, C.P. 6033, H3C 3C9. 12-8-77 Dossier 437

MAISON DE DISTRIBUTION

MAISON DE DISTRIBUTION de livres cherche secrétaire pour répondre au téléphone, codifier les commandes et travail de secrétariat. Exigences: 11 ans de scolarité minimum, très bonne orthographe et très bonne dactylo. Bureau situé près du centre d'achats Rockland. 12-8-77

REPRÉSENTANT

Compagnie d'équipements, recherche région de Montréal, représentant dynamique et courageux. Tél.: pour rendez-vous: 655-2465. 12-8-77

DACTYLO RÉCEPTIONNISTE

Connaissance parfaite du français parlé et écrit. Travail centre ville. 849-6381 15-8-77

DACTYLO BILINGUE

Pas de dicta. Pas de sténo. Capable de dactylographier dans les deux langues 60 mots/minute. Agée de 25 à 30 ans. Tél.: 731-8446 12-8-77

REPRÉSENTANT(E)

Dynamique Avec expérience dans la vente demandé(e) par compagnie d'optique. Salaire, commission et bénéfices. Tél.: 725-9820 15-8-77

SECRETARIE LÉGAL(E)

Centre-ville avec expérience. • Sténo française et anglaise • Initiative et sourire • Très bon salaire et bénéfices sociaux avantageux. Envoyer curriculum vitae à: Le Devoir Dossier # 443 C.P. 6033 Montréal H3C 3C9 13-8-77

COMMIS DE BUREAU

Personne demandée pour travailler dans un département de publicité. QUALIFICATIONS: • Rapacité en dactylographie. • Excellente connaissance de la langue française écrite et parlée; • Quelques notions de la langue anglaise; • Aptitude à répondre au téléphone; • Un minimum de 3 ans d'expérience. Salaire selon la convention collective. Toute personne intéressée peut communiquer immédiatement avec: M. Payette 844-3361. J.N.O.

ST-NAZAIRE

Site idéal pour développement résidentiel ou commercial, 68 arpents de bois, érabes, sous-sol gravier, près route 20. C'est à voir. Reynald Gauvin: 467-1120 ou 774-6663.

MONTREAL TRUST

courtier 12-8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

REPARATION de galeries, briques, joints de briques, cheminées, solages, enrayer l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-8-77

ACCORDEUR DE PIANO

M. Alain, 733-9449 13-8-77

EQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-9-77

FERMES À VENDRE

Jolie ferme de 168 arpents. Remarquable par son site pittoresque et son ancienne maison en parfait état. Grange-étable, grande remise, source, ruisseau. Le tout est situé dans la région montagneuse de Ham-Nord. Tél. au propriétaire: 1-819-344-2088 15-8-77

FERMETTE à vendre

FERMETTE à vendre, à 40 milles de Montréal. Grande maison pièces sur pièces, système chauffage central, 2 arpents paysagés, haies, près d'une vingtaine de variétés d'arbres, clapier, tout équipé, potage. Prix \$31,500. Tél.: 514-244-8862 12-8-77

FERME bien située

FERME bien située, 45 milles du centre-ville. Cantons de l'Est. St-Paul d'Abbotsford. 60 arpents, ruisseau, pacage, fourrage, 250 pommiers, maison entièrement rennovée. 2 foyers. Terrain paysagé. Véritable aubaine \$75,000. Offre raisonnable acceptée. Communiquez entre 9 hres et 5 hres à 372-1573 lundi au vendredi. 15-8-77

ST-DENIS SUR RICHELIEU

Fermette 18 arpents et plus avec maison style suisse, tout le confort et pas cher. Huguette Brabant: 467-1120 ou 866-1307.

ST-ROBERT

Fermette 81 arpents avec boisé, grange, remise, silo, maison de 9 pièces, excellent achat. \$49,000. Huguette Brabant: 467-1120 ou 866-1307.

MONTREAL TRUST

courtier 12-8-77

GARDERIES

Garderies enfants à partir de 2 ans, tous les jours de la semaine à la maison. Tél après 5 hres. 679-9526. Sylvie ou Carole, 292 Gardenville, Longueuil. 15-8-77

LIVRES

2.100 livres de valeur en littérature, histoire, sciences humaines, philosophie plus nombreux essais, pièces et biographies à \$1.00!... Tél.: 486-6130 16-8-77

LOGEMENTS À LOUER

DOMAINE DU BOUL. VANIER, 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2 neuf, stationnement extérieur autobus direct au métro, chauffage électrique avec thermostat, boul. Vanier sortie nord, point Pie IX, 661-9351, ou 661-5623. 1-9-77

LONGUEUIL

LONGUEUIL, grand 6 1/2 pièces, 1er étage, foyer, près des Centres d'achats. Libre maintenant: 677-1742 après 5 hres. 15-8-77

C.D.N.

C.D.N. Northmont. Haut duplex 6 1/2 pièces. Informations et rendez-vous 737-7574. 15-8-77

LACOMBE

LACOMBE entre McKenna et Decelles. Haut duplex, 6 1/2, chauffé, équipé, tapis dans 4 pièces, fenêtre sur 3 côtés et vue sur le jardin. Grand débarras au venier, garage chauffé. \$390.00. Libre 1 sept. 738-5210. 13-8-77

6 PIÈCES

6 PIÈCES: 2ème étage, sortie laveuse-sécheuse, 220, non-chauffé, chauffage électrique, stationnement, bail de 2 ans \$190 par mois. 63 Est rue Beaubien. Visite le 16 août de 17 heures à 19 heures. 19-8-77

BEAUBIEN E.

BEAUBIEN E. 2685, Grand 6 fermé, 2ème, chauffé, presque neuf, ventilateur, hangar, lingerie, dépense, plancher chêne, entrée privée, galerie 20'x10'. \$285.00 Libre immédiatement. 334-3933. 24-8-77

Luxueux haut duplex

Luxueux haut duplex, 7 1/2 pièces, cuisine rennovée, tapis mur à mur. Libre \$500. 731-1012 18-8-77

6 1/2 tapis mur à mur

6 1/2 tapis mur à mur, foyer dans le salon, sous-sol avec bar, 2 salles de bain, 437 Cartier, Longueuil, 677-3654. 13-8-77

COTE DES NEIGES

COTE DES NEIGES, haut duplex, 6 pièces, poêle au gaz, eau chaude, chauffé, 1er septembre. \$275. 5800 Trans-Island. 733-0431. 12-8-77

AHUNTSIC Ouest

AHUNTSIC Ouest, chauffé bas de duplex, 6 1/2 avec garage \$385. Tél.: 527-4449. 15-8-77

BELLECHASSE

BELLECHASSE et Viau, 4 1/2, meublé, chauffé, tapis, très propre. \$235. Tél.: 667-8850. 13-8-77

PIE IX et Everett

PIE IX et Everett, grand 2 1/2, bas, tapis, meublé, propre \$145. 667-8850. 13-8-77

ROSEMONT

ROSEMONT: Beaubien et Molson, face au parc, grand 7 pièces chauffées \$250 par mois. Occupation 1er sept. Tél.: 727-9861. 15-8-77

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club! EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIERE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL. Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT. Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites. 3550, rue Jeanne-Mance, 845-4173. Des vacances à l'année.

SPATHODIA MANAGEMENT SERVICES LTD. offre un grand choix d'immeubles bien gérés 2 1/2-3 1/2-4 1/2 OCCUPATION IMMÉDIATE OU ULTÉRIEURE ARRÊT D'AUTOBUS À LA PORTE À DESTINATION DU CENTRE-VILLE Face au Queen Mary Veterans' Hospital A quelques pas de l'Hôpital Ste-Justine et du Jewish General Hospital Près de l'Université de Montréal. A quelques pas de St. Mary's Hospital. ** SERVICE DE CONCIERGE ** SOLARIUM ** BALCONS ** SAUNA ** ASCENCEUR ** PISCINE ** VASTES APPARTEMENTS MODERNES 24H sur 24 - SEMAINE ET WEEK-ENDS TEL.: 731-6449

APPARTEMENTS À LOUER ST-DENIS, bas spacieux 8 pièces, boiseries, métro Jarry, \$325 après 6 heures. 381-9017 15-8-77 AUTOS À LOUER CITROEN DS 20, 1971, 60,000 milles. Bon état. Particulier \$800. 332-0861 15-8-77

ANIMAUX À VENDRE Chow-chow, roux, 6 semaines, enregistrés. Après 6 hres. 679-1671. 12-8-77 Terre-Neuve, magnifique chiot noir, enregistré, lignée de champion, 7 semaines, particulier. 583-3692. 12-8-77

CÔTE-DES-NEIGES Pas Ridgewood, pas de côté à monter. Edifice bien aménagé avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chan bres à coucher \$375 (2 salés de bain et lave-vaisselle) une chambre à coucher \$215. Studio \$190. ALTITUDE 500 4760 chemin Côte-des-Neiges 739-5533 12-8-77

ARTICLES À VENDRE Climatiseur G.S.W., 10,000 BTU, horizontal, n'a jamais été utilisé. Garantie \$250. Tél. après 18 hres. 731-5967. 12-8-77

BUREAUX À LOUER VIEUX MONTRÉAL, site exceptionnel. Place Jacques Cartier, 2,500 pi. ca. ou plus. 861-0080. 16-8-77

CHALET À VENDRE UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, \$300,000. \$246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux Bavaois, flanc de montagne, cheminée pierre, immeubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine (aussi saison ski) 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-77

SEPTEMBRE EST BEAU À CAPE COD, une maison du 18ème siècle avec 4 chambres à coucher à Thuro, endroit tranquille près des plages. \$250, par semaine entre le 27 août et le 10 septembre. \$175 après. 1-617-349-3069. 13-8-77

ACHATS - VENTES DESIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livres illustrés etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 12-8-77

ACHAT-VENTE-ECHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Échange 3706 St-Denis (métro Sherbrooke). Tél.: 849-1913 12-8-77

ANTTIQUES GRANDE ARMOIRE PIN, queues de rat, panneaux soulevés, couleur d'origine. Tél. après 6 heures, 733-5008 13-8-77

ANTTIQUES CANADIENNE À VENDRE MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651. 15-8-77

REcherche Journal National Geographic, antérieur à 1971. Monsieur M. Papineau, 738-3440 15-8-77

LE BAZAR GÉANT de 10c du centre d'information et référence pour femmes aura lieu le mardi et mercredi, le 16 et 17 août. À 3585 rue St-Urbain. Tous articles seront vendus pour 10c. Les heures, pour les deux jours seront: 10 heures à midi, pour les personnes âgées seulement; midi à 20 heures, pour le public général. Pour informations, 842-4781. 15-8-77

FAILLITE, pupitres, chaises, classeurs, Matelas, mobilier de chambre, peintures, etc. Tél.: 272-0455 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-VINCENT DE PAUL

Triplex brique, revenu mensuel \$755; comptant \$10,000.00. Construction spéciale, prix \$70,000.00. M.L.S. Manon Da-Prato 661-8143, 661-9030.

MONTREAL TRUST

courtier 13-8-77

WESTMOUNT

Avenue Mont Plaisant: cottage élégant, 4 chambres à coucher, salon et salle à manger spacieux. Bonne cuisine de famille, sous-sol aménagé, 2 1/2 salles de bain, impeccable et de bon goût. M.L.S. réduit \$64,500. Offre sollicitée.

Isabelle Lafrenière

courtier 482-1381 "Notre intuition féminine vous aidera." 15-8-77

ADJACENT WESTMOUNT

Grosvenor, duplex 6 1/2-7 1/2, garage pour 2 voitures, jardin. \$70,000. N.D.G. avenue Marci, duplex détaché 6 1/2-7 1/2-3 1/2. \$69,500. Nancy Newton: 487-3400 ou 481-1800.

N.D.G.

Duplex moderne 5 1/2, 5 1/2. Valeur \$52,000, jardin, garage. Occupation. Louis Amos: 489-3911 ou 487-9560.

N.D.G.

Avenue Grey Duplex 6 1/2-7 1/2. Construction Lambert, boiseries chêne, foyer. Occupation octobre. John Morris: 489-8

AGENCE DE PUBLICITÉ CANADIENNE FRANÇAISE RECHERCHE UN(E) CONCEPTEUR-RÉDACTEUR

Fonctions: concevoir et rédiger des campagnes en français, produire ces mêmes campagnes, adapter en français des campagnes anglaises, et assumer les responsabilités inhérentes au poste.

Exigences:

- Expérience pratique d'au moins 3 ans en conception.
- Excellente connaissance de l'anglais.
- Français impeccable.
- Être capable de travailler en équipe.

Traitement: selon la compétence et l'expérience.

Faire parvenir demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

**Le Devoir
Dossier # 2730
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9**

ASSURANCES COURTIERS D'ASSURANCES I.A.R.D. & VIE

recherche un

PRÉPOSÉ AUX LIGNES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Possédant au moins dix (10) ans d'expérience.

Salaire entre \$18.000. et \$22.000.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le directeur administratif à:

382-7822

LA MAISON ROUYN-NORANDA INC. CENTRE DE RÉÉDUCATION POUR MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS

RECHERCHE UN

RESPONSABLE D'UNITÉ DE VIE

LE POSTE:

Personne qui dirige, anime et supervise l'équipe d'une unité de vie avec laquelle il partage la responsabilité de la rééducation des bénéficiaires et de la bonne marche du groupe, selon les normes établies par la direction.

Il exerce, sur les bénéficiaires et sur le groupe, une action éducative personnelle. Il doit suivre l'évolution des bénéficiaires en tenant compte de leurs études, de leurs problèmes et de leurs ambitions personnelles, et il doit voir à leurs besoins physiques et intellectuels d'une façon adéquate pour que les bénéficiaires puissent s'épanouir dans un climat normal, en vue de leur réinsertion sociale.

Il peut recourir à tous les services consultatifs mis à sa disposition. Il est le pivot de l'information sur le plan général. Il doit également être disponible en sus de la cédule établie pour assurer la marche harmonieuse de son unité de vie.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée.
- Les candidats n'ayant que 12 ans de scolarité pourront être considérés s'ils possèdent de l'expérience dans le travail auprès d'adolescents et à condition d'accepter de suivre une formation en techniques d'éducation spécialisée.
- Doit être âgé de 21 à 35 ans.
- Doit être en mesure d'oeuvrer auprès de jeunes de 9 à 18 ans, garçons et filles.

RÉMUNÉRATION:

La rémunération suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

PRIÈRE DE S'ADRESSER AU:

Service du personnel
Maison Rouyn-Noranda Inc.
700 Chemin Granada
Rouyn, Québec
Téléphone: 819-762-6592

STANDARD LIFE

recherche, pour son bureau d'assurances collectives à Montréal, un

REPRÉSENTANT de GROUPE

qui sera chargé de ventes et service.

Pour être considéré, le candidat devra avoir un minimum de 3 ans d'expérience dans ce domaine, des connaissances approfondies des régimes de retraite, du système fiscal, des règlements fédéraux et provinciaux concernant les régimes de retraite, des REER, des régimes différés de participation aux profits. Parfaitement bilingue, il doit pouvoir s'affirmer dans ses relations d'affaires.

Le salaire est compétitif et va de pair avec les qualifications et l'expérience. Excellents avantages sociaux.

Les candidats convenables intéressés peuvent téléphoner ou envoyer leur curriculum vitae en précisant éducation, expérience et le salaire demandé.

S'adresser à:

**M. Luc Beaujour
Directeur régional de l'Assurance Collective**

LA STANDARD, Compagnie d'assurance sur la vie

1550, Boul. de Maisonneuve ouest, Suite 1150
Montréal, Québec H3G 1N2
Téléphone: 931-9401

LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

DEMANDE

DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

QUALIFICATIONS:

Diplôme d'ingénieur ou de technicien, avec au moins 3 ans d'expérience pertinente dans le domaine municipal et aptitudes démontrées dans ce domaine; Être bilingue;

FONCTIONS:

DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

- Responsable des travaux de voirie et du personnel y attaché;
- Assiste l'inspecteur municipal dans son travail;
- Prépare les demandes de subventions et autres;
- Prépare les demandes de soumissions et contrôle les achats de la voirie;
- Prépare un rapport mensuel et fait des recommandations au Conseil;
- Beaucoup de travail sur le chantier;

DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INSPECTEUR DES RÉGLEMENTS.

- Assiste l'inspecteur en bâtiments dans son travail;
- Assiste l'inspecteur des règlements dans son travail;
- Fait des recommandations au Conseil pour de nouveaux règlements;
- Rend compte directement au secrétaire-trésorier.

SALAIRE:

- Entre \$15.000.00 et \$18.000.00, selon expérience;
- Bénéfices marginaux;
- Frais de déplacement;

Toute demande d'emploi incluant curriculum vitae devra être envoyée au bureau du secrétaire-trésorier de cette municipalité le ou avant le 31 août 1977.

**Raymond Poirier,
Secrétaire-trésorier.
Tél.: 663-7759**

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

**Commission de la fonction publique
Direction générale de la dotation en personnel**

DIRECTEUR, PROGRAMME DE RECRUTEMENT DES AUTOCHTONES

**Traitement: \$27 900 - \$38 400
No de référence: 17-OC-8008**

La Commission de la fonction publique recherche un directeur pour le Programme de recrutement des autochtones destiné à promouvoir et à faciliter la participation des autochtones au sein de la Fonction publique du Canada.

Le Directeur doit mettre sur pied des lignes de conduite afin d'augmenter le nombre d'emplois pour les autochtones et créer des programmes propres à faciliter leur accès aux emplois, aux promotions, à la formation et au perfectionnement dans la fonction publique. De plus, il doit établir de bonnes relations de travail avec les organisations d'autochtones et autres organismes connexes; mener des recherches et des études analytiques sur les attitudes des autochtones afin de déterminer et d'éliminer les obstacles à leur participation ainsi que préciser les autres facteurs influant sur leur recrutement et leur maintien dans la fonction publique fédérale.

Les candidats doivent posséder une connaissance des humanités ou des sciences sociales ainsi qu'une expérience de la gestion du personnel et des contacts avec les cadres supérieurs des secteurs public et privé. En outre, ils doivent posséder une compétence éprouvée à coordonner les efforts de diverses organisations afin d'apporter des changements aux politiques et aux programmes existants.

Le candidat choisi devra avoir une connaissance approfondie des conditions sociales, culturelles et économiques ainsi que des aspirations des autochtones du Canada.

Exigences linguistiques

La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assure d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat

Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, — et le faire parvenir à:

**Programmes des cadres de direction
Commission de la fonction publique du Canada
Suite 2005, Tour ouest
Esplanade Laurier, 300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7**

Date limite: le 31 août 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Ford

**TRADUCTEUR
TRADUCTRICE**

avec aptitudes pour le technique

Ce poste intéressant est offert dans nos Services français, à Oakville, dont le personnel est peu nombreux mais hautement qualifié. Le travail, varié, englobe la traduction de l'anglais au français de publications techniques, de textes de promotion commerciale, de correspondance générale et, à l'occasion, de discours.

Pour être retenu(e), vous devrez non seulement avoir une connaissance approfondie du français et de l'anglais, mais aussi posséder une aptitude et un instinct pour le technique en général, et ses applications au domaine de l'automobile en particulier. Une solide expérience dans la traduction est indispensable et, de préférence, vous devrez avoir un diplôme universitaire et un diplôme de traduction. Une grande souplesse d'esprit est requise.

Vous toucherez un excellent salaire, bénéficierez d'un programme très complet d'avantages sociaux payés par la compagnie et vous aurez la perspective d'un avenir intéressant.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'adresse suivante; il sera traité confidentiellement:

**Le Directeur,
Bureau de placement salarié
Ford du Canada Limitée
The Canadian Road
Oakville, Ontario
L6J 5E4**

Une tribu primitive qui possède sa mine d'or L'Eldorado enfin découvert ?

LIMA (d'après Reuter et AFP) — Cinq savants affirment avoir découvert au fond de la jungle péruvienne les survivants d'une tribu indienne qui possède sa propre mine d'or, découverte qui pourrait expliquer la légende de l'Eldorado.

La tribu Niawa vit dans une région reculée et inexplorée de la jungle, aux confins du Pérou, du Brésil et de la Colombie. Elle exploite une riche mine d'or et ses temples "sont remplis d'or et de pierres précieuses".

C'est ce qu'a révélé à Lima au cours d'une conférence de presse un chirurgien français, Louis Vanleer, membre de cette équipe de médecins anthropologues.

L'or, a-t-il dit, est extrait par un cinquantaine de prisonniers qui travaillent dans une mine "constituée elle-même une forteresse souterraine compliquée avec des logements pour les travailleurs".

M. Vanleer estime que cette découverte pourrait expliquer la tenace légende de l'Eldorado qui a fait partir pour l'Amérique du sud, il y a quatre siècles, d'innombrables aventuriers espagnols à la recherche de la ville de l'or.

M. Vanleer a ajouté que la tribu extrait également des pierres précieuses. Un jeune anthropologue soviétique qui avait tenté d'en subtiliser une a été tué par les Niawas et son cadavre a été retrouvé quelques jours plus tard percé de flèches et de lances. Le chirurgien n'a pas précisé quand cela s'était passé.

Il a également refusé de donner des précisions sur l'emplacement de la tribu Niawa pour éviter que des

aventuriers à la poursuite de ses trésors ne l'exterminent complètement.

M. Vanleer a ajouté que la tribu qui vit dans la région depuis 4.000 ans devait compter quelque 50.000 membres mais que leur nombre — hommes, femmes et enfants — ne dépasse plus maintenant 2.000.

Les savants — un Américain, un Suisse, un Allemand de l'Ouest, un Italien et lui-même — ont contacté pour la première fois la tribu en novembre dernier après une longue période d'observation.

Les Niawas adorent, selon M. Vanleer, des dieux représentant l'eau, le feu, le soleil et certains animaux. Il leur arrive parfois de faire des sacrifices humains. Dans ce cas, c'est le cœur d'une jeune vierge qui est offert palpitant aux divinités, le matin, puis consommé au crépuscule par les fidèles.

Les jeunes filles sont mariées dès l'âge de six ans mais ne peuvent avoir de relations sexuelles avant leurs premières menstrues. Une fois ce moment arrivé, l'acte de chair est célébré en public mais la jeune fille reste libre de ses fréquentations pendant six mois. Au bout de ce terme, les vieux de la tribu étudient la suite à donner au mariage et peuvent soit simplement l'annuler ou le confirmer, auquel

cas la femme devra rester fidèle à son époux.

Le docteur Vanleer, qui a décidé avec sa famille de consacrer sa vie à l'étude des Niawas, a montré à Lima les premières photos de ces Indiens, totalement inconnus de la civilisation. Les Niawas ont une taille moyenne de 1,80 mètre. Ils sont bruns de peau, avec des traits assez fins et vivent nus.

Ils utilisent pour faire du feu la méthode néolithique du frottement de deux morceaux de bois secs, l'un dur et l'autre plus tendre. Ils cuisent leurs aliments d'abord directement dans le feu, puis par cuisson entre les pierres chaudes du foyer. Ils vivent de chasse, de pêche et de cueillette.

Dès l'âge de sept ans, les enfants apprennent à chasser avec des flèches au curare et à pêcher les poissons par asphyxie grâce à des faisceaux de lianes imbibées d'un liquide paralysant et trempés dans le fleuve. Ils savent travailler l'or, l'argent et les pierres précieuses et ils connaissent les qualités stérilisantes, mortelles ou curatives des herbes de la forêt.

Cette cité des Niawas est située entre les frontières du Brésil, de la Colombie et du Pérou, à trois jours de canot de la ville colombienne de Leticia, à seulement précisé M. Vanleer qui se refuse à révéler l'emplacement exact de la cité afin de ne pas provoquer "la mort, le pillage et la perte de la culture niawa", a-t-il dit.

M. Vanleer a indiqué que son équipe avait découvert cette tribu par hasard alors qu'ils construisaient un hôpital près de la frontière entre le Pérou et le Brésil.

Fonds de dépollution

Démenti de Léger

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a nié une nouvelle voulant que le gouvernement utilise \$1.2 milliard, préalablement destiné au programme de dépollution des eaux de Montréal, au profit d'un programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.

Il a fait cette mise au point hier à l'Assemblée nationale à la suite d'une question du député libéral de D'Arcy McGee, M. Victor Goldbloom.

M. Léger a précisé qu'il n'existe aucune relation entre les deux programmes et que déjà \$433 millions sur les crédits totaux de \$1.2 milliard pour la dépollution des eaux de Montréal ont déjà été votés.

Le ministre a ajouté que ces deux questions seront discutées lors des audiences de la commission parlementaire où les représentants des compagnies de pâtes et papiers rencontreront le gouvernement pour faire le point sur la situation de cette industrie.

La productivité d'une telle entreprise et le programme de dépollution vont de pair, a-t-il expliqué.

M. Léger a précisé que la deuxième étape du programme d'épuration de la région de Montréal, dont le coût total atteint \$6 milliards, sera discutée, à l'automne, en même temps que l'étude de l'ensemble des besoins de la Communauté urbaine de Montréal.

Carrières et Professions

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

1 Poste de professeur en Méthodes Quantitatives

FONCTIONS: Enseignement des cours d'information et Systèmes d'informations dans le cadre d'un programme de premier cycle en Sciences de l'Administration.

QUALIFICATIONS: Être détenteur d'un diplôme de Deuxième Cycle (MBA) ou d'un doctorat. Une spécialisation en M.I.S. serait appréciée.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: Immédiatement.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

**Monsieur Pierre Cazaban,
Département des Sciences de l'Administration,
Université du Québec à Rimouski,
300, avenue des Ursulines,
Rimouski, P.Q.
G5L-3A1**

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR SUBSTITUT AU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

Dans le cadre du programme élémentaire-préscolaire, l'Université du Québec à Rimouski sollicite des candidatures au poste suivant:

TITRE: Professeur en langage oral et écrit

FONCTIONS:

- Enseignement
- Encadrement d'étudiants
- Recherche appliquée

EXIGENCES:

Maîtrise ou doctorat

DATE D'ENTREE EN FONCTION: Selon la disponibilité du candidat.

TRAITEMENT: Selon l'échelle des professeurs.

DUREE DU CONTRAT: 1 an.

Seules les demandes écrites reçues avant le 18 août 1977 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae:

**Directeur du département des Sciences de l'éducation
Université du Québec à Rimouski
300, avenue des Ursulines,
Rimouski, Québec
G5L 3A1**

Université du Québec à Rimouski

**DON DE SANG
DON DE VIE**

DONNEZ DU SANG À LA +

Festival INTERNATIONAL du FILM

JUSQU'AU 18 AOÛT

CE SOIR

**PREMIÈRE
NORD
AMÉRICAIN
20h30**

**LA DENTELLIÈRE
de Claude Goretta**

Procurez-vous l'horaire complet:

Place des Arts -
Complexe Desjardins
et les principales librairies

**BILLETTS EN VENTE
MAINTENANT ET AVANT
CHAQUE REPRÉSENTATION:
\$2.50, \$3.50, \$4.50**

DU FAIRE MAISONNEUVE

chronique des ondes

Pour Radio-Québec, une vocation nouvelle



André Jean et Suzanne Lévesque.

par Gilles Constantineau

Il passe sur Radio-Québec, par les temps qui courent, un vent de fraîcheur d'autant plus agréable qu'il n'a rien, sous aucun rapport, de surnaturel: l'ORTQ est en effet en voie (certains diront qu'il était temps) de se découvrir une nouvelle vocation, et l'ouverture déclarée hier par la bouche de son nouveau directeur du programme, M. Claude Sylvestre. C'est tout naturellement qu'elle lui vient, dans l'exercice naturel de son mandat: Radio-Québec sera de plus en plus présente dans l'actualité québécoise, celle tout au moins où la participation du gouvernement québécois lui garantit certains privilèges.

Cette fois c'est à Sherbrooke, aux Jeux du Québec, aux septièmes pour être plus précis, et à leur finale pour être plus exact, que l'ORTQ convoque les téléspectateurs du territoire, pendant 10 jours, du 18 au 28 août. En direct — ou enfin presque, Radio-Québec n'a pas les moyens techniques des grands diffuseurs: quand elle annonce qu'elle aura sur les lieux quatre cars de reportage, c'est non seulement de tous ses équipements mobile qu'elle parle, mais également d'une quatrième voiture, fourgonnette à équipement restreint (une seule caméra), qu'il lui aura fallu louer.

Et si elle précise que son effectif complet se composera de 75 personnes, c'est qu'elle additionne les noms des cinq réalisateurs et du coordonnateur qui se trouveront à Sherbrooke, à ceux des quatre animateurs qui sous leur direction conjugueront leurs efforts à ceux d'une soixantaine de techniciens divers. Elle investit là tout son potentiel de production en direct et à l'extérieur.

Ses ressources ne lui permettant pas d'offrir le déroulement continu de tous les ébats sportifs, elle en fera tous les soirs la synthèse, de 21 h à 22 h 30. Elle fera d'avantage, ou du moins tentera de la faire chaque

jour, pendant ces 90 minutes. Elle a en effet confié à deux de ses animateurs, André Jean et Suzanne Lévesque, le soin de tisser des liens, souples mais sûrs, entre le sportif et le culturel. Car Sherbrooke sera en même temps, à cette occasion, le pivot d'une activité culturelle intense, où les concerts et les spectacles de théâtre, les travaux en ateliers divers, les danses populaires, les spectacles de chansonniers ou de folklore et les époucheuses de bière d'Inde alterneront avec le tir à l'arc, la pétanque, le tennis, le cyclisme, la voile, le golf et la balle molle — entre autres.

Les seules occasions où ses caméras travailleront en direct véritable seront celles des cérémonies d'ouverture et de clôture. Deux heures complètes à chacune: à 17 h le jeudi 18 août, et dès 14 h le 28.

Après les efforts qu'elle a faits, non sans succès, à travers le Québec lors des fêtes du 24 juin, et sous un ciel différent lors du sommet politique de La Malbaie, Radio-Québec a résolu d'explorer la formule sport-culture et de continuer par la suite, si rien ne fonctionne trop mal, à "concentrer ses ressources sur l'événement", pour reprendre l'expression de Claude Sylvestre.

D'autre part l'ORTQ saisit au vol l'occasion d'inaugurer à Hull la nouvelle station qui lui est venue à la fois de la faillite de la station communautaire CFVO, et de la libéralité du gouvernement actuel à son propre égard. Libéralité soutenue, faut-il croire; car les productions en extérieur, même restreintes à des coûts minimaux, sont d'un genre extrêmement dispendieux, et les budgets courants de Radio-Québec ne prévoyaient pas, loin de là, des dépenses suivies, de cette envergure.

De là, peut-être, l'air manifeste de confiance retrouvée, qu'affichaient hier midi les représentants de Radio-Québec à la conférence de presse de la maison?

L'ère des festivals internationaux: jour I

par Jean-Pierre Tadros

Alors que nos cinémas crient famine, Montréal entre aujourd'hui résolument dans l'ère des festivals internationaux. Les Montréalais, qui eux aussi crient famine, depuis plus de temps d'ailleurs que les propriétaires de salles, auront en effet l'embarras du choix. Non seulement des films; mais aussi et surtout, des festivals puisqu'on aura à leur offrir dans les semaines qui viennent, pas moins de trois de ces prestigieuses manifestations. Et c'est aujourd'hui ce soir plus précisément, que tout cela va commencer.

La critique québécoise donnera à 20 heures 30, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts, le coup d'envoi de son festival qui ne se terminera que le 18, après avoir présenté vingt-trois longs métrages originaux de quinze pays. Mais à peine aura-t-il eu le temps de

baïsser les rideaux, que le lendemain, à Terre des Hommes, démarrera en trombe le Festival des films du monde. Celui-ci durera dix jours et présentera (aux dernières nouvelles) pas moins de 190 films, dont 112 longs métrages, provenant de quarante pays.

Après toute cette débâche de pellicule, on nous accordera quelques semaines de répit avant que ne démarre, le 29 septembre, au cinéma Outremont (ainsi que dans trois autres salles, respectivement à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières), le Festival international du film. Ce dernier festival se terminera le 10 octobre; et j'ai comme l'impression qu'il ne sera plus nécessaire de mettre les pieds dans une salle de cinéma d'ici l'année prochaine, alors qu'on sera invité à participer à une nouvelle ronde (peut-être) de festivals.

Et qui sait, peut-être

instruite, qui ne prétend nullement être autre chose que ce qu'elle est. Alors, bien vite, la gêne s'installe entre eux deux; l'embarras. Et Pomme va vivre cette inévitable séparation en silence, parce qu'elle se rendra bien compte, après quelques timides essais, que la communication n'est pas possible avec François, son instruction ne lui permettant plus de comprendre, de s'abaisser à comprendre la jeune coiffeuse.

Histoire banale, donc, mais que Claude Goretta arrive à rendre avec une étonnante justesse. Avec ce style qui lui est propre et qui arrive à mettre un être à nu sans que l'on y prenne garde (rappelez-vous *L'imitation!*), il arrive à contourner les dangers du mélodrame et de la sensiblerie. *La dentellière* ne fait pas, non plus, et cela à aucun moment, de la psychologie à bon marché. Non, il y a là un incroyable don d'observation qui arrive à vous rapprocher des personnages au lieu de les fossiliser.

Le film est adapté du roman de Pascal Lainé, et si Claude Goretta a été séduit par ce roman, c'est un peu pour la même raison que le film aujourd'hui nous fascine. "Ce qui touche d'emblée dans le roman de Pascal Lainé, dira Goretta, c'est le problème du langage. Deux êtres, également sensibles, n'arrivent pas à se trouver parce qu'ils ne se manifestent pas de la même façon. Pomme et François n'appartiennent pas à la même classe, ils n'utilisent pas le même langage. Elle est apprenante, elle est naturelle-

ment silencieuse, elle n'emploie pas les discours pour exprimer ses joies et ses difficultés. Lui possède une certaine culture et la traduit par le verbe. Il a les moyens de parler, elle, non."

La grande découverte de *La dentellière* c'est aussi sa jeune interprète, Isabelle Huppert. Invitée par les Films Mutuels, le distributeur québécois du film, elle assistera à la projection de ce soir. Demain, elle participera à une rencontre-midi dans l'Agora du Complexe Desjardins en compagnie de Monique Mercure. Isabelle Huppert — Monique Mercure, côte à côte. Celle qui bien du monde avait annoncée comme la gagnante du prix d'interprétation féminine à Cannes; et puis celle qui l'aura finalement reçu, Isabelle Huppert, Monique Mercure, deux grandes comédiennes!

Isabelle Huppert aurait bien mérité un prix d'interprétation à Cannes. Sous ces taches de rousser et son air de petite fille timide, c'est un étonnant tempérament de comédienne qui se cache. Et je suis sûr que le public montréalais se réjouira très vite de l'avoir découverte.

Rappelons que le Festival international du film de la critique québécoise se déroule au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts. Les prix des billets sont de \$4.50 (parterre), \$3.50 (corbeille) et \$2.50. On peut se procurer des séries de billets pour toutes les projections; ces séries donnent droit à des réductions intéressantes.

Stanké annonce un livre sur Idi Amine

Les Éditions internationales Alain Stanké ont annoncé cette semaine l'achat des droits mondiaux en langue française du livre *A State of blood* de Henry Kyemba, un ex-ministre du maréchal Idi Amine Dada, président de l'Ouganda.

"Il n'est de jour qui passe sans que le monde entende parler des nouvelles atrocités d'Amine Dada, dit un communiqué des éditions Stanké. Un homme se décide à parler, à dévoiler toute la vérité sur le terrible maréchal-président: Henry Kyemba."

M. André Bastien, directeur général des Éditions internationales Alain Stanké, a fait part de certaines des révélations du livre: M. Kyemba tente d'expliquer comment Amine réussit à rester au pouvoir. Il parle en outre d'Entebbe et du "meurtre" de Dora Bloch, du génocide de

plus de 100.000 personnes, d'une nouvelle profession rémunératrice: la récupération des cadavres, du Bureau de recherches de l'État qui terrorise la population ougandaise, du meurtre de l'évêque Luwuum, de la vie sordide et décadente d'Amine Dada, qui n'hésite pas à avouer ses goûts pour la chair humaine.

Henry Kyemba était nommé ministre de la Santé en Ouganda en 1974. En 1976, il devenait président de la conférence des ministres africains de la santé et vice-président de l'Organisation mondiale de la Santé.

En 1977, il s'est réfugié en Angleterre où il vit actuellement caché à la campagne en train de rédiger son livre "qui dénonce le vol, la corruption et le meurtre dans un pays terrorisé, livre qui aura un impact politique certain", dit le communiqué.

la boîte à échos

La Troupe du Théâtre populaire du Québec vient de remporter un triomphe avec *Le temps d'une vie* de Roland Lepage, qui a été joué au Festival d'Avignon, du 2 au 7 août dernier. Rappelons que *Le temps d'une vie* est la première production québécoise invitée au Festival d'Avignon. C'est avec chaleur et enthousiasme que le public du festival ainsi que les journalistes

ont accueilli ces représentations dans des salles toujours comblées.

Aujourd'hui à 20 h, dans le cadre des Fêtes de Saint-Eustache, il y aura présentation du Chœur de Charles-Émile Gadois dirigé par Rachelle d'Anjou de Sèves et accompagné à l'orgue par René Isabelle. Le chœur interprétera des chants traditionnels puisés dans dix albums de la Bonne chanson. Le tout se déroulera sous la grande tente érigée devant la Caisse populaire de Saint-Eustache et l'abbé Gadois sera présent.

cinéma

ATWATER 1: Niveau métré Alexis Nihon 935-4246 "Smoky and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25
ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 935-5313 "Slaphop" 7.20, 9.40
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "New York, New York" 6.00, 8.40
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Attar of bust" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 "Jenny gets on top" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Trans-American Express" 1.30, 5.20, 9.10 "Le frère le plus fute de Sherlock Holmes" 4.40, 7.20
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Erotic Odyssey" et "Construction Gang" 10.30 à m
CARREFOUR: 218 St-Catherine O. 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.15, 8.15
CHAMPLAIN: 1816 St-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30 (Salle II) "La folle escapade" 2.00, 5.45, 9.30 et "Frissions garantis" 12.00, 4.00, 7.45
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Voyage au bout du monde" 7.40 et "Les impluviables" 9.20
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking Training" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le coureur de Marathon" 9.00 et "Survivre" 7.30
LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460 "L'aminose" 7.00
COTE-DES-NEIGES: 725-5527 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Catastrophe" 2.35, 5.55, 9.10 et "The three Musketeers of the West" 1.00, 4.15, 7.36
CREMASTE: 8610 St-Denis 388-2210 "Rocky" 7.30, 9.30

sur scène

BATEAU-THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-Richelieu) 584-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine: 21 h 00. Samedi, 19 h 00 et 22 h 00. Dimanche, 20 h 00. Réservez!
CENTRAIR I: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.
LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Show.
LA FENIERE: (L'Ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Interdit au public" de Jean Marsan tous les soirs 21 h 00. Relâche lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1230 rue Bligny 866-1964. Relâche.
PATRIOTE DE ST-AGATHE: (819) 326-2655. Guinette Reno
SALLE DU CONCERT POLLACK 555 Sherbrooke ouest, 392-4501 — David Kreuter, clarinette Barbara Geihar, piano joué seulement à 13 h 00.
SALLE WILFRID PELLETIER: Tom Jones Show.
STUDIO THEATRE: (St-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour joutouffe, amour-rire" de Lise Leclerc de Silva, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 21 h 00. Relâche, dimanche, mardi.
THEATRE DES ANCIETRES: (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche, dim. et lundi.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'éte.
THEATRE DE LA BUTTE DE VAL DAVID: (819) 322-2818 "Maison Lastrail" et "Joulez-moi l'amour" de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Relâche: lundi et mardi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise" de Claude Magnier, sur semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest St-Catherine 861-0563 "Je ne veux pas mourir idiot" d'Yvon Deschamps, mardi au samedi, 21 h 00.
THEATRE PORT ROYAL: Relâche.
THEATRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559 "A vos souhaits" de P. Chénou. Semaine: 21 h à Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim et lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.
THEATRE DE SAINT-SAUVEUR: (1-800) 363-2580 "Sur le matériel" de M. Gagnon. Samedi, 20 h 00. Samedi, 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim et lundi.
THEATRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) 228-2118 "Au petit bonheur" de M. G. Sauvain. Sur semaine: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 22 h 30. Dim: 20 h 00. Relâche: lundi.

FORFAIT DE FIN DE SEMAINE AU VERMONT
\$33.00 par pers. occ. double (taxes et pourboires)
The Black Bear
Bolton Valley, Vermont 05477
Inclus: chambre pour 2 nuits, 2 déjeuners et un dîner.
Un hôtel enchanteur de 20 chambres situé à 2000 pieds d'altitude en montagne. Piscine chauffée, tennis et équitation à seulement 2 hrs de Montréal.
Écrire ou téléphoner pour brochure détaillée
Vos hôtes: Steve & Debbie Riley
802-434-2126

ÉDUCATION AUX ADULTES AUTOMNE 77
PROGRAMMES PROFESSIONNELS
CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

- MARKETING (20 COURS)
- FINANCE (20 COURS)
- SECRETARIAT (26 COURS)
- PROGRAMMEUR-ANALYSTE (17 COURS)

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

- ADMINISTRATION (10 COURS)
- PERSONNEL (8 COURS)
- COMPTABILITÉ (8 COURS)
- PROGRAMMEUR (10 COURS)
- ENTREVUE INDIVIDUELLE OU DE GROUPE (6 COURS)

POUR ADULTES SEULEMENT
DES DÉPLIANTS SUR CHACUN DE CES PROGRAMMES SONT DISPONIBLES.
INSCRIPTIONS: 1er AU 17 AOÛT

Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal, P.Q.
376-6310
Le CEGEP, ça vous appartient aussi...

télévision ■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55 Ouverture et horaire
10.00 Les Chibouas
10.15 Les histoires merveilleuses du Signor Franco (Cvami)
10.30 Conseil-express
11.00 Les travaux de Clémence
11.30 La maison des bois
12.00 Le prince Saphir
12.30 Les animaux chez eux "En Nouvelle-Angleterre"
1.00 Sur des roulettes
1.30 Téléjournal
1.35 Reflets d'un pays Montréal.
2.30 Cinéma "Les amants de Tolède" (franco-italien)
4.00 Animagerie
4.05 Fanfreuche
5.00 Ardechois, coeur fidèle
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Les jeux d'été du Canada
7.00 Sur la côte du Pacifique
7.30 Y'a un problème
8.00 Les grands films "C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule" (Com. français 75)
10.00 Terre et moissons
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Angoules
11.30 "Un village tranquille"
12.30 Cinéma "Junior Bonner, le dernier des bagarreurs" (USA 1972).
2.15 Téléjournal

CFTM 10

10.25 Horaire-Bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfan Dede
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Les 10 voix informé
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
3.00 Cine-Quinz
3.00 "L'espion de la dernière chance" (Espionnage — All 58)
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Les 10 voix informé
7.30 Cinéma "Z comme Zorro" (Aventure — it esp 1970).
9.30 L'homme de fer
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma "Foudres sur Babylon" (Aventure — italien 1963).
1.00 Cinéma "Meurtres au sommet" (Science-fiction — All 1969).
2.25 Les 10 voix informé

RADIO-QUÉBEC 17

19.30 La maisoncée
20.00 Ciné-vacances
"Les deux ans silencieux"
21.30 Ambroise raconte "Le chemin qui marche"

CBMT 3

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Summer 77
12.55 CBC News
1.00 In touch
2.00 All in the family I
2.30 The edge of night
3.00 Take 30

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Pres du Mont Orford, face au lac Memphrémagog
Tous les sports de saison
Reservations: (819) 843-6521

Au Quinquet
Restaurant
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 h
Sam. dim. de 5 à 11 h
354 QUÉBEC, BOUL. ST-JOSEPH (entre Ave. du Parc et Notches) 272-4211

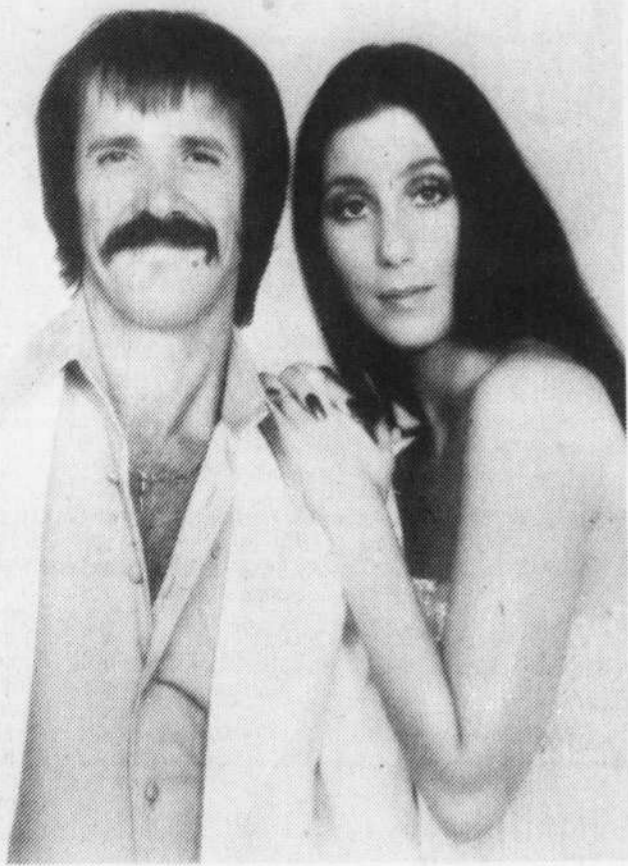
SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: \$5.95 et \$6.95
de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS:
la pittoresque pêchérie grecque
11.30 - 15.00 - 18.00 - minut

Pour une cuisine polonaise exclusive
Stash's
en haut
maintenant ouvert le soir
au Stash's café bazaar
461 St Sulpice
réservation - 861 2915

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
SOUPERS DE GOURMET COMPLETS
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Cuisines Grecques et Continentales. Mets délicieux:
Assiette Athénienne, Escargots Forestière, Filet Mignon, Shish Kabab, Le Sabayon Flambé au Grand Marnier.
666 ouest, rue Sherbrooke (coin Université)
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
Mérjenera hommes d'affaires.
Hor-d'œuvre gratuits pendant "heure joyeuse".

variétés

Sonny & Cher: l'art du roman-savon "cheap"



Sonny et Cher: un spectacle que 7.000 Montréalais s'empresseront d'oublier.

par Nathalie Petrowski

Sonny & Cher, ceux qui ont fait la fortune des compagnies de Kleenex avec le récit détaillé et quotidien de leurs problèmes conjugaux, étaient au Forum de Montréal mardi soir dernier. Ils nous ont présenté le spectacle le plus court et le plus ennuyeux de toute l'histoire du Forum, et c'est tout juste s'ils n'ont pas terminé la soirée en remerciant le public pour avoir fait d'excellentes affaires avec lui.

Spectacle n'est peut-être pas tout à fait le mot approprié pour décrire l'opéra-savon qu'ils ont joué avec quelques rares chansons pour décrire l'atmosphère et d'ininterminables palabres sur les affres de la vie à deux. Le plus malheureux dans toute cette histoire c'est que deux ou trois caméras de circonstance auraient peut-être pu remédier au profond ennui de Cher, qui semblait aussi motivée qu'une planche à repasser et qui avec un peu d'encouragement, se serait gracieusement limé les ongles devant nous. Quant à Sonny, pauvre sous-produit de lui-même, il faisait sans doute de son mieux pour étirer le temps, pendant que Cher changeait de costume, enfilait une perruque pour en filer une autre, se gargarisait et cherchait mille prétextes pour ne pas trop souvent se retrouver sur la même scène que son ex-mari. Celui-ci en aura ainsi profité pour nous présenter, sur film, un commercial nous vantant les mérites de sa fille Chastity, se retenant pour ne pas distribuer brochures d'information et cartes d'affaires. Puis, déguisé en Grand-Galop des ténèbres,

sans talent et à sa virilité grimante, il demande à une spectatrice de monter sur scène comme le font d'ailleurs ses acolytes, Jones (Tom) et Humperdinck. Six femmes plutôt enthousiastes, pour ne pas dire excitées, en profitent pour littéralement grimper sur l'estrade et sauter sur Sonny.

La scène qui suit appartient au domaine du burlesque le plus déprimant et consacre à jamais un chauvinisme mâle parfaitement irréductible. En rang d'oignon, les femmes doivent alors émettre des petits sons hystériques plus communément appelés cris, alors que

Sonny chante une chanson d'amour, style "mon coeur traîne dans la boue depuis que tu m'as laissé."

A la fin de la chanson, chaque femme se voit remettre une palme d'or pour son courage, plus précisément un mouchoir rouge qui appartient à Sonny et qu'il a dû faire acheter au Miracle Mart le plus proche de chez lui. Et en voilà d'un, merveilleux coup assené à la libération de la femme.

Le moment est idéal pour faire revenir Cher, en tenue d'Indien avec un costume qui couvre à peu près deux pouces de superficie sur son long,

long corps. Nonchalante, Cher prend soin de ne pas trop s'approcher de son minus de mari et chante, malgré sa belle voix grave, avec autant de sentiment que le policier qui mâche sa gomme, coin Sainte-Catherine et Peel.

Puis, sans avertir, le duo nous dit bonsoir et "que Dieu vous bénisse". Sonny reste sur la scène, distribuant poignées de mains et baisers sucrés comme un candidat en temps d'élection mais Cher a disparu. Elle doit d'ailleurs être déjà rendue à Burlington, alors qu'après une dernière courbette, Sonny quitte à regret la scène du Forum.



Jean-Pierre Masson, Mariette Duval, Josée La Bossière, Denise Proulx et Georges Carrère dans "Blaise" au Théâtre des Marguerites de Trois-Rivières Ouest. Publi-reportage

la boîte à échos

La sélection des manuscrits inscrits au Prix littéraire Esso, du Cercle du livre de France, s'est poursuivie sans interruption pendant le mois de juillet. Sur les 71 reçus avant la fermeture du concours, 56 avaient été retenus par les premiers lecteurs dont la mission ne consistait qu'à éliminer les manuscrits de qualité insuffisante. Les deuxièmes lecteurs ont jugé que 35 manuscrits devaient être soumis aux troisièmes lecteurs et il appartiendra à ces derniers de placer en fi-

nale les manuscrits jugés dignes de remporter le prix. Le jury final, composé de Jean Sarrazin, Yvon Boucher, Stéphanie Brunelle, Louis Gauthier, Jean-Paul L'Allier, Laurier Lapiere, Alice Parizeau, et Roch Poisson, décidera si les manuscrits doivent ou non accéder à la finale.

Peter Frampton, l'idole des jeunes pour son jeu de guitare particulièrement expressif, sera au Forum de Montréal, le mardi 16 août à 20 h.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

AL HIRT
GALA-BÉNÉFICE
POUR LES HANDICAPÉS MENTAUX

Mercredi, le 7 septembre à 8:30 p.m.
à la Salle Wilfrid-Pelletier
de la Place des Arts

Billets: \$5 - \$10 - \$15 - \$20 - \$50 - \$100
Les billets de \$50 et \$100 donnent droit à la réception

Reçus d'impôt pour tous
billets de \$20 et plus

Pour réserver vos billets, appelez:
La Cie Grandin
8:30 a.m. à 6 p.m.: 336-1222
9:00 a.m. à 5 p.m.: 284-9252

Les billets de \$5.00 et \$10.00 sont également disponibles aux guichets de la Place des Arts.

Commandité par: Child Care & Child Development Centres Inc., West Island Adaptation Services Inc., Miriam Home for the Exceptional, Miriam Home School for the Exceptional.

Dernier jour
"Jeux intimes"

ÉLYSÉE
35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7:30-9:30
SALLE RESNAIS POUR TOUS

CATHERINE DENEUVE
GIANCARLO GIANNINI
LA GRANDE BOURGEOISE
un film de Mauro Bolognini

SALLE EISENSTEIN
"NOIRS POUR TOUS"
BLANCS
COULEURS

Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc.

ABONNEMENT DANSE 1977-78

Béjart

"NOTRE FAUST"
Variations sur un thème de Goethe. Mus. J.S. Bach et tangos argentins.
2 février 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

"LE MOLIÈRE IMAGINAIRE"
Avec la participation de Robert Hirsch
24-25 janvier 20h30
Théâtre Maisonneuve

entre-six
LA COMPAGNIE DE DANSE

Ballet
FESTIVALES DE
España

Une des meilleures compagnies de danse au Québec
STYLE ORIGINALITÉ HUMOUR
15-16 septembre 20h30
Théâtre Maisonneuve

UNE TROUPE FASCINANTE
Nouveaux numéros
13 octobre 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

DANSEURS & MUSICIENS
DE
BAU

théâtre du silence

Compagnie de ballet de France
Artiste invité: Michaël Denard.
13-14 avril 20h30
Théâtre Maisonneuve

UN PUR ENCHANTEMENT!
Danseurs et musiciens exceptionnels...costumes d'un luxe inouï
25 novembre 20h30
Salle Wilfrid-Pelletier

VOUS ÉCONOMISEZ 15% SUR LE PRIX RÉGULIER

Parterre AA-P, Corb. A-D, Loges 2-10: \$56.00/ Part. Q-Z, Corb. E-J, Loges mezz. 11-20: \$46.00/ Mezz. A-H: \$38.00/ Balcon A-D: \$28.00/ Balcon E,F,G: \$23.00/ Enfants, étudiants et Age d'Or (avec preuve d'âge - No. de carte): \$27.00.

COMMANDES POSTALES SEULEMENT: Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5

CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE

LES FILMS MUTUELS

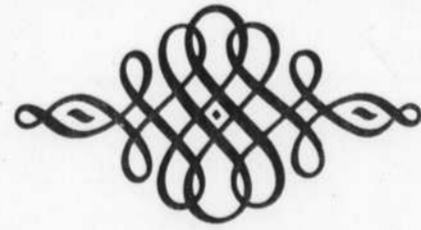
remercient

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA CRITIQUE QUÉBÉCOISE

d'avoir choisi

La Dentellière

pour inaugurer ce soir
le festival
et souhaite la bienvenue
à l'interprète principale de ce film
ISABELLE HUPPERT



un film de
CLAUDE GORETTA

avec
ISABELLE HUPPERT • YVES BENEYTON • FLORENCE GIORGETTI
Scénario et dialogues CLAUDE GORETTA et PASCAL LAINE
Une production CITEL FILMS S.A. ACTION FILMS S.A. FR3 FILMPRODUKTION JANUS

- Le Roman ● Prix Goncourt Grand best seller
- Le film ● Sélection Officielle du Festival de Cannes 1977
- Grand Prix d'interprétation de la critique Européenne
- 400,000 spectateurs à Paris, à ce jour

à l'affiche du cinéma Dauphin à la mi-septembre

À Vevey, une fête...

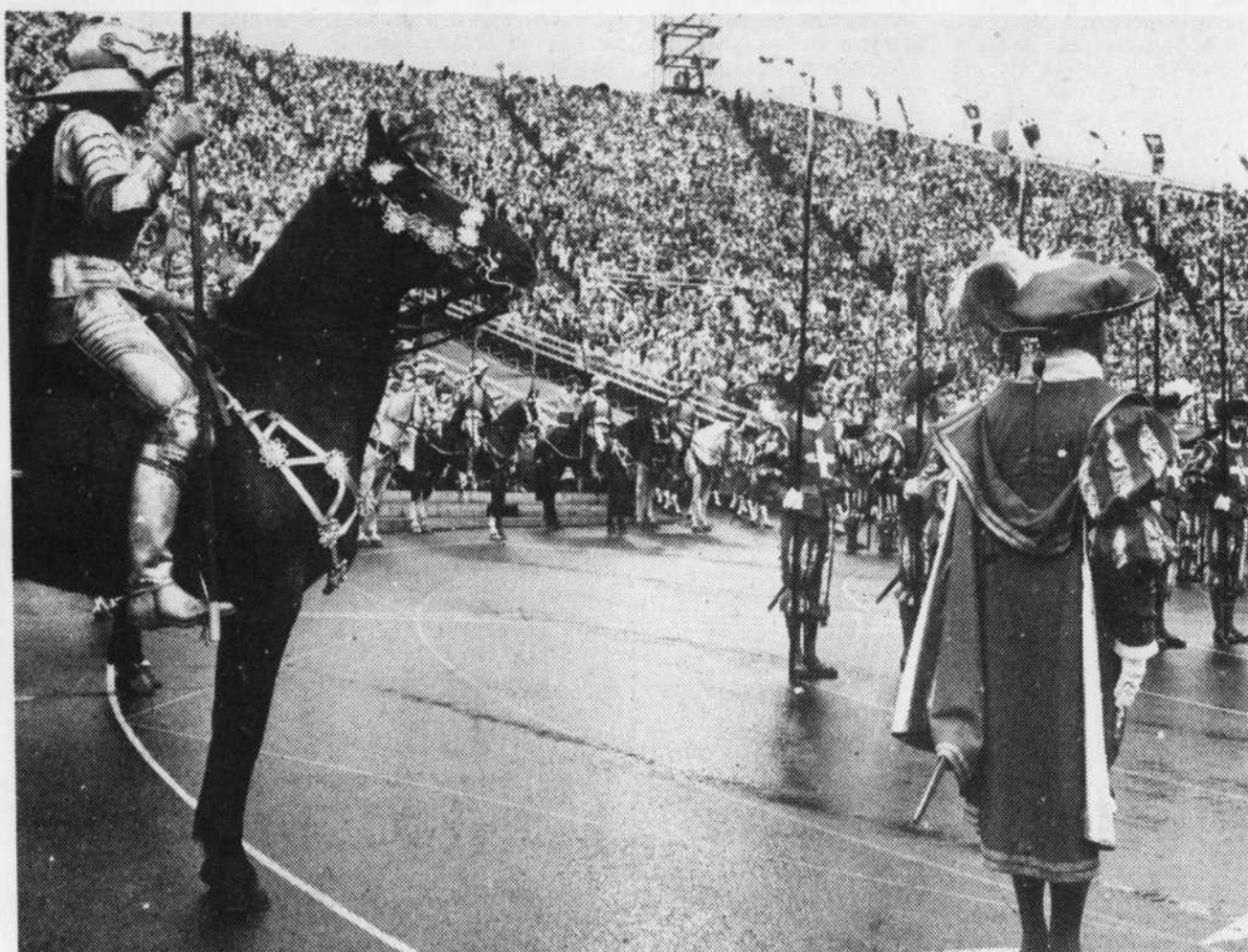
VEVEY (Canton de Vaud) — Dans cette petite ville de vigneron des bords du lac Léman, en Suisse romande — donc en français — se célèbre en ce moment une fête éblouissante qui ne se répète que quatre fois par siècle. C'est, en effet, du 30 juillet au 14 août de cette année que s'y joue, réparti en 13 représentations, un spectacle à la fois simple et grandiose, émouvant et joyeux, appelé "La Fête des Vignerons".

Cinq ans de préparatifs

Si l'on peut s'étonner que cette représentation, qui attire pourtant des gens du monde entier, n'a lieu qu'une fois tous les quarts de siècle, on en

comprend mieux la raison après y avoir assisté.

Car on y apprend que, des 17.000 habitants que compte la ville de Vevey, plus de 5.000 — figurants, musiciens, organisateurs — sont mobilisés pendant les 15 jours que dure la Fête.



L'entrée en scène des hérauts annonçant le début de la Fête des vignerons.

Sa tradition est vieille de trois siècles et fut établie par l'une des premières confréries de vignerons.

À l'origine cette fête, connue sous le nom de "promenade", se résumait à un cortège de vignerons qui défilaient par les rues de la ville en chantant des chansons du terroir. La journée se voulait joyeuse, les meilleurs vignerons étaient récompensés et la "promenade" était suivie d'agréables libations consommées dans les quelque 30 caves qui tapissent encore le sous-sol de Vevey.



Chant de louange des Vignerons

Les textes des récits et chants qui accompagnent la Fête des Vignerons de Vevey de 1977 sont de Henri Debluë. C'est sur le chant de louange ci-après, interprété par l'ensemble des figurants, le chœur d'enfants et l'orchestre, que prend fin le spectacle. En voici le texte:

Sois loué Mon Dieu
Sois loué pour le soleil
qui oppose le jour à la nuit
Sois loué pour la nuit
et la petite mort du sommeil
Sois loué pour les matins
Sois loué pour la terre
Les vergers, les champs et la vigne
les forêts, les montagnes, les fleuves
Sois loué pour la mer
pour les bêtes
pour la vie
Sois loué pour le courage
et l'intelligence du cœur
Sois loué pour les enfants
et le regard des vieilles gens
Sois loué pour l'espérance

Les préparatifs eux-mêmes ont pris cinq ans. Et les répétitions constantes auxquelles les figurants ont dû se soumettre ont lieu depuis cinq mois.

On élève même spécialement, depuis leur naissance, des boeufs qui seront entraînés à tirer des charrettes de figurants.

Le coût du montage est également lourd à porter, chaque participant payant son propre costume qui lui revient à environ \$500.00. Et cet investissement considérable ne lui sera remboursé que si les recettes de la Fête sont bonnes.

Mais le Veveysien n'y compte même pas. Par tradition, il se permet cette folle dépense une fois dans la vie. Parce qu'il est plus qu'un figurant, plus qu'un amateur: il est un officiant volontaire célébrant une fois seulement, mais de façon magistrale, la terre, le vin, Bacchus et l'amour...

Il pleuvait sur le lac Léman

Il a fallu se lever tôt, en ce samedi pluvieux du 30 juillet dernier, pour être sur le débarcadère du lac Léman à 6 heures 45. Car le bateau quittait Montreux à 7 heures pour se rendre à la ville voisine de Vevey où la première de la Fête des Vignerons avait lieu à 8 heures du matin.

C'est à Montreux qu'on héberge les touristes; Montreux étant une ville touristique plus à même de recevoir des visiteurs que Vevey qui ne s'occupe que de sa Vigne.

Quelques kilomètres à peine séparent Vevey de Montreux. Il suffirait de prendre la route et de partir 15 minutes avant le début du spectacle pour ne rien en perdre. Mais il faut suivre les Suisses dans leur traditionalisme et faire le trajet en bateau sur le lac Lé-



Un peuple qui lit
Une nation qui survit

Rivière du Loup
et son
Portage

Collaboration
Éditeur officiel du Québec
Deschambres

veuillez me faire parvenir
— exemplaire(s) de
Rivière du Loup
et son portage

NOM _____
ADRESSE _____
CODE _____

payable par chèque mandat postal
\$5.50

Deschambres
430, avenue Beauchemin, Montréal H3H 1T8

Beauchemin

★ VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE ★
★ VENTE ET LOCATION D'AUTOMOBILES EN EUROPE ★

AIR FRANCE
EUROP AUTO
AUTO VACANCES

SIMCA - RENAULT - CITROËN - V.W. - AUDI - PEUGEOT - FIAT

PERMIS
1977 NO
12580759-5004

LE GRAND
SPÉCIAL
1977
SIMCA 1307S

SIMCA
VOITURE DE L'ANNÉE

POUR VOS RÉSERVATIONS VOYEZ
VOTRE AGENT DE VOYAGE

Une fête par génération

Aujourd'hui, plus de 15.000 spectateurs, qui ont payé jusqu'à \$75.00 pour leur billet, assistent à un spectacle dont ils se souviendront toute leur vie.

Ils s'en souviendront, non seulement à cause des quatre mille figurants qui y participent, mais aussi à cause de la somptuosité des costumes, de leurs coloris et de l'harmonie esthétique, lyrique et musicale qui se dégage de ce spectacle. Spectacle qui est un hymne à la terre et au soleil, dont le mariage heureux fait naître, à chaque renouveau, la vigne joyeuse.

Le thème de la Fête, qui dure près de quatre heures sans interruption, est traditionnel: c'est le passage des saisons, les vignerons au travail, les vendanges, les oacchanales.

Les figurants sont jeunes. Ils n'ont même pas souvenance du dernier spectacle qui eut lieu en 1955: la plupart étaient trop jeunes, ou n'étaient même pas nés.

Où seront-ils pour la prochaine Fête? Probablement sur les estrades pour admirer leurs enfants qui auront pris la relève.

UN VOYAGE ORIGINAL,
SANCTIONNÉ PAR SIX ANS DE SUCCÈS

TUNISIE - SICILE ITALIE DU SUD

Direction Claude ROUDEAU

TUNISIE Une semaine dans un pays arabe très pittoresque, mais occidentalisé pour le confort. Tunis et Carthage; la côte et l'île de Djerba, Le désert et les oasis.

SICILE Palerme, Monreale, Syracuse, Agrigente, Taormina, etc... Une semaine dans une des plus belles îles du monde: le soleil de la Méditerranée et les neiges de l'Etna. Monuments grecs, arabes, français, insurpassables.

ITALIE DU SUD Naples et Pompéi; la fameuse corniche d'Amalfi et l'île de Capri. Des paysages marins d'une beauté stupéfiante.

1er septembre \$735.00
22 septembre \$618.00

\$1,212.00 — plus avion —

TOUT COMPRIS AVEC HÔTELS DE LUXE

CLUB MÉDITERRANÉE

VIAU, LA PREMIÈRE AGENCE
DE VOYAGES AU CANADA
RELIÉE AU CLUB DE NEW YORK
ET PARIS PAR TERMINAL
ÉLECTRONIQUE, VOUS
PROPOSE

MARTINIQUE/BOUCANIERS \$525
GUADELOUPE/FORT ROYAL \$580
ESPAGNE/MARBELLA \$885
GRÈCE/CORFOU \$951

AGENCE DE VOYAGES
VIAU
PERMIS DU QUÉBEC

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
1218, rue UNION 866-5381

GALERIES D'ANJOU 353-7650
CARRÉFOUR LAVAL 688-6211

PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343

RESERVEZ POUR CET HIVER MAINTENANT

VOYAGE EN GROUPE AVEC **ACCOMPAGNATEUR**

FÊTE DU TRAVAIL

NEW YORK DÉPART (2 sept.)
AUTOBUS
CHAMBRE ETC...
A partir de \$5700
(ACTION DE GRACE) (7 au 10 OCT.)

TORONTO NIAGARA FALLS
AUTOBUS,
HÔTEL etc...
A partir de \$8400

SAGUENAY LAC ST-JEAN (3 au 5 SEPT.)
AUTOBUS,
HÔTEL, etc...
A partir de \$9500

VACANCES À LA MER

AUTOMNE

BARBADE 2 sem. \$379. MIAMI 2 sem. \$309.
NASSAU 1 sem. \$291. ACAPULCO 2 sem. \$389.
ESPAGNE 2 sem. \$519. CUNCUN 1 sem. \$349.

Réalisation SKYLARK Réalisation VIVA

N.B. DURANT JUILLET ET AOÛT L'AGENCE SERA FERMÉE LE SAMEDI

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard

Tél.: 527-8881
1821 est. SHERBROOKE
MONTREAL H2K 1B4

AGENCE DE VOYAGES LICENCIÉE
PERMIS 13805049-0193

LATA T.A.P.S.C. ATC

GRÈCE 77

2 semaines à partir de \$1,369
3 semaines à partir de \$1,599

avec une croisière de 7 jours dans les îles grecques et en Turquie à bord de l'AQUARIUS ou du CASTALIA

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTREAL

LE MAROC

Départ: 7 octobre
LES VILLES IMPÉRIALES
ET LES KASBAHS DU GRAND SUD

Tournée de 2 semaines en autocar \$814
Tous les repas compris:

OPTION: UNE SEMAINE À AGADIR AU BORD DE LA MER
Hotel EUROPAMAROC, demi-pension.
Pour les 3 semaines
\$1,065

accompagnateur: M. Albert Prévost
N.B. Pour profiter de ces prix avantageux,
il faut s'inscrire avant le 23 août.

ANGLETERRE — PAYS de GALLES ÉCOSSE — IRLANDE

2 DÉPARTS
du 15 sept. au 6 oct.
du 22 sept. au 13 oct.

Shannon, Killarney, Dublin, Glasgow Édimbourg,
Windermere, Kendal, Chester, Stratford, Bourne-
mouth, Londres.

22 jours \$1,775

ÉGYPTE - JORDANIE ISRAËL

du 14 oct. au 4 nov.
LE CAIRE - LUXOR - ASSOUAN
THÈBES - AMMAN - PÉTRA - BEERSHEBA
- EILAT - JÉRUSALEM -
TIBÉRIADE ET LA GALILÉE

21 JOURS \$2,125.

EXTRÊME-ORIENT

du 3 au 26 novembre
Japon et Hong-Kong, Thaïlande, Bali,
Singapour, Philippines, Hawaï

24 jours \$2,598

AMÉRIQUE DU SUD

du 5 au 27 novembre
Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie,
Argentine, Brésil.

23 jours \$1,980

LES VOYAGES

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
le jeudi jusqu'à 21h
Fermé le samedi en juillet et août
Détenueurs d'un permis du Québec 1977

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, Suite 1220,
Montréal, P.Q. H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

"La maison aux milliers de références"

Permis 77 : 12325940-0321

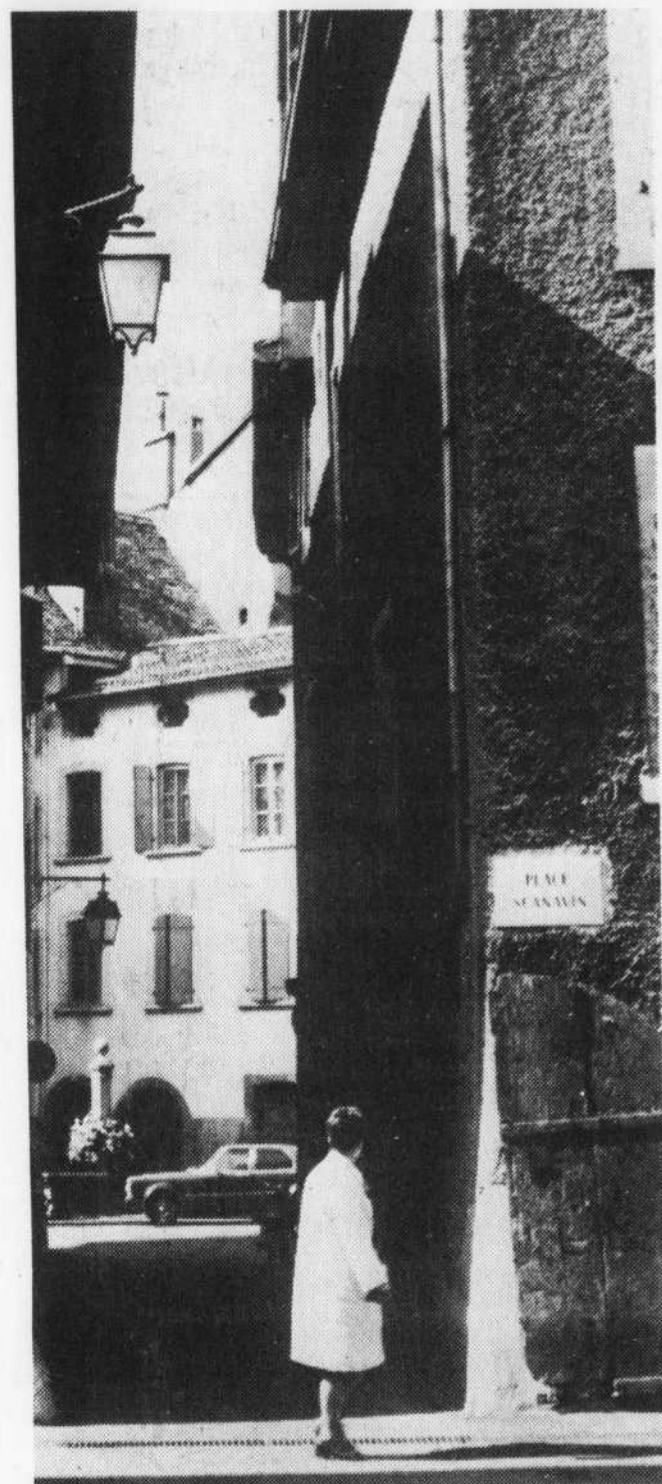
... qui a lieu quatre fois par siècle

man. C'est ainsi qu'il se faisait il y a trois siècles. C'est encore ainsi qu'il se fait.

Même le président de la Confédération Helvétique et ses ministres prennent le bateau à Montreux pour se rendre à la Fête du Vin.

Il pleut sur le lac Léman, mais cela ne dérange en rien les cygnes qui glissent gracieusement aux côtés du bateau. Des gens de tous les pays du monde s'y côtoient et goûtent d'avance la perspective unique de cette journée.

Du pont du traversier on voit Montreux adossé contre les Alpes Vaudoises d'une part, les Alpes de Savoie de l'autre et, au bord du lac Lé-



La petite ville vigneronne de Vevey, sur le lac Léman, qui compte 30 caves à vin.

par
MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

man, roses, géraniums, dahlias et lupins formant une guirlande chatoyante qui poursuit le bateau de Montreux à Vevey.

La Fête commence

Du débarcadère de Vevey, on remarque une arène immense. Elle couvre toute la grand-place et ses estrades peuvent asseoir jusqu'à 16.000 personnes.

La pluie tombe dru. On

distribue des chapeaux de carton et des parapluies jaunes portant, en lettres noires, l'inscription: Fête des Vignerons. On a tout prévu.

Malgré le temps maussade la ville est en liesse et on prie le ciel pour qu'il cesse de bouder.

On gagne les estrades. Sur l'aire de jeu, point de décor. Seul un immense podium couvert abrite un chœur de 750 chanteurs et musiciens. Il offre une perspective impressionnante à laquelle s'ajoutent, en fond de scène le lac Léman et ses cygnes, les Alpes et leurs crêtes.

Il est huit heures du matin et le spectacle va commencer. Les cortèges qui se sont formés dans les rues de la petite ville, avancent jusque dans l'arène au son de tambours, de cors et de trompettes.

Ce sont d'abord des cavaliers tout de rouge vêtus qui entrent en scène. Ils sont suivis de la Garde Suisse et des porteurs de bannières vinicoles.

Vient ensuite l'emblème de la Fête: le Roi et sa Suite. Le Roi conduit un char romain. Il est blond, porte moustache, est couvert d'une houppelande dorée. Il déclame d'une voix de stentor:

"Peuple de la Fête, vigneron honore, membres de la Confrérie et vous, spectateurs-temoins venus des quatre points cardinaux, Je vous salue!

Je suis le roi éphémère du Pays de la Fête.

Je disparais le jour de la dernière célébration.

Mais je ne meurs pas. Je reste dans les coeurs. Je suis l'espoir des Fêtes futures. A chaque génération, je réapparais, lorsque renaît la grande Fleur de la terre vaudoise: la Fête des Vignerons".

Le Roi est suivi de Cères, la déesse de la récolte. Elle entre en scène voluptueusement couchée sur une corne d'abondance. Moulant ses formes rondes, sa robe rouge à longue traîne est le symbole des riches moissons.

Rien n'a été oublié dans la mise en scène. Même les dangers qui guettent la vigne à tout moment y sont représentés. Insectes, mildiou, sécheresse, sont personnifiés par des figurants vêtus de collants noirs et brandissant des drapeaux tout aussi noirs. Ils courent et ils sautent à travers les coteaux de vignes, que figurent des danseurs habillés de vert.

Au passage des fléaux, les silhouettes vertes se replient



Scène de la Fête des vigneronnes de Vevey. Ici, le défilé des animaux, alliés du vigneron.

sur elles-mêmes. Elles sont dangereusement atteintes.

Viennent alors les vigneronnes brandissant des drapeaux dorés. Ils battent, ils frappent les porteurs de fanions noirs.

Cette fois ce sont les danseurs noirs qui se recroquevillent, les verts qui se redressent. Les hommes ont, par leur labeur, gagné la bataille contre les éléments.

Le tonnerre gronde encore dans le lointain quand arrive sur scène un énorme pressoir tiré par un tracteur. Il est suivi de près par des ballons jaunes, enfilés en forme d'une grappe de raisins.

Les ballons sont attirés dans le pressoir, Bacchus et sa suite font une entrée triomphale dans l'arène. On danse, on chante, on s'amuse et on boit.

Puis, tout à coup, les ballons sont lâchés. Ils volent haut. De plus en plus haut, par-dessus les Alpes, par-dessus les nuages. C'est l'âme du vin qui s'échappe.

En fin de spectacle, des centaines de colombes sont lâchées. Elles survolent l'arène, les estrades, la ville entière. Elles sont le symbole de

la Paix que les Suisses ont toujours eu le secret de cultiver avec autant de délicatesse et d'amour que leur vigne.

Rendez-vous au XXIème siècle

Le spectacle s'achève. Les spectateurs restent émerveillés par le panache dont la Fête des Vignerons se coiffe.

Mais si le spectacle est fini, c'est la fête qui commence. La foule se mêle aux célébrants. Elle les suit dans la rue, jusque dans les caves, où tous ensemble ils boiront à la terre, au soleil et à la vigne. Ils trinqueront avec ce vin vaudois joyeux, fruité, plein de bouquet et de vie.

Jusque loin dans la nuit, des promeneurs attardés sur les bords du lac Léman entendront les cris des joyeux bacchanales de Vevey.

Le 14 août prochain le lac Léman aura repris son sérieux et son calme pour un autre quart de siècle. Mais heureux qui, en 1977, aura eu l'occasion d'assister à ce déploiement féérique, dont il conservera un souvenir ému le temps d'une vie.

Hospitalité Tours en collaboration avec **QUEBECAIR** (ITCB-HTK1M2-3)

vous offre les:

ILES DE LA MADELEINE

DÉPARTS DE MONTRÉAL ET QUÉBEC:
vendredi 19 août
vendredi 26 août

et tous les jours, du 30 août au 3 septembre

Prix à partir de **\$160** par personne (occupation double, 3 jours/2 nuits) incluant: avion aller-retour, hôtel, transferts, toutes taxes comprises.

Détenteur d'un permis du Québec 1977 **CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES**

MIRABELLE TOURS INC. PERMIS DU QUÉBEC 50386

VOLS NOLISES ABC

DÉPARTS PENDANT LE WEEK-END à compter de

PARIS ou LONDRES \$299

Montréal — Paris		Les vendredi et dimanche soir					Tous les départs ont lieu à l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport d'Orly	
DATES DE DÉPART	15 jours	22 jours	29 jours	43 jours	57 jours	DERNIERE DATE DE RESERVATION	PRIX	
VOLS DE SEPTEMBRE								
25 sept.	Lun. 10 oct.	—	Lun. 24 oct.	Lun. 7 nov.	—	Jeu. 11 août	\$319	
30 sept.	Sam. 15 oct.	Sam. 22 oct.	Sam. 29 oct.	Sam. 12 nov.	—	Mar. 16 août	\$319	
VOLS D'OCTOBRE								
7 oct.	Sam. 22 oct.	Sam. 29 oct.	Sam. 5 nov.	—	—	Mar. 23 août	\$299	
9 oct.	Lun. 24 oct.	Lun. 7 nov.	—	—	—	Jeu. 25 août	\$299	
14 oct.	Sam. 29 oct.	Sam. 5 nov.	Sam. 12 nov.	—	—	Mar. 30 août	\$299	
21 oct.	Sam. 5 nov.	Sam. 12 nov.	—	—	—	Mar. 6 sept.	\$299	
23 oct.	Lun. 7 nov.	—	—	—	—	Jeu. 8 sept.	\$299	
28 oct.	Sam. 12 nov.	—	—	—	—	Mar. 13 sept.	\$299	

Montréal — Londres		DÉPARTS LE SAMEDI SOIR DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MIRABEL À DESTINATION DE L'AÉROPORT DE GOTWICK				
DATES DE DÉPART	15 jours	22 jours	29 jours	43 jours	DERNIERE DATE DE RESERVATION	PRIX
VOLS D'OCTOBRE						
8 oct.	Dim. 23 oct.	—	Dim. 6 nov.	—	Mar. 24 août	\$299
22 oct.	Dim. 6 nov.	—	—	—	Mar. 7 sept.	\$299

DÉPARTS ASSURÉS Ces vols sont régis par les règlements applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens. Ces vols sont effectués selon un programme de **Treasure Tours Int'l. Inc.** approuvé. Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 45 jours avant l'embarquement, après quoi toute annulation de la réservation sera soumise à des frais de service de \$100. Il est possible de prendre une assurance couvrant vol, volée et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de \$8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement.

VOLS NOLISÉS ABC VIA NORDAIR

N'ATTENDEZ PAS! RÉSERVEZ DES MAINTENANT AVEC VOTRE AGENT DE VOYAGES

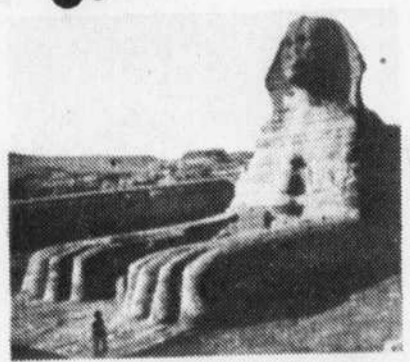
VOYAGES TRAVELAIDE LÉE

4454 St-Denis	845-8225	Dominion Square	861-7273	Galerias Lachute	562-3788
911 Beaubien est	273-7755	1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Dupuis Centre-ville	842-5151
Centre Laval	688-5310	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
1600 Le Corbusier	687-0880	Plaza St-Hubert	273-2581	Galerias Normandie	331-9971

IT a le plaisir de vous convier à l'apothéose du voyage en 1977

Aux Pays des Dieux et des Hommes

Aux Pays des mille & une légendes



ÉGYPTE: Expédition envoûtante aux sources mérites de notre histoire. Les Pyramides de Guizéh, la plus saisissante évocation de l'Antiquité.

JORDANIE: L'ensorcellement de l'Islam, Pétra, l'une des plus anciennes citées du Moyen-Orient.

ISRAËL: Un nouveau pays dans la Terre promise, où l'histoire vit le rythme du XXe siècle.

GRÈCE: Son soleil... ses îles... sa mer... ses ruines, Delphes, l'oracle de l'Antiquité.

24 jours de circuit inoubliables PORTIONS ÉGYPTIENNES ET JORDANIENNES ENTièrement ESCORTÉS DE MONTRÉAL (minimum 15 personnes)

HÔTELS DE PREMIÈRE CLASSE — Super Première au Caire et De Luxe à Louqasor. Deux repas par jour plus 10 déjeuners en route.

Des excursions **FANTASTIQUES...** et pour SEULEMENT

Prix par personne **CAN \$2039.00** Base double

TARIF AÉRIEN INCLUS

DATES DE DÉPART	1977	1978
* 22 septembre	26 janvier	23 février
** 13 octobre - 10 novembre		
** 11 décembre		

* 13 octobre — PAS D'INCERTITUDES — DÉPART DÉJÀ GARANTI, Hôtels-vous... QUELQUES PLACES DISPONIBLES

** 11 décembre — NOËL à Jérusalem, JOUR DE L'AN à Athènes.

IRAN: Ispahan: berceau des Mille et une nuits. Persépolis: la plus saisissante évocation de l'Antiquité. Shiraz: jardins de l'Asie.

INDE: Fascinant mélange de mysticisme, philosophies, profondes et de traditions séculaires, où chaque monument est une légende. Le Taj Mahal d'Agra, ode à l'amour.

SRI LANKA: (CEYLAN) Miracle de la nature. Son soleil... ses riuines... ses plages, parmi les plus belles de l'océan Indien.

PLUS 3 JOURNÉES À PARIS

29 jours de circuit inoubliables ENTièrement ESCORTÉS DE MONTRÉAL (minimum de 15 passagers)

- HÔTELS DE LUXE avec catégorie GRANDS PALACES EN INDE — les meilleurs ou SRI LANKA et première supérieure à PARIS
- Deux repas par jour plus 13 déjeuners en route — des excursions **FABULEUSES...** et pour SEULEMENT

PRIX PAR PERSONNE PORTION TERRESTRE **US \$1680.00** (base double) PLUS TARIF AÉRIEN **CAN \$1082.00**

DATES DE DÉPART	1977	1978	
Octobre	14-28	Avril	7-21
Novembre	18	Septembre	8-15-22
Janvier 1978	20	Octobre	6-20
Février	3-17	Novembre	3-17
Mars	3-17	Décembre	1

Les départs sont garantis avec un minimum de 6 passagers.



CIT SERVICE DE VOYAGES
2055, rue Peel, Montréal Tél.: 845-9101
Détenteur d'un permis provincial no 12467858 - 5048

des quatre coins du MONDE

Drame du pétrole sur la Volga

MOSCOU (AFP) — Un pétrolier aurait explosé, au début du mois sur la Volga, en Russie centrale, faisant plusieurs dizaines de victimes et provoquant une grave pollution du fleuve, indiquent certains témoignages de voyageurs non confirmés par les autorités soviétiques.

Ces voyageurs, dont les témoignages ont été recueillis à Moscou, affirment que l'explosion, qui a eu lieu le 1er août à Gorki, un centre industriel et fluvial important à 450 km à l'est de Moscou, a fait 28 morts. Ils ajoutent que les produits chimiques qui se sont répandus dans l'eau ont gravement pollué le fleuve. Des policiers gardent les plages, ont-ils affirmé, afin de tenir la population éloignée des rives de la Volga.

Un autre affaire Dominici?

SAINT-TROPEZ (Reuter) — L'émotion est vive sur la Riviera française, après l'assassinat dans la forêt de Canadel d'un couple de campeurs anglais dans la soixantaine, M. et Mme Sydney Broderick de Hartlepool, dans la Yorkshire.

Deux motards ont découvert, mardi matin, en bordure d'une piste forestière, les cadavres des victimes gisant dans une mare de sang, sur le siège d'un ford Cortina immatriculée en Angleterre.

L'homme, âgé d'environ 65 ans, avait été foudroyé par un projectile tiré dans la brousse tandis que la femme, d'une soi-

xantaine d'années, avait été atteinte à la cuisse, à la main et en plein cœur. Visiblement, ils avaient été surpris dans la nuit pendant leur sommeil. Le vol semble être le mobile du crime.

Experts canadiens en Chine

PEKIN (Reuter) — Huit techniciens canadiens de la congélation viennent d'effectuer une rare visite dans la province chinoise de Heilong Kiang, qui jouxte l'Union Soviétique.

Ils ont effectué leur voyage, à travers de vastes régions forestières, à bord d'un train privé circulant sur une voie ferrée unique inconnue jusque-là des Occidentaux.

Le groupe s'attendait à voir de nombreux camps militaires. Ils se sont approchés à plusieurs reprises de moins de 30 kilomètres d'une frontière avec l'URSS où se sont souvent produits de violents affrontements.

"Nous n'avons rien vu qui donne à penser qu'il y avait des concentrations de troupes chinoises", a déclaré l'un des deux. Les experts ont fait de fréquents arrêts pour étudier comment les Chinois procèdent en matière de conservation du froid.

Ils ont également visité la ville de Lanchow, rarement ouverte aux Occidentaux, où sont basées les plus importantes unités chinoises de recherche scientifique. L'un de ses membres du groupe a déclaré que d'importantes mesures de sécurité sont prises à Lanchow.

Les buveurs modérés ont moins d'attaques cardiaques

L'alcool réduirait le cholestérol

NEW YORK (AFP) — L'étude réalisée par "L'Institut national du cœur, des poumons et du sang" sur les accidents cardiaques, sans aller jusqu'à prescrire l'alcool comme un nouveau médicament, souligne les corrélations qui existent entre accidents cardiaques, taux de cholestérol et une consommation modérée d'alcool.

Boire six "verres" par jour, mais moins de 300 millilitres d'alcool pur par semaine, telle est la recommandation qui pourrait être faite par cet institut aux personnes souffrant d'un excès de cholestérol, pour leur éviter un accident cardiaque.

Cette conclusion, rapportée par le quotidien "Daily News" de New York, est uniquement basée sur des statistiques montrant que des buveurs modérés sont moins sujets que les autres aux attaques cardia-

ques, et s'explique par la composition chimique des molécules de cholestérol.

Certaines, appelées lipoprotéines et surnommées HDL par les scientifiques, ont une forte densité, d'autres une densité moyenne (les LDL), et d'autres enfin, une très faible densité, les VLDL. Or, selon les recherches effectuées, les molécules HDL seraient d'autant moins nombreuses que le malade boit une certaine quantité d'alcool, que les savants ont justement cherché à déterminer, sans dépasser le seuil critique de l'alcoolisme.

La consommation modérée d'alcool pourrait ainsi être aussi efficace que des régimes alimentaires pauvres en calories pour les personnes souffrant d'un excès de cholestérol. Ce sont en effet les molécules HDL qui sont dangereuses du point de vue cardiaque, car elles risquent de blo-

quer la circulation en formant des caillots dans les vaisseaux.

En outre, il existe un rapport direct entre les taux de HDL et de VLDL, poursuit l'étude, et ces dernières sont d'autant plus nombreuses que les HDL sont rares.

Nouvelle poursuite contre Polanski

LOS ANGELES (AFP) — Le réalisateur Roman Polanski est l'objet d'une nouvelle plainte émanant cette fois d'un photographe du magazine Time, M. Curt Gunther, qui aurait molesté et à qui il aurait pris de force son appareil photo.

Selon le photographe, qui essayait mardi de photographier le réalisateur priant sur la tombe de sa femme, Sharon Tate, l'actrice assassinée voici huit ans par la "famille" Charles Manson,

Polanski serait devenu "ennagé" en l'apercevant. Le réalisateur lui aurait demandé sa pellicule et l'aurait insulté, avant d'arracher l'appareil de force et de quitter le cimetière.

Polanski a rendu l'équipement photographique huit heures plus tard. Lundi, devant un tribunal de Los Angeles, le réalisateur s'était reconnu coupable d'avoir eu des relations sexuelles avec une fille de 13 ans.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE GUY LAFRENIÈRE, Chauffeur & REINE THIBAUT LAFRENIÈRE, Ménagère 3831 Gertrude, Verdun, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que GUY & REINE THIBAUT LAFRENIÈRE ont fait cession de leurs biens le 31ème jour d'août 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ème jour d'août 1977 à dix heures quarante-cinq (10:45) de l'avant-midi au bureau du séquestre officiel: 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 5 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE METALLEX INC. Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 11875 - 54ème Avenue Rivière des Prairies, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que METALLEX INC. la compagnie détentrice a fait cession de ses biens le 31ème jour d'août 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ème jour d'août 1977 à onze heures (11:00) de l'avant-midi au bureau du séquestre officiel: 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 5 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 05-01413-772 LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Partie demanderesse

M. JEAN-PIERRE ARSENAULT et DAME DYANE DELACHEVRIÈRE

Partie défenderesse

M. ANTOINE BOURASSA

Syndic-Défendeur

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs M. JEAN-PIERRE ARSENAULT et Mme DYANE DELACHEVRIÈRE, d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication

Une copie du bref d'assignation et déclaration et avis a été laissée, pour chacun d'eux à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au numéro 1, rue Notre-Dame, est à Montréal

FAUTE PAR LES DÉFENDEURS DE COMPARAÎTRE dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire

Montréal, 8 août 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DANS L'AFFAIRE DE LES CONVENTIONS MATRIMONIALES ENTRE GERALD GORDON SYMONS, Homme d'Affaires, de la Cité de Westmount, y demeurant au 3 Westmount Square, Chambre 1514, et son épouse Dame NORMA McLELLIGOTT.

PRENEZ avis que les requérants présentent devant la Cour Supérieure siégeant pour et dans le District de Montréal à 10 heures d'avant-midi, dans la chambre 216 du Palais de Justice, le 15 septembre, 1977 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre les requérants, passé le 9 août, 1977 devant Me Solomon Katz, notaire, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté de biens

Me Solomon Katz, notaire 1010 ouest rue Ste-Catherine Suite 635 Montréal, Québec H3B 1G1

Le 9 août 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-02482-775 STEWART SMITH CANADA LTD. Corporation ayant sa principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal dans l'édifice Sun Life

Demanderesse

GILLES AUGUSTE MOISAN, Autrois de Pink Road, Camley, District de Hull, présentement d'adresse inconnue

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Gilles Auguste Moisan est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur attention

Montréal, 9 août 1977

S. René Chasse REGISTREUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

LES AUTOBUS DESHAIES LIMITEE

Requérante-cédante

ET, AUTOBUS CENTRE SUD LIMITEE

Requérante-cessionnaire

TRANSFERT

ART 2 591-1 - REG 2(1976)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE CHARLES EDUARD PILON, Homme de pièces, et GISELE D'AILLE PILON, Commis dactylo 154 - 19ième Avenue, St-Eustache, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que CHARLES EDUARD PILON & GISELE D'AILLE PILON, ont fait cession de leurs biens le 31ème jour d'août 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24ème jour d'août 1977 à dix heures trente (10:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel: 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 5 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE SERVICE DE CHAUFFAGE LARAMEE & FILS INC. Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 865 boul. Maisseau, Joliette, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que SEVICE DE CHAUFFAGE LARAMEE & FILS INC. la compagnie détentrice a fait cession de ses biens le 28ème jour de juillet 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16ème jour d'août 1977, à une heure trente (1:30) de l'après-midi au Centre de main d'œuvre 409 rue Notre-Dame, 2ième étage, Joliette, P.Q.

Le 4 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO. 500-43-000213-77

MONSIEUR ET MADAME "X"

Requérants

RE: Adoption de MARIE FRANCINE BRIGITTE SIMONEAU

AVIS A Monsieur Gilles Simoneau, présentement d'adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant MARIE FRANCINE BRIGITTE SIMONEAU sera présentée devant l'un des Juges de la Cour de Bien-Être Social de Montréal, siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour au 410 est, rue Bellechasse, en la Cité et District de Montréal, lundi, le 12 septembre, 1977, à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence

Montréal, le 4 août 1977

FRANÇOISE L. PLANTE Procureur des requérants

AVIS

PRENEZ AVIS que la compagnie LES PRODUCTIONS ANDRÉ LAWRENCE INC. - ANDRÉ LAWRENCE PRODUCTIONS INC. s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 août 1977

Me André Gauthier, avocat

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO. 500-43-000213-77

MONSIEUR ET MADAME "X"

Requérants

RE: Adoption de MARIE FRANCINE BRIGITTE SIMONEAU

AVIS A Monsieur Gilles Simoneau, présentement d'adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant MARIE FRANCINE BRIGITTE SIMONEAU sera présentée devant l'un des Juges de la Cour de Bien-Être Social de Montréal, siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour au 410 est, rue Bellechasse, en la Cité et District de Montréal, lundi, le 12 septembre, 1977, à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence

Montréal, le 4 août 1977

FRANÇOISE L. PLANTE Procureur des requérants

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO. 500-43-000471-77

DAME "X"

Requérante

RE: Adoption de MARIE REJEANNE PAULINE CHANTAL CORBIN

RE: Adoption de STEPHANE CLAUDE CORBIN

AVIS A M. André Corbin, présentement d'adresse inconnue

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant Marie Rejeanne Pauline Chantal Corbin et pour l'enfant Stéphane Claude Corbin, sera présentée devant l'un des Juges de la Cour de Bien-Être Social de Montréal, siégeant en chambre 100 A de cette Honorable Cour au 410 est, rue Bellechasse, en la Cité et District de Montréal, lundi, le 12 septembre 1977 à 10:00 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Montréal, le 3 août 1977

LOUISE PROVOST-CARIGNAN PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

T.E. 34-000 786-77M

LA VILLE DE MONTRÉAL

Expropriante

PROPRIÉTAIRE INCONNU

Exproprié

Dans l'affaire d'expropriation et possession préalable aux fins de rue, de certaines parties de la rue Deslisse situées entre l'avenue Atwater et la rue Vinet, Territoire de la Petite Bourgeois, Programme "Parc Vinet" - Plan D-58 Ste-Cunégonde

AVIS D'OUVERTURE DU DOSSIER AU TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

La Ville de Montréal a ouvert au Tribunal de l'expropriation le dossier relatif à cette instance le 18 juillet 1977

AVIS

La requérante Transport D. T. Libé 240 rue, Benjamin-Moreau à Repentigny, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir aux conditions réglementaires l'autorisation de donner le service de transport suivant:

1) LOCATION A LONG TERME: 1) Location à long terme de véhicules commerciaux et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au public en général au 240, rue Benjamin-Moreau, Repentigny, P.Q. pour une période de plus d'un an

2) LOCATION A COURT TERME: 2) Location à court terme de véhicules commerciaux et de livraison (camions, tracteurs, remorques, semi-remorques) au public en général au 240, rue Benjamin-Moreau, Repentigny, P.Q. pour une période de moins d'un an

Toute personne désirant apporter opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la 3ème publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 505, rue Sherbrooke est à Montréal, P.Q.

1ère publication: 9 août 1977

2ème publication: 10 août 1977

3ème publication: 11 août 1977

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-023661

LES SPÉCIALITÉS ALIMENTAIRES SURCHOIX INC.

Partie demanderesse

FRED YVAN MANOVITCH

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur FRED YVAN MANOVITCH d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication

Une copie du bref d'assignation et déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au numéro 1, rue Notre-Dame, est à Montréal

FAUTE PAR LE DÉFENDEUR FRED YVAN MANOVITCH de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire

Montréal, le 8 août 1977

MES ALLAIRES L. HEUREUX VALQUETTE ET BLAIN 630 Sherbrooke ouest suite 400 Montréal

AVIS est donné que la requérante, MAISONS MOBILES F.P. INC. 765, Est. Roy, Montréal, P.Q. détentrice du permis No. M-5005511448 (V) pour ses droits de location à court terme (moins d'une année) de maisons motorisées, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but de faire statuer cette dernière pour le maintien de ce permis à la suite d'un changement de contrôle et d'un changement de Place d'Affaires qui doit se lire comme suit: MAISONS MOBILES F.P. INC. 279, boul. Labelle, Ste-Rose, Laval, P.Q.

Les anciens actionnaires sont: RUDOLPH, François 49 actions ordinaires

POIRIER, Pierre 49 actions ordinaires

PIE, André 2 actions ordinaires

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LEO PAUL MANSEAU

Faisant affaître sous les nom et raison sociale de "L.P.M. INDUSTRIES ENRG" 1873 Daring, Montréal, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que LEO PAUL MANSEAU a fait cession de ses biens le 2ème jour d'août 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ème jour d'août 1977, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre-officiel: 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 4 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE ARTOPTIC INTERNATIONAL (CANADA) LTD. 1231 Ouest, Ste-Catherine, Chambre 486, Montréal, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CREANCIERS

AVIS est par les présentes donné que ARTOPTIC INTERNATIONAL (CANADA) LTD. la compagnie détentrice a fait cession de ses biens le 29ème jour de juillet 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19ème jour d'août 1977, à onze (11:00) de l'avant-midi au bureau du séquestre-officiel: 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, P.Q.

Le 4 août 1977

BUREAU DE C.A. MICHAUD - SYNDIC 110 Ouest, Place Crémazie Suite 320 Montréal (Québec) Tél: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

T.E. 34-000 767-77M

ART. 1, 2, 3

LA VILLE DE MONTRÉAL

Expropriante

PROPRIÉTAIRE INCONNU

Exproprié

Dans l'affaire d'expropriation et possession préalable aux fins de rue, de certaines parties de la rue Workman situées entre l'avenue Atwater et la rue Vinet, Territoire de la Petite Bourgeois, Programme "Parc Vinet" - Plan W-34 Ste-Cunégonde

AVIS D'OUVERTURE DU DOSSIER AU TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

La Ville de Montréal a ouvert au Tribunal de l'expropriation le dossier relatif à cette instance le 18 juillet 1977

Conformément à la loi, vous devez vous comparer dans les quinze (15) jours du présent avis par écrit, personnellement ou par procureur

1ère parution le 9 août 77

2ème parution le 10 août 77

3ème parution le 11 août 77

AVIS est donné que LES PAVAGES DE NICOLET INC. C.P. 94, Becancour, (St-Géorges) Cte Nicolet, P.Q. détentrice du permis 0505262 0003, catégorie entrepreneur, région 4, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis à JEAN NOEL TROTIER 310 104ème Avenue, St-Georges, Cte Champlain, P.Q. catégorie entrepreneur, région 4, conformément aux dispositions de l'article 2 591 du règlement 2C. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution

1ère parution: le 9 août 77

2ème parution: le 10 août 77

3ème parution: le 11 août 77

Secrétaire Professionnel des Transports du Québec, 8550 boul. St-Michel, Montréal, Tel: (514) 725-4773

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT



Cindy Moore, de Mississauga, Ontario, a remporté hier le 100m. aux Jeux du Canada, à Terre-Neuve. Elle est accompagnée au podium de Milles Angela Bailey, également de Mississauga, médaillée d'argent, et de Chantal Desrosiers, de Repentigny, médaillée de bronze. Mlle Moore l'a emporté en 11.56 secondes. (Téléphoto CP)

les jeux du Canada

L'Ontario domine les épreuves d'athlétisme... et un fort vent

ST. JOHN'S (d'après CP) — L'Ontario a remporté hier trois des quatre finales d'athlétisme disputées aux Jeux d'été du Canada, à St. John, Terre-Neuve, pendant que la Colombie-Britannique s'imposait dans l'autre, le 100m. haies masculin.

L'Ontario avait posé sa marque en athlétisme au cours des Jeux d'été précédents, et livrait une chaude lutte au Québec et à la Colombie dans cette discipline... du moins jusqu'à hier.

Des victoires aux 100 et 400m. dames et au 1.500m. masculin procurant à l'Ontario 205,5 points après 16 finales, contre 188,5 à la Colombie et 164,5 au Québec. L'Alberta est quatrième avec 140,25.

Au classement général, par ailleurs, l'Ontario a continué sa poussée hors du peloton, portant son total à 241,5 points après 18 épreuves. La Colombie, championne sortante, a maintenant 196 points, suivie de très près par le Québec, qui a 191,5. L'Alberta, bonne quatrième encore, a 147,25, le Manitoba 97,75, la Saskatchewan 84,25, la Nouvelle-Écosse 32,75, Terre-Neuve 26,5, le Nouveau-Brunswick 11 et l'Île du Prince-Édouard 3,5. Le Yukon et les T.N.O. n'ont aucun point.

Pour la deuxième journée consécutive, le vent a forcé le report de plusieurs épreuves,

dont toutes celles qui devaient être disputées en ski nautique et en voile. On a annoncé que le tennis allait changer de lieu de compétition, et le jeu a été limité, hier.

Le vent de 85 kilomètres-heure déportait les javelots hors de la piste, et les officiels ont finalement remis cette épreuve en soirée, dans l'espoir d'une accalmie.

Le report de l'épreuve de javelot a eu l'heur de déplaire à l'entraîneur des lanceurs québécois, Tony Attanasio: "Nous nous sommes entraînés pendant deux semaines à lancer contre le vent, dit-il. Cet élément nous avantageait, et les gars étaient maintenant prêts à affronter, ils étaient parfaitement réchauffés. C'est injuste pour nous."

Les coureurs ont aussi connu leurs problèmes de vent: Janetee Wood, d'Oakville, Ontario, gagnante du 400m. féminin en 55.64 secondes, a même eu peur d'être disqualifiée lorsque le vent l'a presque précipitée de son couloir dans celui de l'une de ses adversaires. Pour leur part, les coureurs au 100m. haies ont dû s'imposer des ajustements de parcours pendant que dans le 1.500m. masculin, les coureurs se battaient presque dans les coins afin de ne pas entrer en collision des uns avec les autres.

"C'était terrible, a déclaré ensuite Tom Lobsinger, de Waterloo, vainqueur du 1.500m. Même en courant derrière les autres, on n'avait aucune protection. Tout le monde a fait des pieds et des mains pour se ramasser derrière un autre coureur. Cela a

occasionné un tas de jeux de coude et de tricherie.

"Mais c'était pire dans les coins, dit Lobsinger, parce que les gars cherchaient à garder leur équilibre contre un vent de côté. Vous avez remarqué que les gars tanguaient dans leurs foulées, il y en a plusieurs qui sont entrés en collision. Heureusement, j'ai pu en rattraper," dit-il à la manière d'un coureur automobiliste après une "course-boucherie".

La Québécoise Chantal Desrosiers, de Repentigny, a relativement bien fait en prenant la troisième place au 100m. féminin, derrière deux Ontariennes de Mississauga, Cindy Moore et Angela Bailey.

Les compétiteurs en athlétisme ont congé aujourd'hui, et reprendront la compétition demain, pendant que les officiels en voile et ski nautique espèrent la reprise de leurs épreuves. On prie avec ferveur le dieu Eole...

Voici l'horaire du ski nautique pour aujourd'hui:

7 h: qualification, slalom, hommes;

10 h 25: qualification, slalom, femmes;

12 h 15: qualification, sauts, hommes;

16 h 10: qualification, sauts, femmes;

Demain auront lieu:

9 h 00: finale, slalom, femmes;

10 h 00: finale, slalom, hommes;

11 h 30: finale, sauts, femmes;

13 h 00: finale, sauts, hommes;

14 h 30: fermeture et remise des médailles.

La guerre du hockey va reprendre de plus belle, selon l'AMH

NEW YORK (PC) — La guerre du hockey professionnel, qui, il y a quelques semaines à peine, semblait devoir prendre fin, reprendra de plus belle, maintenant que les gouverneurs de la Ligue nationale de hockey ont décidé de ne pas procéder à l'expansion.

L'annonce du rejet de la fusion a été faite de façon très sommaire par le président John Ziegler. Les membres de l'AMH en ont été surpris et ils ont maintenant perdu toutes leurs illusions. "Mais notre esprit de corps est encore plus fort maintenant", a dit Howard Baldwin, des Whalers de la Nouvelle-Angleterre. Il a mentionné qu'il ne songeait même plus à faire une demande d'admission à la LNH et il a qualifié la décision d'irresponsable.

Bill DeWitt, propriétaire des Stingers de Cincinnati, a révélé que l'AMH allait tout de même présenter un calendrier complet avec huit équipes, la saison prochaine, et que le circuit serait plus vigoureux que jamais. Mais DeWitt et ses confrères devront maintenant convaincre leur public qu'ils présentent un spectacle majeur de première qualité.

Al MacInnes, des Jets de Winnipeg, s'est dit stupéfait de la façon cavalière dont M. Ziegler a annoncé la décision des gouverneurs.

"Il est venu nous voir, mais ne nous a pas donné d'explication vraiment valable pour leur refus. Ils n'ont même pas examiné nos demandes lors de cette réunion. Ils ont tout simplement voté contre le projet d'expansion".

"Nos conseillers juridiques étudieront toute cette question, a mentionné John Dacres, président des Nordiques de Québec. Nous jouerons la saison prochaine et nous aurons un circuit solide".

M. Ziegler, qui semblait être en faveur de l'expansion et qui voulait mettre fin à la guerre qui dure depuis cinq ans, a bien patiné quand on lui a demandé s'il voyait cette réponse des gouverneurs comme une défaite personnelle.

Il ne souriait pas quand il a quitté la salle de réunion des gouverneurs pour se présenter devant les gens de l'AMH, et il avait l'air ennuyé quand il a communiqué la nouvelle aux journalistes.

"Ma position au sein du comité et comme président du bureau des gouverneurs était celle-ci: faire en sorte que tous les faits et toutes les positions soient connus de tous au sein de ce bureau. Il fallait que tous les gouverneurs participent à cette décision, qui devait être basée sur la pleine connaissance de tous les faits. Je suis satisfait parce que nous avons fait de notre mieux dans les circonstances".

Ziegler a dit qu'il ne croyait pas que l'idée d'expansion était morte définitivement, et que la LNH mettrait à nouveau sur pied un comité d'expansion.

Un chaud duel opposera Watson à Nicklaus au championnat de la PGA

PEBBLE BEACH, Californie (AFP) — Le 59ème championnat de la PGA, l'Association des golfeurs professionnels, traditionnellement le dernier tournoi du Grand Chelem de la saison, se dispute, d'aujourd'hui à dimanche, sur le redoutable dix-huit trous de Pebble Beach.

141 golfeurs sont inscrits à cette épreuve, dotée de \$250.000 de prix dont 45.000 pour la victoire. Parmi eux, deux vedettes, Jack Nicklaus, 37 ans, "l'ours d'or" de Columbus, "seigneur" incontesté du golf mondial, et Tom Watson, le chef de file des "jeunes loups", de dix ans son cadet, retiennent particulièrement l'attention.

Nicklaus et Watson se sont livrés deux formidables duels dans le Masters, en avril, puis, dans l'omnium britannique, en juillet. Ceux-ci ont tourné tous deux à l'avantage du jeune golfeur rouquin de Kansas City.

Watson, s'il triomphait de nouveau dimanche, entrerait dans la légende du golf. Il deviendrait le premier golfeur depuis Ben Hogan, en 1953, à remporter trois tournois du Grand Chelem la même année.

Quadruple vainqueur cette année sur le circuit américain de la PGA dont il est le leader, Watson a débuté sa remarquable saison par une victoire dans le Bing Crosby National sur les mêmes links de Pebble Beach, un parcours difficile de 6.765 mètres (6.806 vagues), par 72, qui surplombe l'océan Pa-

cifique.

Le champion du Masters et de l'Omnium britannique rejette néanmoins l'étiquette de "numéro un" mondial. "Je ne suis pas le meilleur", a-t-il dit, mardi, en toute modestie. "Pour être un grand joueur, il faut dominer, tel Nicklaus, sur une longue période de temps, peut-être dix ans".

Watson, qui a pris trois semaines de repos, se plaint, d'autre part, d'un refroidissement. Il a dû en outre attendre mardi pour retrouver ses cannes, envoyées par erreur à New York (au lieu de San Francisco) par une compagnie aérienne.

Nicklaus, qui a déjà gagné cinq fois à Pebble Beach, la dernière en 1973, et compte quatre titres de la PGA (1963/71/73/75); est également prudent dans ses propos.

Il se souvient de la carte catastrophique de 82 qu'il a ramené en 1976 sur les links californiens. Il sait que la concurrence devient de plus en plus farouche dans les tournois de golf, où les jeunes ont hâte de prendre la relève, et refuse tout pronostic. Les candidats à la victoire, outre Nicklaus et Watson, favoris logiques, sont en effet nombreux. Hubert Green, vainqueur de l'Omnium des États-Unis, vise un double dans les tournois du Grand Chelem. Lee Trevino, vainqueur de l'Omnium du Canada, en retour de forme après son opération du début de l'année, espère répéter sa victoire de 1974. Ray Floyd et

Dave Stockton, autres anciens vainqueurs du championnat de la PGA, ont la même intention. Tom Weiskopf et les jeunes Mike Morley, Jerry McGee, Bill Kratzert, vainqueurs dimanche dernier à Hartford, marchent très fort cet été.

Enfin, du côté étranger, le Sud-Africain Gary Player, le Mexicain Victor Regalado, quatrième de l'Omnium d'Hartford, le Porto-Ricain Chi Chi Rodriguez, les Australiens Graham Marsh et Bob Shearer espèrent également fi-

nir aux toutes premières places.

Par ailleurs, Bing Crosby et Bob Hope, deux artistes qui ont beaucoup fait pour la promotion du golf, figurent parmi les cinq candidats à une place au Temple de la renommée du golf. Outre Crosby et Hope, Herb Graffis, Patty Berg et l'Argentin Roberto de Vincenzo aspirent au titre. Le comité de sélection du Temple choisira les nouveaux membres qui seront officiellement reçus le 5 février prochain.

Dernière heure

PEBBLE BEACH (AFP) — Vingt-quatre heures avant le début du 59ème championnat de la PGA, quatrième et dernier tournoi du Grand Chelem de golf, à Pebble Beach, Tom Watson, l'un des grands favoris, s'est vu obligé à changer de cannes.

Les dirigeants du tournoi ont déclaré que les cannes utilisées par le vainqueur du Masters et le champion de l'Omnium britannique n'étaient pas conformes aux règlements. Celles-ci comportent certaines rainures sur la tête qui sont interdites.

Ray Floyd, ancien vainqueur du Masters, dont les cannes sont produites par le même fabricant que celui de Watson, devra également changer de jeu avant le début du tournoi.

Enfin, on apprend que les cannes du Sud-Africain Gary Player ont également été soumises à une inspection.

La semaine dernière, l'Américain George Burns avait été disqualifié de l'Omnium de Hartford pour utilisation des cannes irrégulières. Jack Tuthill, directeur des tournois de la PGA, a déclaré que les rainures sur les cannes de Watson et Floyd dépassaient les normes de largeur et profondeur requises. Ces rainures sur les fers permettent de mieux contrôler la balle.

Watson a gagné le Masters et l'Omnium britannique avec ces cannes. Il les a sans doute aussi utilisées dans les trois autres tournois américains qu'il a remportés cette année.

baseball

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Mardi	Mardi
San Diego 8, Montréal 3 Chicago 4, Pittsburgh 1 New York 4, St. Louis 1 San Francisco 4-5, Houston 2-0 Cincinnati 4, Los Angeles 0	Détroit 4-4, Milwaukee 2-6 Toronto 6, Minnesota 2 Baltimore 3, Cleveland 1 Chicago 13, Seattle 3
Hier	Hier
Philadelphie 6, Montréal 1, deuxième match remis St. Louis à New York Chicago à Pittsburgh Atlanta à San Diego, double Cincinnati à Los Angeles Houston à San Francisco	Boston 11, Californie 10 New York 6, Oakland 3 Détroit 5, Milwaukee 3 Seattle à Baltimore Cleveland à Chicago Kansas City à Arlington, Texas
Aujourd'hui	Aujourd'hui
Houston, Lemongello (4-13) à San Francisco, Halicki (9-9), 16 h 05 Montréal, Brown (8-9) à Philadelphie, Kaat (4-7), 16 h 05 New York, Zachry (5-10) à Pittsburgh, Jones (2-4), 19 h 35 Cincinnati, Seaver (11-5) à Los Angeles, Hooton (9-2), 22 h 30 Atlanta, Ruthven (4-8) à San Diego, Owchinko (5-7), 22 h 30	Californie, Brett (9-8) à Boston, Aase (2-0), 19 h 30 Minnesota, Goltz (14-6) à Toronto, Byrd (2-4), 19 h 30 Seattle, Abbott (8-7) à Baltimore, Palmer (12-10), 19 h 30 Oakland, Coleman (2-3) à New York, Torrez (11-10), 20 h 00 Kansas City, Colborn (11-10) à Arlington, Alexander (11-6), 20 h 35 Cleveland, Waits (5-4) à Chicago, Kravec (7-3), 20 h 35

LIGUE NATIONALE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	65	44	.596	—
CHICAGO	64	46	.582	1/2
PITTSBURGH	63	49	.563	3/2
ST. LOUIS	62	51	.549	5
MONTREAL	52	60	.464	14 1/2
NEW YORK	47	62	.431	18

LIGUE AMÉRICAINE				
Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	65	43	.602	—
BALTIMORE	63	47	.573	3
NEW YORK	61	49	.555	5
DETROIT	51	60	.459	15 1/2
MILWAUKEE	50	65	.435	18 1/2
CLEVELAND	46	62	.426	19
TORONTO	39	70	.358	26 1/2

LIGUE AMÉRICAINE				
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	68	44	.607	—
CINCINNATI	56	55	.505	11 1/2
SAN FRANCISCO	52	61	.460	16 1/2
HOUSTON	52	62	.456	17
SAN DIEGO	49	67	.422	21
ATLANTA	40	69	.367	26 1/2

football

Ligue Canadienne											
Mardi					Hier						
Saskatchewan 27, Ottawa 17					Toronto 22, Hamilton 1						
Edmonton 24, C.-Britannique 18					Ce soir						
					Winnipeg à Montréal						
Les compteurs (Match d'hier non compris)											
Section Est					Section Ouest						
t	tr	pl	s	pts	t	tr	pl	s	pts		
Sweet M	0	7	10	0	37	Cutter, E	0	12	11	2	47
Andrusyshyn, T	0	4	6	4	26	Passaglia, CB	0	9	11	3	45
Orpan, D	0	9	4	1	22	Germany, E	0	5	0	0	30
Cates, O	0	3	0	0	18	McFall, C	0	3	7	2	26
Dalla Riva, M	0	3	0	0	18	Mohar, S	0	4	0	0	24
Pego, H	0	4	0	1	16	Macoritti, S	0	8	4	3	23
O'Leary, M	0	2	0	0	12	Burden, C	0	3	0	0	18
Harris, H	0	2	0	0	12	Crump, W	0	3	0	0	18
Murphy, D	0	2	0	0	12	Scott, W	0	3	0	0	18

LIGUE CANADIENNE							
Section Est							
	pl	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	4	4	0	0	81	44	8
TORONTO	5	2	3	0	80	80	4
OTTAWA	4	1	3	0	76	82	2
HAMILTON	4	1	3	0	44	76	2



Société Canadienne du Cancer

Ottawa institue un comité sur le dopage des chevaux

OTTAWA — Le ministre de l'Agriculture du Canada, M. Eugène Whelan, a annoncé hier la renaissance officielle d'un comité spécial chargé du contrôle des drogues aux hippodromes. Le comité consultatif sur les drogues, qui comprendra quatre vétérinaires, quatre chimistes et un agent d'Agriculture-Canada, relèvera de M. B. Townens, chef de la section de la supervision des paris aux hippodromes du même ministère.

"Jusqu'à présent, le comité n'existait qu'à titre officieux, mais à la suite des recommandations faites à mon ministère, nous en avons rapidement revu les structures", a déclaré M. Whelan.

Voici les objectifs du comité:

- Promouvoir et accroître l'efficacité du programme de protection du public du ministère de l'Agriculture, surtout en ce qui concerne le service d'épreuves, en recommandant des moyens qui faciliteront le contrôle des drogues aux hippodromes;
- présenter au ministère de l'Agriculture du Canada des recommandations sur la chimie légale et la médecine vétérinaire ainsi que sur l'interdiction, la limitation et la réglementation des drogues;
- valoriser le travail des responsables, des spécialistes en chimie légale et en médecine vétérinaire engagés dans le secteur des courses de chevaux au Canada;
- communiquer avec des organismes homologues aux États-Unis et en Europe et, si possible, prendre part à des recherches et des études conjointes.

M. Whelan a accepté les mises en nomination de l'Association canadienne des vétérinaires et de la section canadienne de l'Association of Official Racing Chemists. Les quatre vétérinaires et, les quatre chimistes appelés à siéger au comité sont respectivement: MM. William Black (Guelph), Denys Frappier (Montréal), George Badame (Toronto), Robert Jack (Vancouver), George Maynard (Vancouver), John Fenwick (Montréal), Pierre Beaumier (Toronto) et Derril Dixon (Vancouver).

Le président du comité est M. Peter Sorensen, de la section de la supervision des paris aux hippodromes du ministère fédéral de l'Agriculture. Il sera secondé par M. Black, vétérinaire, et M. Maynard, chimiste.

"Au Canada, seuls les chevaux qui ne présentent aucun signe de dopage au moment de la course peuvent participer à cette dernière. Le ministère de l'Agriculture du Canada dépense environ \$2.5 millions chaque année pour contrôler l'usage des drogues dans les hippodromes (prélèvement et analyse d'échantillons d'urine et de sang). Il s'agit avant tout de faire respecter le règlement du Code pénal où se trouve la liste des drogues interdites. Sans l'appui des vétérinaires et des chimistes responsables de cette liste, le programme de contrôle des drogues ne saurait connaître de succès", a conclu M. Whelan.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Sengier-Dumas, C.A.
Wagdy Robin, C.A.

BELZILE, ST-JEAN SPERAN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERAN, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est. Métropolitain 254-7559

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

François Patenaude Enrg.

Redacteur Conseil

Travaux de rédaction et de correction

Place du Cercle
3555, rue Berri
suite 508
Montréal, Qué. H2L 4G4

Tél: (514) 282-1930

Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION

Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earj Kimmel Me. Pierre Filion

Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est. Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

toronto

Activité intense

Hausse fractionnaire à la Bourse de Toronto hier au terme de la séance la plus animée depuis deux semaines.

L'indice général a monté de 1,57 et marquait 1.040,38. Les hydrocarbures ont perdu 5,98 et 1.237,97, les produits industriels 2,21 à 911,49 et les métaux 0,04 à 998,05. Les services financiers ont progressé de 0,52 à 962,49.

On notait 21 valeurs en hausse, 184 en baisse et 245 inchangées. Le volume des transactions comprenait 2,52 millions d'actions d'un valeur globale de \$22,8 millions.

Parmi les valeurs industrielles, Canada Maltng A a monté de 1-2 à \$24. Home Oil B de 1-2 à 28-1/2, Thomson Industries de 3-4 à 20. Consolidated-Bathurst A de 5-8 à 26-1/8 et Moore de 5-8 à 29-3/4. Par contre, Inasco A a reculé de 3-4 à 26-5/8, B.C. Telephone de 5-8 à 14-1/8, Thomson Newspapers A de 3-8 à 12-1/2, Noranda Mines A de 1-2 à 26-1/2 et George Weston de 1-4 à 13-1/4.

Dans le secteur minier, Denison Mines a progressé de 1-2 à \$54-3/4, Roman Corp. de 3-4 à 20-3/4 et Upper Canada Resources de 24 cents à 2-10. McIntyre Mines a cédé à 1/35 et Mattagami Lake Mines A 1-2 à 11-7/8.

Enfin aux pétroles, Amalgamated Bonanza Petroleum a gagné à \$22, Worldide Energy 5-8 à 6-3/8 et Cosoka Resources 1-2 à 6-5/8. Nemco Exploration a retiré de 7 cents à \$1,93 et Cdn Long Island Petroleum de 5 cents à 55 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing stock prices and changes for various companies like AGF, Alcan, Amalgamated, etc.

nouveau york

Plus haut points

Bonne hausse des cours hier à Wall Street, où l'indice des industriels a terminé en progression de près de huit points, après une forte baisse lundi et une séance inchangée mardi.

Le marché a été relativement actif pour cette période de l'année, 182 millions d'actions ayant changé de mains. Les analystes ont attribué cette montée des cours à une réaction technique et à l'annonce, en fin d'après-midi, d'une progression modérée des ventes au détail en juillet.

En clôture le nombre de hausses l'emporte de loin sur celui des baisses: 906 contre 483 et 479 titres inchangés.

Parmi les valeurs les plus actives, Xerox qui a présenté de bons résultats financiers, est en hausse de 1-7/8 à 53-3/4. Les ordinateurs sont pétroliers, est en hausse de 1-8 à 268-1/4. Atlantic Richfield, parmi les pétroliers, est en hausse de 1-8 à 56-3/8.

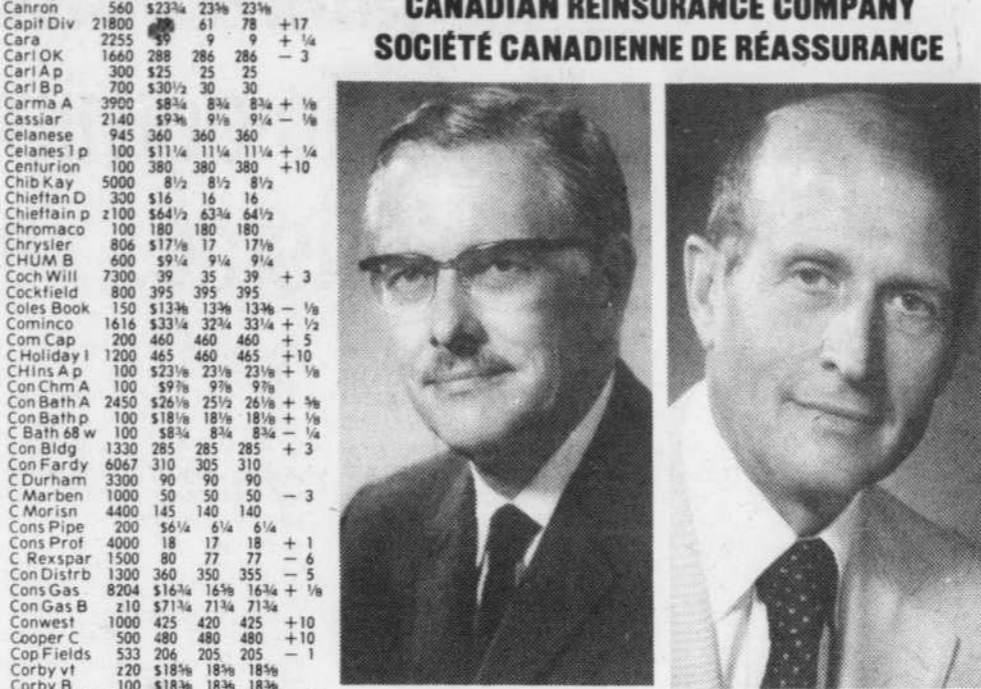
L'indice industriel Dow Jones a progressé de 7,62 et atteint 887,04. Parmi les titres canadiens inscrits à la Bourse de New York, Home Walker a monté de 1-4 à 25-1/8, Seagram de 1-4 à 21-1/2, Dior Mines A de 1-4 à 50-3/8 et Campbell Red Lake de 1-4 à 28. Par contre, Alcan a retiré de 1-8 à 26-3/4 et Massey-Ferguson de 1-8 à 17-7/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing stock prices and changes for various companies like Abitibi, Alcan, Amalgamated, etc.

fonds mutuels

Table listing mutual fund performance metrics.



ROBERT F. CLARK

M. J. Douglas Gibson, président du Conseil d'administration, est heureux d'annoncer les changements suivants:

M. Robert F. Clark est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu membre du Conseil d'administration, président et chef de la direction.

M. Michel Sales est aussi président et membre du Conseil d'administration de la Compagnie Canadienne de Réassurance.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

M. Michel Sales est élu vice-président du Conseil d'administration.

l'actualité économique

Table listing various stock prices and market data.

Nomination

Tomenson-Alexander et associés sont heureux d'annoncer la nomination de J.A. Claude Bélanger au poste de vice-président gestionnaire de leur bureau de Montréal.

M. Bélanger est diplômé de l'Université de Concordia (S.G.W.U.) et conseiller de gestion agréé. Il possède une vaste expérience dans la consultation en gestion et en rémunération, très récemment à l'emploi d'une importante société spécialisée en avantages sociaux aux salaires, où il a participé à l'élaboration d'un programme de consultation en rémunération globale.

Tomenson-Alexander est une importante société de consultation dans le domaine de l'actuariel, de la communication et des avantages sociaux, qui a des bureaux à Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal.

Weston 26050 513/36 131/4 131/4 - 1/2
White P.A. 425 520 20 20 + 1/2
Whitlock 400 510 10 10 + 1/2
Whitlock 400 510 10 10 + 1/2
Windfall 4000 6/2 6/2 6/2 - 1/2
Windfall 3700 5/2 5/2 5/2 - 1/2
Yukon 300 185 185 185 + 10
Zellers 802 5/5 5/5 5/5

les devises

Table listing exchange rates for various currencies like the dollar, franc, etc.

les options

Table listing options prices for various companies and indices.

le dollar canadien

Le dollar américain a terminé en baisse de 13-100 hier et valait \$1,075 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a aussi cédé du terrain, moins 3-25 et cotait \$1,8710.

A New York, le dollar canadien a monté de 1-10 à 80,926 et le livre a progressé de 1-10 à \$1,7383.

Cours de l'or

Voici les cours de l'once d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, en dollars américains: Londres: \$146,10; Paris: \$149,94; Francfort: \$145,85; Zurich: \$146,125; Hong Kong: \$143,60.

obligations

Baisse fractionnaire des cours hier au terme d'une séance modérée au marché canadien des obligations.

Le court terme a abandonné 10 cents, alors que le moyen et le long termes ainsi que les obligations des provinces perdaient un huitième de point. Les obligations des sociétés n'ont pas bougé.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 7-1/4 pour cent.

Légère diminution

Baisse fractionnaire des cours hier au terme d'une séance modérée au marché canadien des obligations.

Le court terme a abandonné 10 cents, alors que le moyen et le long termes ainsi que les obligations des provinces perdaient un huitième de point. Les obligations des sociétés n'ont pas bougé.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 7-1/4 pour cent.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stock prices and changes.

CONVERTIBLES

Table listing convertible stock prices and changes.

Après Domtar, Consol et Gulf Reed menace de fermer une filiale de Québec

Après l'annonce de la fermeture de l'usine de la Domtar d'East Angus et de la Wayagamack au Cap-de-la-Madeleine, une autre entreprise de l'industrie des pâtes et papiers, Canadian Glassine de Québec, a annoncé la fermeture de son "moulin" pour le 9 novembre prochain, provoquant la mise à pied de 125 employés.

Mais la direction de Canadian Glassine, contrôlée par Reed International de Londres, se dit prête à reconsidérer sa décision, en autant que les syndiqués acceptent que plusieurs clauses de leur contrat de travail soient révi-

sées à la baisse. Scénario qui ressemble étrangement à celui que la Domtar a proposé aux travailleurs de son usine de fabrication de papier d'emballage.

Il semble que les compagnies durcissent actuellement leurs positions face aux exigences syndicales, afin de remettre les négociations sur le chemin de la rentabilité économique des entreprises. Chez Domtar, les travailleurs ont été amenés à réexaminer hier soir les propositions patronales déjà rejetées deux fois. Récemment, on apprenait la fermeture de la vieille usine de la Wayagamack du Cap-de-

la-Madeleine. A Shawinigan, la décision de Gulf de fermer début 78 ne pourrait pas être annulée parce que les travailleurs refusent de toucher à leurs avantages, estime la direction.

En effet M. R.C. Beal, vice-président de Gulf Canada a annoncé que l'avenir de l'usine de carbure de calcium et de noir d'acétylène de la compagnie à Shawinigan était compromis par la répugnance du syndicat à accepter la révision de trois clauses du contrat de travail qui, selon la compagnie, est nécessaire pour réaliser une amélioration de la productivité de la main-d'oeuvre.

Plus tôt cette année, la compagnie annonçait que pour des raisons d'économie, l'usine désuète fermerait ses portes au début de 1978. Depuis lors, les gouvernements fédéral et provincial ont offert en particulier une aide financière mais Gulf soulignait dès le début qu'une amélioration de 10% de la productivité serait également nécessaire pour que l'usine demeure concurrentielle.

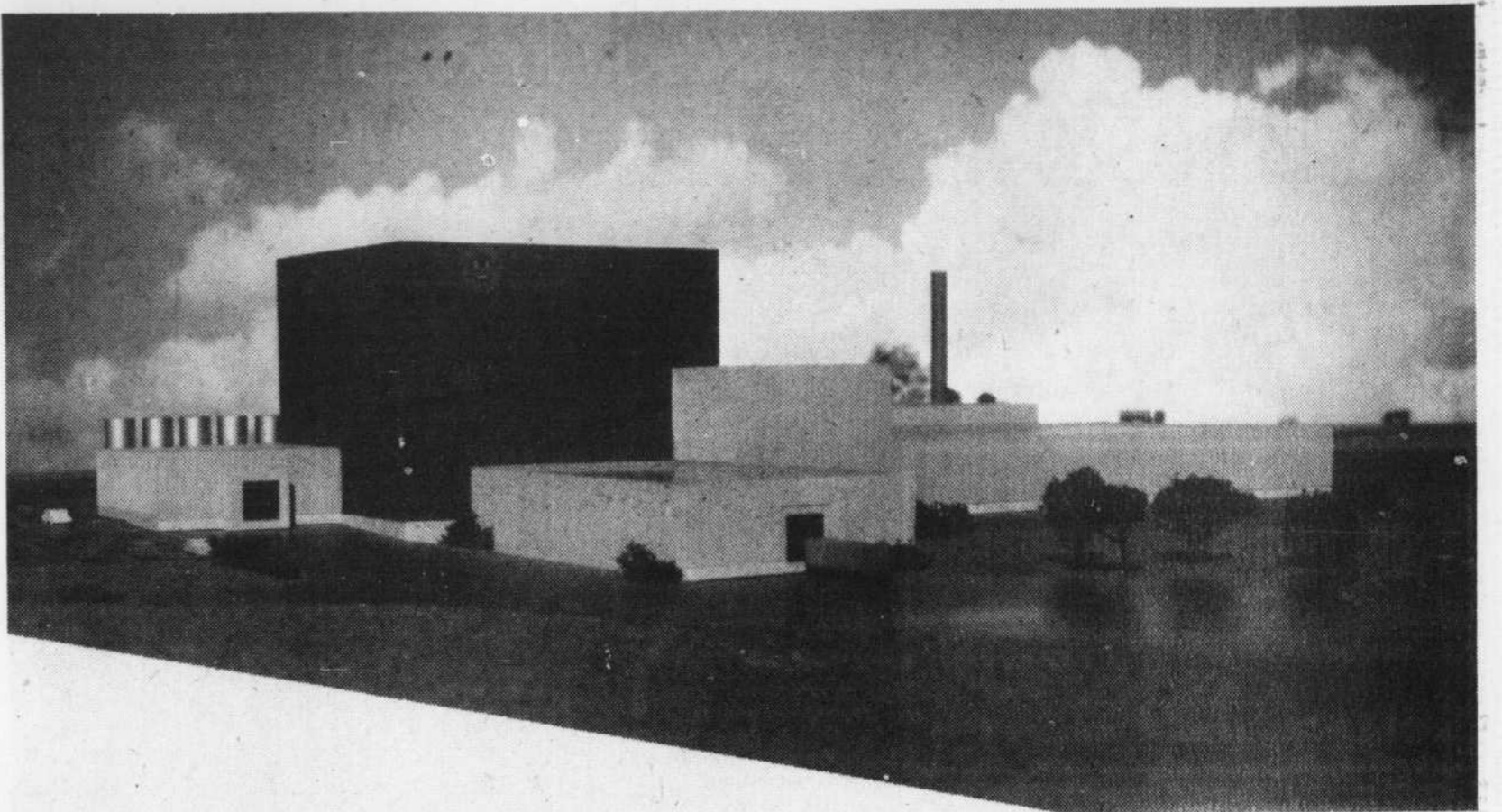
Le porte-parole de Gulf a précisé que l'aide offerte par les gouvernements d'Ottawa et du Québec étaient subordonnées à la poursuite de l'exploitation de l'usine.

"Mais, maintenant, le temps fuit," a conclu M. Beal, "jusqu'ici nos principaux clients ont été très patients, mais si, au cours des prochains jours, nous devons en perdre un seul ce serait la fin des opérations à l'usine de Shawinigan."

En ce qui concerne la filiale de Reed, le vice-président et directeur général de Canadian Glassine, M. François Gilbert, a déclaré au Soleil que des raisons "strictement économiques" ont incité la direction de l'entreprise à cesser sa production de papier cristallin utilisé principalement comme papier d'emballage. Cette firme perdrait \$200,000 tous les six mois. Selon M. Gilbert, ces pertes résultent du manque de volume depuis qu'en 1975 une seconde machine à papier a été installée pour répondre à la croissance du marché du papier cristallin.

Le président du syndicat des travailleurs de Canadian Glassine, M. Léo Emond, n'a pas caché sa surprise devant la décision radicale de la compagnie, annoncée hier après-midi. Il soupçonne la partie patronale de vouloir faire reculer les travailleurs sur plusieurs clauses de leur contrat de travail en les menaçant de fermeture définitive. A ce titre, la compagnie a proposé 12 modifications "non-négociables" à la présente convention collective. Elle exige, entre autres, que la semaine de travail soit portée à 42 heures, que l'on revienne à la production sept jours par semaine, que le nombre de congés flottants soit réduit de moitié et que le personnel requis pour la production soit diminué, augmentant ainsi la charge de travail de ceux qui restent.

Aux dires de M. Emond, ces conditions résulteraient en la mise à pied de la moitié des 125 travailleurs employés par Canadian Glassine, en tenant compte également qu'une seule machine serait utilisée, plutôt que deux, comme c'est le cas actuellement.



Maquette de l'usine "G" qui sera l'usine de transformation du lait la plus moderne du Canada. La coopérative agricole de Granby prévoit y utiliser 70% de matériaux canadiens, soit une injection de \$18 millions dans l'économie nationale.

Un investissement de \$22 millions

La Coopérative agricole de Granby construit une nouvelle usine laitière

par Marie-Agnès Thellier

La Coopérative agricole de Granby ouvrira en avril 79 à Granby une nouvelle usine laitière qui sera la plus moderne du Canada. Dans le parc industriel de Granby débuteront prochainement les travaux de construction de cette usine qui pourra transformer 700 millions de livres de lait par an.

M. Marcel Lessard, ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, assistait à la présentation de ce projet par M. Reynald Giroux, directeur général de la Coopérative agricole de Granby. Le ministre a annoncé le versement d'une subvention de \$4 millions sur un total d'environ 22 millions d'investissements.

Cette nouvelle unité de transformation du lait permettra à la coopérative de mieux adapter ses productions aux demandes des consommateurs. On y fabriquera surtout du fromage et de la poudre de lait, diminuant ainsi les surplus de beurre et de poudre de lait écrémé.

La production de fromage dits "de spécialité", tels le brick, le mozzarella, le cottage ou le caillé brassé, devrait atteindre 45 millions de livres par an et même monter à 63 millions de livres si la coopérative adopte la semaine de travail de sept jours, au lieu de cinq jours. La nouvelle usine de Granby permettra donc à la coopérative de doubler sa production fromagère puisqu'elle produit actuellement 66 des 130 millions de livres annuellement fabriqués au Québec.

Non seulement l'usine de Granby pourrait être capable de produire presque n'importe quel produit dérivé du lait, mais elle utilisera tous ses sous-produits. Les recherches menées par les laboratoires de la coopérative agricole sur l'utilisation du "petit lait de fromage" permettront de fabriquer deux sucres à partir d'une solution de lactose. De là, une nouvelle sorte de poudre de lait serait fabriquée; elle pourrait être utilisée dans les pays du tiers monde alors que les poudres contenant du lactose y sont rejetées par des populations qui digèrent difficilement le lactose. D'autres recherches recevront un champ d'application en particulier celles concernant les aliments pour vaches et le vinaigre d'éthanol.

Le souci de récupération de tous les sous-produits fera même brûler les résidus des opérations dans les chaudières à vapeur, en même temps que l'huile lourde!

Le même souci d'économie préside à tous les choix techniques concernant la marche de l'usine. Actuellement, toute nouvelle implantation industrielle doit tenir compte de normes élevées concernant les rejets dans l'eau et dans l'atmosphère et doit économiser

l'énergie. Une nouvelle technique, celle de la régénération de la chaleur sortant des sècheurs à lait, permettra à la fois de réduire la pollution atmosphérique et de préchauffer l'air entrant dans les sècheurs, économisant ainsi de 33 à 43% de l'énergie nécessaire à l'usine. Et, pour combler d'efficacité, cette technique permet la récupération d'un fort pourcentage de solides du lait. Un investissement technologique favorable à l'environnement se révèle à tous points de vue rentable...

De même, l'eau sera consommée avec parcimonie; par exemple, l'eau venant de l'évaporation du lait servira comme eau de lagage tandis que les tours de refroidissement réduiront les besoins en eau de refroidissement.

Toutes ces contraintes technologiques ont amené le choix du site du parc industriel de Granby. Lors des premières études, il y a trois ans, tout le "bassin laitier" de Granby c'est-à-dire toute la région, avait été examiné jusqu'au choix de ce terrain, sur l'avenue Bernard, à l'ouest de la voie de service parallèle à l'accès de l'autoroute. Peut-on dire que la nouvelle usine sera le "point de mire" de la ville

de Granby comme le déclaraient les responsables? Bâtie sur le terrain le plus élevé de Granby, l'usine sera bien visible avec sa tour de 26 m, soit la hauteur d'un immeuble de huit étages.

L'architecte du "Projet G", M. Paul O. Trépanier, par ailleurs maire de la ville de Granby, a choisi d'utiliser le métal et peut-être de peindre certains bâtiments. La municipalité de Granby devra améliorer les voies conduisant à l'usine puisque 75 camions amèneront chaque jour les deux millions de livres de lait et autant de véhicules emmèneront les produits finis...

L'implantation de cette usine sur le parc industriel de Granby est une décision importante puisqu'il s'agit d'un investissement deux fois supérieur à tout autre investissement manufacturier jamais fait à Granby.

Pour financer les 22 063 712 dollars nécessaires aux travaux de construction, dont \$4 066 600 seront subventionnés par le MEER, la coopérative agricole de Granby devra recourir à l'aide de capitaux extérieurs. Si rien ne semble conclu actuellement, il pourrait s'agir soit de prêts garantis par le gouvernement provincial, soit d'obligations; ces capitaux devront être trouvés d'ici huit à neuf mois.

Le conseil d'administration de la coopérative n'a donné son accord qu'en avril dernier à ce projet d'usine nouvelle mais avait donné un premier "feu vert" début 76. Le groupe "Coopérative agricole de Granby" comprend déjà douze usines de transformation du lait ainsi que cinq crémèries pour la pasteurisation et la fabrication de crème glacée. On sait que Québec Lait est une division de la Coopérative agricole de Granby, que préside M. Michel Lemire.

"La création d'une usine moderne ne devrait pas entraver pour le moment la fermeture d'usines plus anciennes," estime M. Giroux, directeur général. Pour rénover ses principales usines et purifier leurs rejets, le groupe consacrera d'ici 1979 à \$28 millions, soit plus que le coût de la nouvelle usine. L'usine actuelle de Granby sera réaménagée pour se consacrer surtout au "Yoplait".

En plus de la main-d'oeuvre nécessaire à la construction de l'usine, estimée à 352 hommes-année, la coopérative créera une cinquantaine de nouveaux postes permanents. Les 147 employés de l'usine seront recrutés parmi les employés les plus qualifiés des usines existantes.

Enfin, l'usine "G" amènerait quelques millions de dollars de plus aux producteurs agricoles. La coopérative agricole de Granby, fondée en 1938 regroupe aujourd'hui 9293 producteurs laitiers du Québec.

Gendron & Lefebvre veut racheter les actifs de Desourdy

M. Claude F. Lefebvre, de la firme Gendron & Lefebvre, a confirmé hier "l'offre sérieuse" faite à la banque de Montréal en vue d'acquiescer les actifs de l'entreprise Desourdy, ce fabricant de maisons préfabriquées mis récemment en faillite à Saint-Luc.

La firme Gendron & Lefebvre souhaiterait voir cette affaire conclure rapidement, pour ouvrir l'usine dès la semaine prochaine. Ses dirigeants rencontrent des responsables de la banque de Montréal aujourd'hui même. Pour M. Lefebvre, il s'agit d'une offre de "plusieurs millions de dollars". "LE DEVOIR" a appris par ailleurs qu'il s'agirait d'une offre de \$2.4 millions, chiffre qui n'a pas été confirmé.

En se portant acquiescer des actifs de l'entreprise Desourdy, la firme veut "produire des maisons économiques". La production serait réorientée vers le marché québécois. On sait que la fabrication de maisons préfabriquées destinées au Moyen-Orient n'a pas porté chance à l'entreprise de Saint-Luc; la faillite serait en particulier due à la dette d'environ \$1.3 million d'un cheik d'Arabie Saoudite. Se portant acquiescer des actifs de l'entreprise, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la production elle-même, la firme Gendron & Lefebvre n'hériterait pas de la mauvaise créance, qui devrait être épongée par ailleurs.

Gendron & Lefebvre s'apprentent à étudier la conception des maisons préfabriquées pour les adapter au climat et au mode de vie québécois. Plusieurs nouveaux modèles de maisons seraient dessinés. Selon M. Lefebvre, la firme pourrait même chercher à proposer des solutions inédites au problème de l'accès à la propriété.

"Gendron & Lefebvre" est une firme d'ingénieurs-conseils bien connue. Depuis quelques années, elle s'est lancée dans la construction industrielle et commerciale, surtout en hauteur, avec sa filiale Sogepro Constructions Inc. La firme de Chomedey (ville de Laval) possède déjà une expérience manufacturière, par sa participation à la société SIAL qui fabrique de la vaisselle et de la céramique.

D'autre part, la firme d'ingénieurs-conseils connaissait bien les difficultés financières de l'entreprise Desourdy; depuis décembre 76, M. Lefebvre siègeait au comité de gestion de Desourdy.

Le syndicat des travailleurs de l'entreprise Desourdy (FTQ) a convoqué ce matin une assemblée d'information du personnel. Il y a invité aussi les travailleurs non syndiqués; ils sont 100 contre 160 syndiqués. Des contacts auraient déjà été pris par l'exécutif local et par Louis Laberge, président de la FTQ, auprès de l'acheteur éventuel. Une nouvelle convention collective pourrait entrer en vigueur début octobre.

CASCADE GROUP



Roger Lalonde
M. Alan Graham, Président du conseil d'administration, annonce la nomination de M. Roger Lalonde au poste de Vice-président et Directeur des Services Sociétaires de la Société d'Expansion Cascade Ltée.

La nomination de M. Lalonde à ce poste, créé pour répondre aux besoins issus de l'expansion du Groupe Cascade, est devenue officielle le 1er août 1977.

De 1954 à 1975, M. Lalonde était au service de La Familiale, Compagnie d'Assurance-Vie en tant que directeur général. Il a d'ailleurs été nommé Président de cette compagnie en 1971. En 1974, cette compagnie devenait une filiale du Groupe Cascade.

De 1968 à 1970, M. Lalonde a occupé le poste de président de La Fédération Canadienne-Française de l'Ouest qui regroupe des membres de la Colombie Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

De plus, M. Lalonde continuera d'assumer les fonctions de président de La Compagnie d'Assurance-Vie Westmount et de La Compagnie d'Assurance-Vie United Investment. Ces deux compagnies font partie du Groupe Cascade et sont filiales de La Familiale, Compagnie d'Assurance-Vie.

La Société d'Expansion Cascade Ltée est à la tête de cinq divisions de compagnies qui forment le Groupe Cascade, une dynamique firme canadienne.

dividendes

Canadian Malting: classe A 35 cents; classe B 29.75 cents; les deux payables le 15 septembre, aux inscrits le 19 août.

Dale Ross Holdings: 6 cents, 15 sept., inscr. le 27 août; 6 cents, 17 oct., inscr. le 30 sept.; 6 pour cent priv. à 15 cents, inscr. le 26 août.

Drummond McCall: classe A 25 cents; classe B 21.25 cents; les deux payables le 23 sept., inscr. le 9 sept.

Ford Motor of Canada: \$1.25; 12 sept., inscr. le 19 août.

BRENDA MINES LTD.

AVIS DE DIVIDENDE

La présente a pour but d'informer que les administrateurs de la Brenda Mines Limited ont déclaré un dividende de dix cents (10c) l'action, payable le 14 septembre 1977 aux actionnaires inscrits au livre des actions à la fermeture des affaires le 15 août 1977.

Par ordre du conseil,
BRUCE H. GROSE,
Secrétaire

Vancouver,
Colombie-Britannique
le 3 août 1977

corporation de développement du Canada

CDC

DIVIDENDE NO 8 ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE B

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$2.00 l'action sur les actions privilégiées catégorie B, en circulation, a été déclaré le 13 juillet 1977, payable le 1er octobre 1977 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 2 septembre 1977.

Pour le Conseil d'administration,

le secrétaire,
Claude R. Marchand

Vancouver,
Colombie-Britannique
le 11 août 1977

BECHTEL QUÉBEC LIMITÉE



GEORGES A. BELHUMEUR, ING.

Le président, M. Robert H. Paul annonce la nomination de M. Georges A. Belhumeur au poste de vice-président de Bechtel Québec Limitée.

Né à Montréal, il détient un Baccalauréat en Sciences Appliquées, spécialisé en génie électrique et mécanique de l'École Polytechnique.

M. Belhumeur s'est joint à Bechtel Québec en 1973. Il possède une longue expérience dans l'ingénierie et la construction de même que dans l'industrie en général.

Bechtel Canada a des bureaux à Toronto, Montréal, Edmonton et Vancouver et œuvre dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la gestion des projets.

Les bénéfices de Quebecor font un bond de 52.5%

L'état consolidé du revenu de Quebecor Inc. pour les neuf mois clos le 30 juin 1977 révèle que les ventes se sont élevées à \$76,993,000 par rapport à \$60,592,000 durant la même période de l'exercice précédent, une hausse de 27 pour cent alors que durant l'exercice précédent Le Service de Musique Trans-Canada Inc. n'était consolidé que pour une période de six mois.

Le revenu avant poste extraordinaire est de \$2,495,000 par rapport à \$1,636,000 pour la même période en 1976, soit une hausse de 52.5 pour cent. Le revenu par action est de \$1.106 pour cette période par rapport à \$0.744 pour la même période l'année précédente. Un revenu extraordinaire de \$42,240, soit \$0.019 par action, s'ajoute au revenu des neuf mois de l'exercice en cours comparative-ment à \$132,030, soit \$0.06 par action, pour la même période durant l'exercice précédent. Ce gain extraordinaire provient de réduction d'impôts due à l'application des pertes des exercices antérieurs contre le revenu de l'exercice courant.

Au cours de ce troisième trimestre, les ventes se sont élevées à \$25,598,000 comparativement à \$22,655,000 en 1976. Le revenu net du trimestre est de \$563,000, soit \$0.247 par action, comparativement à \$610,000, soit \$0.277 par action, pour la période correspondante en 1976, représentant ainsi une baisse de 7.6 pour cent. Cette baisse du revenu net est principalement attribuable à l'arrêt de travail de six semaines au laboratoire d'Etco Photo lors des négociations d'une convention collective conclue le 16 juin 1977. Les pertes directes d'Etco durant cette période se sont élevées à près de \$151,000 après impôt.

Quebecor Inc. publie maintenant deux quotidiens, sept hebdomadaires populaires, neuf hebdomadaires régionaux, un journal du dimanche de langue anglaise, une revue de langue française et plusieurs magazines de langue anglaise diffusés sur le marché américain. Le groupe compte également les plus importantes maisons de distribution de publications et de disques au Québec, huit imprimeries, une usine de fabrication d'encres graphiques et un laboratoire de traitement de pellicules photographiques.

Les actions ordinaires de la compagnie sont inscrites à la Bourse de Montréal et à l'American Stock Exchange.

cuisine française traditionnelle

menu d'hommes d'affaires à partir de \$325

ouvert tous les jours de midi à minuit

CHEZ QUEUX

158 E. Rue St-Paul
866-5194 — 866-5988

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

Ces valeurs ayant été vendues, cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

\$10,000,000

Québec-Téléphone

Actions privilégiées, 7% cumulatif, rachetables série 1977 de la valeur nominale de \$20 chacune

Le placement de ces valeurs a été effectué privément par le souscripteur.

Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie Limitée

Pas de progrès pour Vance à Jérusalem

Israël reste insensible à la "flexibilité" arabe

JERUSALEM (d'après AP, AFP et Reuter) — Le secrétaire d'Etat Cyrus Vance a admis hier qu'il n'avait pu obtenir du gouvernement israélien des concessions pour un règlement de paix en réponse à ce qu'il a appelé une "flexibilité accrue" des pays arabes.

Le secrétaire d'Etat a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que ses discussions en Israël n'avaient pas permis de faire avancer les choses au-delà de là où elles en étaient après son passage dans les capitales arabes. Il a souligné que, du côté arabe, il avait noté en revanche une certaine volonté de compromis.

Ainsi, les divergences demeurent entre Israël et les Etats-Unis, mais une confrontation a pu être évitée. Israël a accepté que les conversations qui s'ouvriront en septembre à New York portent aussi sur le

fond du problème, et non pas seulement sur les questions de procédure.

C'est ce qui ressort des déclarations faites à Jérusalem par le premier ministre Menahem Begin, le secrétaire d'Etat américain et le conseiller à l'information du premier ministre, M. Samuel Katz, à l'issue de la seconde et dernière journée des entretiens israélo-américains.

Les divergences demeurent, car sur aucun point essentiel les Israéliens n'ont bougé, et ils sont catégoriquement opposés à la création d'une entité palestinienne, ainsi qu'à toute négociation avec l'OLP — que cette dernière accepte ou non la résolution 242.

Mais une confrontation a pu être évitée, parce qu'à aucun moment les Américains n'ont fait pression sur les Israéliens, et la seconde journée des entretiens, en particulier, s'est

déroulée dans une atmosphère détendue.

Les Américains ont également donné satisfaction aux Israéliens en disant qu'ils "décourageraient" à l'ONU toute tentative de modifier la résolution 242 dans le sens demandé par l'OLP.

Il ressort des déclarations de M. Begin, qu'Israël regretterait vivement tout contact de Washington avec l'OLP, si cette dernière acceptait la résolution 242. Mais cela n'obligerait nullement Israël à négocier de son côté avec l'OLP, ni à mettre fin à son opposition à la participation de cette organisation à la conférence de Genève.

On estime ici que les relations israélo-américaines ne souffriraient pas trop des contacts qui pourraient s'établir entre l'administration Carter et l'OLP. Il n'est d'ailleurs

nullement certain, estime-t-on ici, que l'OLP accepte la résolution 242 — et toute cette discussion pourrait bien n'être que purement académique.

En revanche, Israël a donné satisfaction aux Etats-Unis, en acceptant de négocier avec les Etats arabes par l'intermédiaire de Washington, dès maintenant, et plus particulièrement à New York, lors du séjour des ministres des Affaires étrangères des pays du Proche-Orient, de tous les problèmes de fond qui constituent l'essence du conflit israélo-arabe.

Le gouvernement Begin a

donc accepté, contrairement à ce qui était jusqu'à présent sa position, que les Etats-Unis tentent de rapprocher les points de vue des pays concernés sur les problèmes de fond, avant l'ouverture de réelles négociations israélo-arabes. Israël, jusqu'à présent, souhaitait que ces problèmes ne soient abordés qu'entre Israéliens et Arabes, à la table de conférence.

Il est évident que l'administration Carter attache une grande importance à ce développement, qui lui permettra de jouer dans les prochaines semaines un rôle actif, et lui

donne l'espoir que les obstacles à la réunion de Genève pourront être levés d'ici la fin de l'année.

Le secrétaire d'Etat a encore souligné un autre résultat de sa tournée: le rapprochement des points de vue israéliens et de ceux de "certains" des pays arabes, sur la nature de la paix qui doit s'établir dans la région. Mais en précisant: "certains" des pays visités, il a laissé entendre qu'il y avait une exception, qui pourrait être la Syrie.

Néanmoins, en formulant l'espoir de voir la conférence de Genève se réunir avant la

fin de l'année, il a reconnu qu'il n'avait pu jusqu'à présent faire aucun progrès sur un problème essentiel: la représentation des Palestiniens à cette conférence.

M. Vance fera aujourd'hui une rapide tournée des trois pays arabes du "champ de bataille" pour faire le point après ses entretiens en Israël et donner rendez-vous aux ministres des Affaires étrangères jordaniens, syriens et égyptiens, à New-York, le mois prochain.

M. Vance sera vers 08 h 30 à Amman. Il arrivera deux heures plus tard à Damas d'où il partira à 15 h 00 pour Ale-

xandrie. Il doit être dans la soirée à Londres.

Enfin, le conseil exécutif de l'OLP examinera, au cours de sa réunion le 25 août à Damas, la question de la modification de la résolution 242 du Conseil de sécurité, de sorte que "les droits nationaux" du peuple palestinien y soient mentionnés, indique le quotidien Al Messa.

Citant des sources palestiniennes responsables, le journal ajoute que le conseil abordera la question de la création d'un gouvernement palestinien en exil et la nature de ses relations avec la Jordanie.

Rhodésie: consultations cruciales à Whitehall

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Des conversations sur l'avenir de la Rhodésie qui revêtiront, selon Whitehall, "une importance cruciale", auront lieu cette semaine à Londres avec la participation de dirigeants britanniques, américains et africains.

Les entretiens, qui font suite à la première opération de "guérilla urbaine" à Salisbury, samedi dernier, ont deux objectifs:

- 1) mettre la dernière main au plan anglo-américain qui prévoit l'accession de la Rhodésie à l'indépendance en 1978, sous un gouvernement à majorité africaine, issu d'élections au suffrage universel après une période de transition qui suivrait la disparition du régime minoritaire actuel.
- 2) présenter ce plan défini-

ment, dont il a déjà appris les grandes lignes à Washington, au président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere qui doit conférer avec les dirigeants britanniques et avec M. Vance samedi prochain. M. Nyerere, espère-t-on à Londres, pourrait accepter de convoquer par la suite une réunion des présidents des cinq pays africains "de première ligne" (Tanzanie, Zambie, Mozambique, Botswana et Angola).

Les cinq présidents pourraient, à leur tour, user de leur influence considérable sur les combattants nationalistes groupés sous l'égide du Front patriotique mais agissant, en fait, séparément, du Mozambique et de Zambie, sous la direction respectivement de MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo.

M. Nkomo est considéré comme le moins intransigeant des deux et l'on espère dans certains milieux britanniques, le convaincre d'abandonner son "mariage de raison" avec M. Mugabe. Il a déjà eu, récemment, des entretiens confidentiels avec les dirigeants britanniques mais il a réaffirmé, par la suite, sa position militante.

Entre-temps, le leader nationaliste modéré, l'évêque Abel Muzorewa, qui est arrivé hier à Londres doit s'entretenir sé-

parément avec MM. Owen et Vance. M. Muzorewa, dont la popularité reste grande en Rhodésie, a formulé son propre "plan" sur l'accession de la majorité africaine au pouvoir après la rédaction d'une constitution par un comité anglo-rhodésien, présidé par un juriste acceptable pour tous, et la tenue d'élections générales en mars 1978.

Le leader nationaliste a affirmé qu'il ferait part "en des termes très durs" au secrétaire au Foreign Office, de la lassitude du peuple du Zimbabwe "de vivre sous l'oppression et la menace de la guerre".

Par ailleurs, un troisième cadre du Conseil national africain unifié de Rhodésie (UANC), que dirige Mgr Muzorewa, a donné hier sa démission. M. W.K. Nduka, secrétaire du conseil à l'éducation, a déclaré que sa démission visait à ne pas entraver l'unité souhaitée par le peuple.

Au début de cette semaine, le secrétaire aux affaires extérieures de l'organisation, M. Chakanyuka Chikosi, a démissionné en déplorant l'absence d'unité dans le camp nationaliste.

Le président du Conseil national africain unifié, M. Motion Malianga, a également donné sa démission la semaine dernière.

Pérou: un régime militaire sur le déclin

L'un des régimes militaires d'Amérique du Sud a dû entreprendre la retraite devant l'hostilité suscitée par sa politique économique. Bien qu'il couvre son repli sous une pluie de balles, le précédent n'a pas manqué d'inquiéter ses congénères.

Le gouvernement du Pérou, sous la direction du général Francisco Morales Bermudez, a essayé, depuis le renversement du général Velasco Alvarado le 30 août 1975, de s'abriter derrière le souvenir de la révolution de 1968 pour couvrir un progressif alignement sur les dictatures conservatrices des pays voisins. Sur le plan économique, ce mouvement s'est fait évident pour les plus aveugles en mai dernier, avec une série de mesures dont la responsabilité a été assumée par le ministre Walter Piazza Tanquis. Elles peuvent être résumées aisément: un accord avec le Fonds monétaire international, et une sévère amputation des salaires réels, par la voie du blocage des rémunérations et d'une augmentation des prix allant de 30 à 100%. On a déjà connu cela au Brésil, au Chili, en Bolivie, en Argentine, etc.

L'élément nouveau, presque inattendu cette fois, a été la riposte énergique des secteurs lésés. Diverses manifestations sporadiques, partant des villes du sud (Cuzco, Puno, Tacna...), ont débouché sur la grande grève générale du 19 juillet. Le ministre Walter Piazza Tanquis avait dû se retirer, remplacé par le général Alcibiades Saenz. Ce dernier, pensant prévenir ainsi la grève, avait annoncé dès le 17 juillet des ajustements de salaires suivant l'évolution des prix, des efforts pour contenir l'avance des prix et même la diminution de certains d'entre eux, celui du pain par exemple dont Piazza avait décrété la hausse. Cependant, les "études" engagées par le général Saenz n'ayant pas encore abouti à des résultats précis, la grève du 19 a été maintenue. Malgré les 19 morts sous les balles de la répression enregistrés à la date du 20 juillet, le mouvement a continué, et une grève des mineurs a commencé à la fin du mois.

Le gouvernement, confir-

mant le sens de son orientation, applique une politique "dure": il déclare "illégal" les grèves, arrête les syndicalistes et les fait renvoyer de leur travail, menace de condamnations impitoyables: la grève, au Pérou, vaut à présent des années de prison, comme au Chili, comme en Argentine. Cette rigueur traduit-elle la force du gouvernement? On peut en douter. Suivant les rumeurs qui ont couru à Lima, le ministre Piazza a dû partir parce que le cabinet n'arrivait pas à un accord pour le soutenir, étant donné les résultats provoqués par ses décisions. Le général Morales Bermudez l'appuyait. Mais il aurait été lui-même mis en cause. Et on en est arrivé, vers le 20 juillet, à faire circuler le nom de son probable successeur: le général Gaston Ibanes O'Brien, actuellement ministre de l'Industrie. Ce dernier préside une commission interministérielle dont les conclusions, restées officiellement secrètes, auraient abouti à l'éviction des deux anciens ministres de l'Economie, le dernier étant Piazza.

La grève du 19 juillet a été lancée sur l'initiative de la CGTP, confédération syndicale au sein de laquelle agit le Parti communiste. Elle a été appuyée par la CNTT, qui répond au christianisme social. Quant à la CTRP (Centrale des travailleurs de la Révolution peruvienne), née sous l'inspiration du régime au temps du général Velasco Alvarado, ses dirigeants n'ont pas approuvé le mouvement, mais ses troupes ont arrêté le travail. Il reste la CTP (Confédération des travailleurs du Pérou), contrôlée par les "apristes". Ces derniers ont apporté leur collaboration, peu effective à dire vrai, à Piazza et à Morales Bermudez.

Ici s'articule la manœuvre de Morales Bermudez. Le 28 juillet, jour de la fête nationale de l'Indépendance, il a annoncé la convocation d'une Constituante (dont certains

bruits font pressentir la réunion dans un an) et des élections législatives en 1980. Ainsi se dessine le mouvement de recul du régime, en revenant au système contre lequel il avait été fondé en 1968. En même temps les perspectives ouvertes tendent, dans l'imédiat, à distraire l'attention du public des préoccupations économiques. C'est l'étape peu glorieuse correspondant à ce que fut, en Argentine, celle du général Lanusse, en 1971-73. Comme Lanusse avait traité, contre la montée de la gauche, avec un péronisme corrompu jusqu'à la moelle et rongé de contradictions virulentes, Morales Bermudez traite avec ce qu'il y a de pire dans la vieille politique peruvienne: l'APRA. L'APRA, l'ancienne organisation révolutionnaire toujours dirigée par un Haya de la Torre à présent octogénaire, qui a glissé peu à peu au service de sombres intérêts interlopes et fonctionne surtout comme fédération de groupes de nerfs (les trop fameux "bufalos" du Pérou), est entrée en coopération électorale avec le général aristocrate d'Arequipa, comme déjà en 1956-62 avec le Président Manuel Prado Ugarteche.

L'association d'une APRA sur le déclin et d'un général de l'oligarchie peut-elle réunir une majorité de suffrages? En des élections vraiment libres, certainement pas. Mais il existe tant de possibilités de combinaisons, de manoeuvres et de perturbations, comme celles que ne manquera pas d'introduire l'ancien Président Fernando Belaunde Terry, renversé en 1968, etc... Il est prudent de tenir compte encore, comme d'une hypothèse nullement exclue, des réactions de militaires qui avaient pris au sérieux les objectifs de la révolution de 1968. Et il est sage de ne pas oublier à quoi ont finalement conduit en Argentine les confabulations des militaires et du péronisme...

Avant-goût de l'automne

... les tissus évoluent

Ils se font plus souples, plus légers, plus luxueux et surtout plus versatiles. Ils expriment d'emblée les nouvelles tendances de la mode. Pour créer votre garde-robe automnale vous choisirez le velours uni, rayé ou imprimé... une flanelle classique... un tricot fin et léger... un jersey entrecroisé imprimé... ou un challis, le tissu de la saison. Les coloris sont plus riches, les textures plus souples selon l'évolution-mode automne '77.

Velours 100% coton peigné, lavable à la machine. Variété d'élégants motifs estampés de fleurs ou rayures. Tons prédominants de bleu, brun, prune ou rouille. 44/45" de largeur. 14.98 ver.



Velours "Martin" 100% coton lavable à la machine. Fines rayures ton vert foncé, rouge dragon, brun foncé, rouge vin, bleu océan, marine, gris ou noir. 39/40" de largeur. 8.98 ver.



Flanelle 14 1/2 oz (450 g) 55% laine/30% polyester/10% acrylique/5% autres fibres, importée d'Italie. Ton noir, brun foncé, marine, vert bouteille, brun clair, rouille, beige, gris moyen ou gris clair. 58/59" de largeur. 10.98 ver.



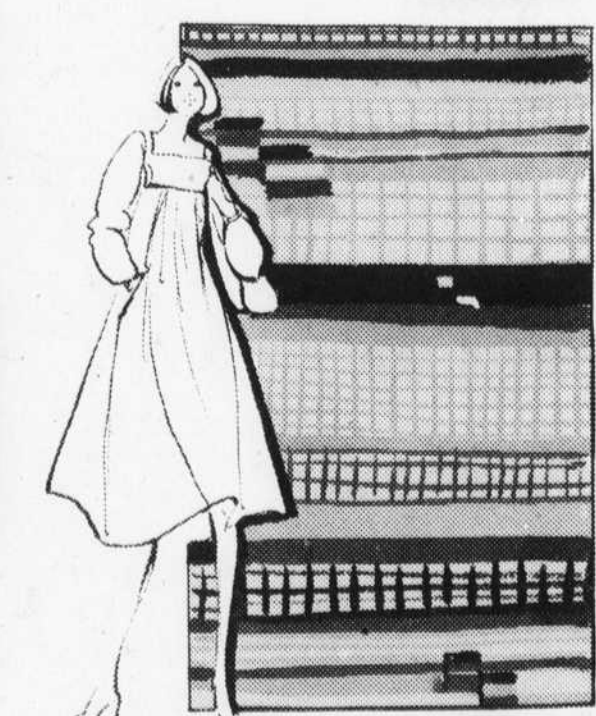
Jersey entrecroisé 100% polyester lavable à la machine. Motifs abstraits, géométriques (noir ci-dessous), et bordures imprimées; choix imposant de teintes automnales. 58/60" de largeur. 5.98 et 6.98 ver.



Tricot 8 oz 70% laine d'agneau/30% polyamide importé d'Italie. Choix imposant de motifs ethniques rayés sur fond beige clair ou foncé, blanc cassé ou gris. 14.98 ver.



"Challis" 80% polyester/20% laine se lavant à la main. Motifs "paisley", géométriques ou abstraits, variété de douces teintes automnales. 57/58" de largeur. 6.98 ver.



Rayon 727, au quatrième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement.

EN VILLE FAIRVIEW LES GALERIES D'ANJOU LE CARREFOUR LAVAL



"Jours beauté et santé" chez Simpsons maintenant en plein essor! Consultez la mini-circulaire de 8 pages Simpsons. Elle est remplie d'intéressants spéciaux sur des articles beauté et santé indispensables. Commandez dès aujourd'hui! Composez 842-7221 jour et nuit.